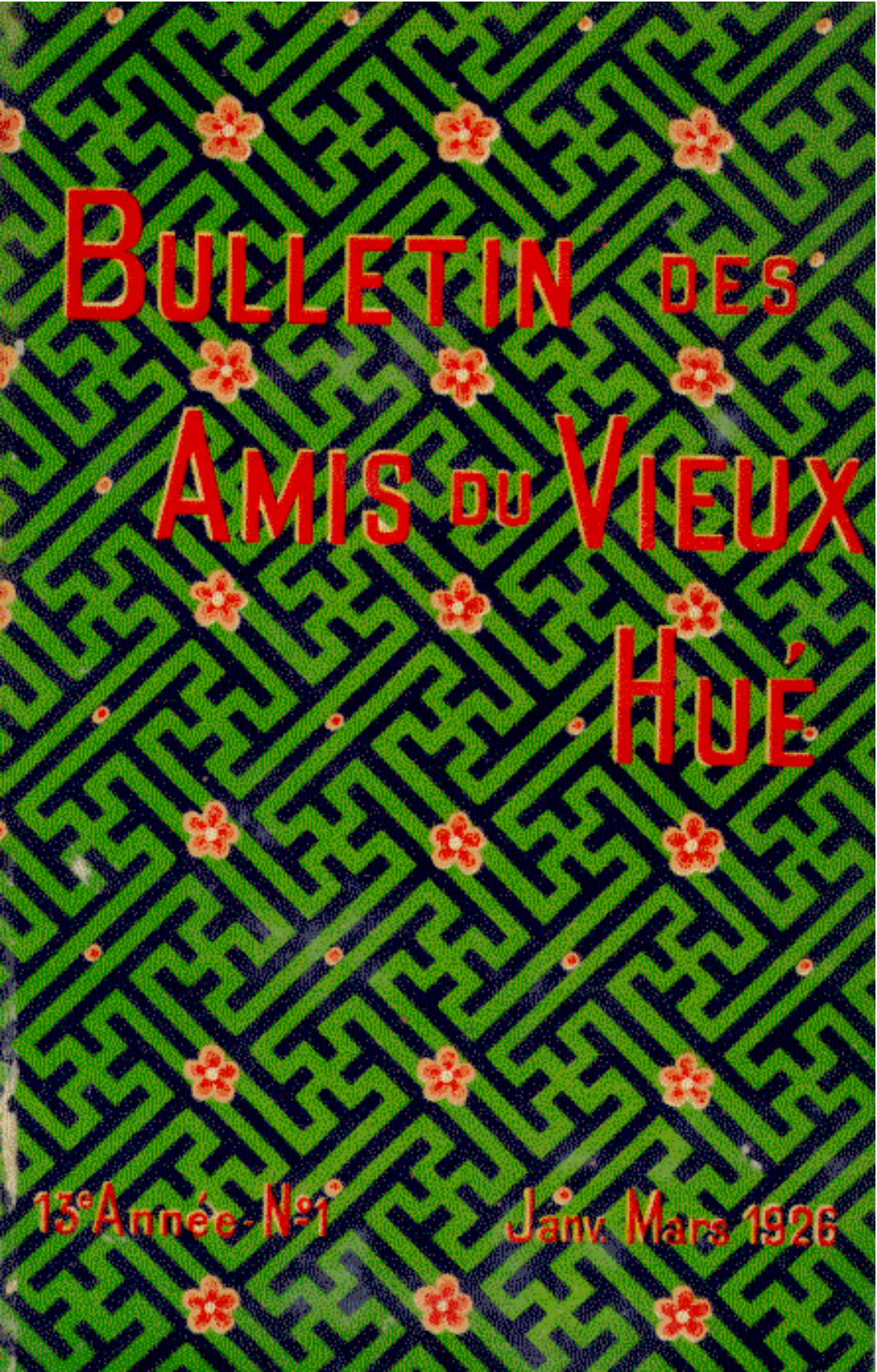




BULLETIN DES AMIS DU VIEUX HUÉ

13^e Année - N^o 1

Janv. Mars 1926



LES FRANÇAIS AU SERVICE DE GIA-LONG

XI. — NGUYỄN-ÁNH ET LA MISSION, DOCUMENTS INÉDITS

par L. CADIÈRE,

des Missions Étrangères de Paris.

Dès que Minh-Mạng fut monté sur le trône et eut pris un titre de règne, le 14 février 1820, fidèle à des sentiments qu'il avait manifesté, déjà à plusieurs reprises du vivant de son père, il rompit avec la politique de ce dernier. Gia-Long, qui devait tant aux Français et aux nations d'Europe, tout en sauvegardant, avec une jalousie qui avait parfois causé des mécontentements, l'indépendance absolue de son royaume, avait manifesté, à l'égard des étrangers, une bienveillance qui était la marque, à la fois, d'un esprit intelligent et d'un cœur qui n'avait pas oublié les bienfaits reçus. Minh-Mạng, lui, oublia, ou peut-être, se souvenait-il seulement de ces immanquables froissements qu'avait occasionnés, depuis une trentaine d'années, la présence à Hué, dans l'entourage même de l'empereur, d'Européens qu'une mentalité différente devait mettre en conflit, nécessairement, de temps à autre, avec le reste des mandarins. Ou bien, féru de lettres chinoises, rêvant d'égaler les Fils du Ciel de Pékin et voulant conformer en tout ses idées aux leurs, effrayé des événements qui s'étaient passés dans les Indes et des conquêtes toujours grandissantes des nations occidentales, croyait-il sincèrement que l'avenir des empires d'Extrême-Orient dépendait d'une politique de défiance farouche qui tiendrait le plus à l'écart possible des gens dont les bienfaits se payaient parfois par la perte de l'indépendance.

Toujours est-il qu'il inaugura d'abord, dans ce but, avec certains ménagements, puis suivit ouvertement et jusqu'à ses extrêmes limites, une politique d'ostracisme à l'égard des Européens en général, des Français en particulier, qui eut comme conséquence inévitable la persécution d'abord sourde, puis violente, des éléments chrétiens, assez nombreux, de son royaume.

Naturellement, il y avait, à la Cour comme dans les provinces, deux partis, celui des xénophobes, partisans du nouvel état de choses, et celui des vieux amis des Chaigneau, des Vannier, de l'Evêque d'Adran et des missionnaires. Les premiers triomphaient ; mais les seconds ne restaient pas inactifs, bien que leur nombre diminuât peu à peu et que la crainte assourdit leurs protestations.

Parmi ces derniers, le plus loyal fut le tout puissant vice-roi de la Basse-Cochinchine, Lê-Văn-Duyêt. Et voici ce que Mgr. Taberd nous apprend, dans une lettre datée de Hué, le 28 Avril 1828. A ce moment-là, et depuis le mois de Novembre 1826, Taberd était à la solde de Minh-Mạng, qui l'avait mandé, ainsi que la plupart des missionnaires du royaume, pour servir d'interprètes, car, disait le roi, « MM. Vannier et Chaigneau n'y étant plus, les interprètes étaient incapables de traduire les différentes lettres que sa majesté écrivait » (1). Les missionnaires ont toujours cru que c'était un moyen habile dont Minh-Mạng s'était servi pour les avoir sous la main et les empêcher de prêcher la religion. Quoi qu'il en soit, le vice-roi de Saigon, se conformant aux ordres de Minh-Mạng, avait envoyé à Hué les deux missionnaires de ses provinces, M. Gagelin et le Père Odorico. Et voici comment Mgr. Taberd continue son récit ; il va nous annoncer les documents que je publie aujourd'hui (2) :

« Le vice-roi étoit dans la bonne foi, il ne connoissoit pas les intentions secrètes de Minh-Mạng ; mais depuis, ayant appris la manière indigne dont celui-ci en agissoit envers nous, il en a pleuré. Je vais vous donner quelques détails sur ce grand mandarin : il mérite d'être connu par les Français, car il est presque le seul qui les aime, et se rappelle les grands services de Mgr. Pigneau et de toute notre nation. Il s'appelle Thuông-Gong ; il est le premier de tous les mandarins et le seul que le roi craigne. Il s'étoit opposé fortement à l'élévation du roi actuel, parce qu'il n'étoit pas fils légitime ; mais le feu roi n'en passa pas moins outre. Les autres mandarins l'aiment beaucoup, parce qu'ils savent qu'il est plein d'équité. Tous les

(1) *Annales Propagation Foi*, tome IV (1830-1831), p. 358.

(2) *Annales Propagation Foi*, tome IV, pp. 359-161 ; lettre datée du 8 Février 1828.

brigands le redoutent, parce qu'ils sont sûrs d'avoir la tête tranchée s'ils sont pris, sans aucune espérance de pouvoir le corrompre avec de l'argent, comme bien d'autres ; car dans les pays infidèles, la justice et l'injustice sont bien vénales. Il serait digne de figurer même parmi les premiers ministres de l'Europe (3). Voyant les dispositions hostiles du roi envers notre sainte Religion, nous avons écrit à ce mandarin, et lui avons fait exposer par plusieurs personnes notre situation, et surtout l'état pitoyable où se trouvoit le Tong-King. Au récit de nos misères, il s'est écrié : « Je ne savais rien de tout cela. Quel crime ont commis les prêtres français pour les persécuter ? C'en est fait du royaume . . . Le roi comble les Bonzes de bienfaits ; mais les Bonzes qu'ont-ils fait pour le bien du royaume ? Le roi ne se rappelle pas les services des missionnaires, qui nous donnoient du riz, lorsque nous étions affamés, et de la toile, lorsque nous étions nus et que nous n'avions rien pour nous couvrir. C'est ainsi que le roi paie tant de bienfaits par tant d'ingratitude, etc. J'irai à Huê, a-t-il ajouté, et je lui parlerai. » En effet, ce grand mandarin est venu de Đông-Nai à Huê pour plusieurs affaires, dans le courant de décembre 1827. Au moment où je vous écris, il est encore ici. Il a cherché quelque prétexte, et a eu la bonté de me faire appeler. Je lui ai été présenté deux fois, il m'a très bien accueilli. Voyant ses bonnes dispositions pour moi, je lui ai raconté au long quelle étoit notre position et celle de nos confrères du Tong-King. Il m'a répondu : « J'ai déjà appris cela à Đông-Nai, et je suis venu ici pour m'occuper de cette affaire : je sonde les intentions du roi avant tout. » En effet, désirant venir à notre secours et réussir dans la demande qu'il veut faire en notre faveur, il a recueilli les différentes lettres que l'ancien roi et Mgr. Pigneaux s'écrivaient, et dans lesquelles sont consignés les services que ce dernier a rendus au royaume ; il en a fait tirer copie, y a apposé son sceau, et les a apportées ici pour les présenter au roi actuel. Ce grand mandarin a bonne envie de nous aider : en viendra-t-il à bout ? le bon Dieu le sait... »

* * *

Voilà donc un point d'acquis : Lê-Văn-Duyệt fit prendre copie, avant le mois de Décembre 1827, des lettres que Gia-Long et l'Evêque d'Adran s'écrivaient, et où sont consignés les services rendus au

(3) Crawford, dans son *Journal of an Embassy*, fait de Lê-Văn-Duyệt une peinture différente, de même que, *ibid*, en appendice, Gibson, l'ambassadeur de la Cour d'Ava.

royaume par le prélat ; il y apposa son sceau ; il en fit un recueil et apporta le dossier à Hué, avec l'intention de le communiquer à Minh-Mạng.

Je crois pouvoir assurer avec toute certitude que les 14 Documents que je publie aujourd'hui constituent ce dossier, ou, au moins, une partie de ce dossier.

Ces Documents sont transcrits sur 14 feuilles de papier annamite, grand format, de 0,350 de hauteur sur 0,220 de largeur, pliées en deux, comme d'ordinaire. La teneur du Document est sur la première moitié de la feuille, recto, et déborde parfois (Documents V, VII, X, XIII) sur la seconde moitié, verso, qui contient aussi les dates, et, dans un cas (Document XIV), quelques annotations supplémentaires. Ces Documents sont de 6 copistes différents (Documents I, II, XI ; — Document IV ; — Document V, VI, dénotant la main d'un vieillard ; — Document VII ; — Document XIII ; — Documents III, VIII, IX, X, XII, XIV.) La date est double : Il y a d'abord, à la place ordinaire, au milieu et en haut du verso, la date qui indique à quel moment fut rédigé l'original du Document en question. Cette date, nécessairement, varie suivant chacune des pièces, excepté pour trois Documents (V, VI, VII) qui furent rédigés le même jour, 4 Novembre 1786. Les Documents s'espacent entre les années 1783 et 1791. La date est donnée par le titre de règne Cảnh-Hưng du vieux Lè-Hiến-Tôn. C'est une règle suivie par tous les Seigneurs de Hué avant Gia-Long : ils dataient leurs actes du titre de période de l'empereur Lê de Hanoi. Mais, ici, il y a une particularité, déjà signalée d'ailleurs. C'est que Lè-Hiến-Tôn, qui était monté sur le trône en 1740, mourut en 1786, et ne compte par conséquent régulièrement que 47 années de période Cảnh-Hưng. Mais comme son successeur, Lè-Mận-Đề, qui ne régna d'ailleurs que 3 ans, avait été mis sur le trône par les Tây-Son, Nguyễn-Ánh ne consentit pas à le reconnaître. Pour lui, le trône était vacant, ou il était censé ignorer la disparition de Lè-Hiến-Tôn, et il continua à dater ses actes de la période Cảnh-Hưng, qu'il prolongea ainsi fictivement jusqu'à ce qu'il ait pris lui-même un titre de période, en 1802. C'est pour cela que ceux de nos Documents qui sont des années 1787 à 1791, sont classés aussi sous la période Cảnh-Hưng.

La seconde date est inscrite un peu à gauche et au-dessous de la première. Elle est identique pour toutes les pièces qui la portent, c'est-à-dire pour II Documents (Documents V. VI. VII, exceptés). Et cette date consacre un fait important pour l'authenticité des pièces du recueil : « Minh-Mạng, 8^e année, 5^e lune, 25^e jour (19 Juin 1827), conformément à l'original conservé, copie à été faite ». Reppelons-nous que, d'après Mgr. Taberd, c'est en Décembre 1827 que

Lê-Văn-Duyệt vint de Saigon à Hué ; que c'est quelque temps auparavant — mettons un an, après Novembre 1826, date où Taberd et tous les missionnaires furent appelés à Hué par Minh-Mạng comme interprètes — donc à la fin de 1826 ou dans les premiers mois de 1827, que les missionnaires de Hué écrivirent à Lê-Văn-Duyệt pour le prier d'intercéder en leur faveur ; et nous arrivons à la date inscrite sur les Documents, 19 Juin 1827 : Lê-Văn-Duyệt dut évidemment mettre quelque temps à « recueillir les différentes lettres... ; il en a fait tirer copie, y a apposé son sceau, et les a apportées ici à Hué pour les présenter au roi actuel ». La date qui mentionne le jour où la copie a été prise concorde donc bien avec les données que nous avons par ailleurs, c'est-à-dire avec la date de la venue à Hué de Lê-Văn-Duyệt, telle que nous la connaissons par Mgr. Taberd, et telle que l'indiquent les Annales de Gia-Long, comme nous le verrons plus loin. Première preuve d'authenticité, déjà très forte.

Une preuve décisive est tirée du cachet qui est apposé au bas de la seconde date. Ce cachet est identique pour les II Documents ; il est rectangulaire et mesure 0 m. 029 de hauteur sur 0 m. 025 de large (Planche XXIX) ; il est tracé au minium rouge, comme il convient pour les cachets officiels, et il porte deux caractères, de forme sigillaire : *Tả-Quân*, qui indiquent précisément le grade de Lê-Văn-Duyệt : « Commandant des troupes de gauche ». Taberd appelle ce mandarin d'un autre titre, *Thượng-Công*, « le Duc suprême », qui paraît avoir été son appellation populaire. Dans le village de Kim-Long, sur la route de Confucius, où est son temple funéraire, et où il avait son habitation particulière, lorsqu'il résidait à Hué on se souvient encore du *Thượng-Công* (4). On s'en souvient encore dans la Citadelle, où des légendes sont attachées à son nom (5). Mais M. Gagelin, dans une lettre de Février 1828, relatant en partie les événements en question, donne à Lê-Văn-Duyệt son titre de « *Tả-Quân* », c'est-à-dire *Tả-Quân* (6).

J'ai dit que 3 Documents (Documents V, VI, VII) ne portent pas la seconde date, ni, par conséquent, la mention qu'on en a pris une

(4) voir L. Cadière : *Les Résidences des rois de Cochinchine (Annam) avant Gia-Long*, dans *Bulletin Commission archéologique Indochine*, 1914-1916, pp. 37-38.

(5) Voir L. Cadière : *La merveilleuse Capitale*, dans B. A. V. H., 1916, pp. 268-269 *Le Culte des pierres*, dans *bulletin Ecole Française Extrême-Orient*, XIX (1919), N° 2, pp. 20-21.

(6) *Annales Propagation Foi*, tome IV (1830-31), p. 363, p. 391, note 1.

copie, et le cachet de Lè-Văn-Duyệt, qui atteste l'authenticité de la copie. Cette exception pose un problème que nous allons tâcher de résoudre.

Mgr. Taberd dit expressément que les papiers que recueillit le vice-roi de Saigon étaient « les différentes lettres que l'ancien roi et Mgr. Pigneaux s'écrivoient, et dans lesquelles sont consignés les services que ce dernier a rendus au royaume, il en a fait tirer copie, y a apposé son sceau ». Or, parmi les 14 Documents que nous étudions ici, il y a une seule lettre de Nguyễn-Ánh à Mgr. d'Adran, laquelle est une lettre très importante, où Nguyễn-Ánh implore humblement le secours de l'évêque, et place en lui toute ses espérances, et cette lettre, justement, fait partie du lot qui ne porte pas le cachet de Lè-Văn-Duyệt. Comment expliquer cette anomalie surprenante ?

On peut dire d'abord que les autres lettres, étant adressées presque toutes à un missionnaire de Mgr. d'Adran, peuvent être considérées comme adressées à l'évêque lui-même, et que les services rendus au prince par ce missionnaire sont censés avoir pour auteur le chef dont ce missionnaire dépendait. Mais la réponse ne résout par la difficulté.

Remarquons que les 3 Documents qui ne sont pas authentifiés par Lè-Văn-Duyệt, et qui portent, d'après l'ordre que j'ai adopté, en me basant sur la date des Documents, les numéros V, VI, VII, portent, dans le recueil d'où proviennent ces Documents, les numéros XII, XIII, XIV, c'est-à-dire qu'ils sont classés tous les trois à la suite des II Documents qui portent le cachet de Lè-Văn-Duyệt. On peut déjà — et l'on verra tout à l'heure que l'on doit conclure que le recueil a été formé en deux fois.

Le premier lot, comprenant les II Documents munis du cachet de Lè-Văn-Duyệt, fut réuni tout d'abord, à Saigon, par le vice-roi. Comme les lettres qui le composent sont toutes adressées au Directeur du Collège, ou concernent ce missionnaire, nous pouvons conclure avec une grande probabilité, presque avec certitude, que les originaux de ces lettres étaient conservés au Collège, lequel était, à ce moment, établi à Lai-Thieu, non loin de Saigon, et était dirigé par M. Régéreau (7). C'est là que les trouva Lè-Văn-Duyệt, et c'est là qu'il les laissa après en avoir fait prendre copie. Il apporta donc à Hué avec lui les copies de II Documents, munies de son sceau, avec la date où les copies avaient été faites, 19 Juin 1827.

Les 3 Documents qui n'ont pas le cachet du vice-roi sont la copie de 3 lettres, traitant de la même affaire, adressées par Nguyễn-Ánh, le même jour, 4 Novembre 1786, l'une à l'Evêque d'Adran, l'autre

(7) Annales Propagation Foi, 1830-31, p. 363.

au Gouverneur des Etablissements de l'Inde et au Gouverneur de Pondichéry, la troisième, enfin, aux officiers qui étaient venus en Cochinchine, avec le vaisseau le *Marquis de Castries*, pour prendre Nguyễn-Ánh et le conduire à Pondichéry. Ces Documents, évidemment, n'avaient aucune relation avec le Collège ; ils n'étaient donc pas conservés au Collège ; Lê-Văn-Duyệt ne put pas les y prendre et il ne les apporta pas de Saigon à Hué, quand il vint à la Capitale, en Décembre 1827. Mais ils avaient dû être conservés soigneusement par l'Evêque d'Adran, d'abord le Document V, la lettre qui lui était adressée personnellement, et, concomitamment, les Documents VI et VII, qui traitaient de la même affaire. A la mort de Pigneau de Béhaine ou quelques années plus tard, quand Nguyễn-Ánh eut pacifié tout le pays d'Annam, ils furent remis, avec tous les papiers concernant la Mission de Cochinchine, à Mgr. Labartette, successeur de l'Evêque d'Adran, qui résidait à CỐ-VŨ, dans les environs de Quảng-Trị. C'est comme cela qu'ils vinrent dans la région de Hué, à son tour, Mgr. Labartette, à sa mort, les laissa à son successeur, Mgr. Taberd, et celui-ci, ayant eu connaissance, dans les visites qu'il fit à Lê-Văn-Duyệt à Hué, du recueil réuni à Saigon par le grand mandarin, lui communiqua les documents qu'il avait de son côté, qui furent classés à la suite des 11 Documents apportés de Saigon. C'est une série d'hypothèses, que je viens d'énoncer, mais elles sont si plausibles, elles s'enchaînent si bien avec les circonstances et découlent si évidemment des faits, que, pour moi, ce ne sont plus des hypothèses, mais l'expression exacte de la réalité.

Pourquoi Lê-Văn-Duyệt n'y apposa-t-il pas son cachet ? Peut-être parce qu'il ne l'avait pas, ou qu'il n'était pas lui-même dans sa résidence ; plutôt parce qu'on ne lui montra pas les originaux même et qu'il ne pouvait garantir l'authenticité d'une copie dont il n'avait pas contrôlé l'exactitude. On peut faire d'autres suppositions, ou laisser la question en suspens. Une chose reste certaine, c'est que ces 3 Documents, bien que ne portant pas le cachet de Lê-Văn-Duyệt, doivent être considérées comme des copies exactes de documents originaux authentiques.

Poursuivons l'histoire de ces Documents. Lê-Văn-Duyệt en avait apporté 11 de Saigon, et on lui en avait remis 3 autres à Hué, dans le dessein de les communiquer à Minh-Mạng. Le fit-il ?

La bonne volonté du grand mandarin était indéniable. Mais, comme dira Nguyễn-Ánh à plusieurs reprises : « les hommes décident d'une manière, et la volonté du Ciel ne concorde pas. »

Cette fois-ci, la volonté du Ciel fut conforme aux intentions de Lê-Văn-Duyệt.

Déjà, en 1825, l'année qui vit la retraite de Chaigneau et de Van-nier, il avait agi efficacement : « Nous avons appris, écrit M. Régéreau, de Macao, le 25 Octobre 1825 (8), que le roi de Cochinchine avoit résolu de persécuter la religion, mais que sa mère et plusieurs vieux mandarins s'y étoient opposés ; que le grand mandarin de Saigon, grand ami du roi défunt et des mandarins français, avoit été indigné en apprenant cette nouvelle, et qu'au lieu de faire exécuter le décret du roi, il l'avoit déchiré en disant : « Quoi ? on veut persécuter la religion chrétienne, tandis que nous avons sous les yeux le tombeau du grand maître Pierre (l'Evêque d'Adran) ; et quel mal ont donc fait les chrétiens (9) ! »

Mais, en 1827, les circonstances étaient moins favorables. Les intentions de Minh-Mạng s'étaient précisées et avaient même reçu un commencement d'exécution, et la fortune de Lê-Văn-Duyệt pâlisait, à mesure qu'il avançait en âge et que sa mort s'annonçait imminente. Les Annales de Minh-Mạng nous en donnent le témoignage. À la 8^e lune de la 8^e année de Minh-Mạng (21 Septembre — 19 Octobre 1827), à l'occasion des grandes réjouissances qui devaient avoir lieu à la 11^e lune (18 Décembre 1827 — 16 Janvier 1828) pour célébrer le soixantenaire de la reine-mère, l'empereur manda le vice-roi de Gia-Định, Lê-Văn-Duyệt (10). Le grand mandarin arriva à Hué à la 10^e lune (19 Novembre — 17 Décembre 1827) (11) – remarquer la concordance avec la date donnée par Mgr. Taberd : « dans le courant de Décembre 1827 », — et, à la première audience, il reçut un blâme de l'empereur : il avait de lui-même distribué le riz des greniers royaux aux Cambodgiens qui souffraient de la famine ; Minh-Mạng lui dit que, pour lui, on excusait cette manière de faire, mais que tout autre devait se conformer aux règlements du royaume ; les Cambodgiens, en effet, n'amassaient aucune provision ; à la moindre disette, ils souffraient de la faire et réclamaient des secours ; si donc

(8) *Annales Propagation Foi*, tome II (1826-27), p. 222.

(9) M. Régéreau doit faire allusion à une lettre de M. Taberd. Comp. *Annales Propagation Foi*, tome III (1828-29), p. 465, où M. Taberd emploie à peu près les mêmes expressions. Comp. *ibid.*, p. 473.

(10) *Đại-Nam-thật-lục-chinh-biên-đệ-nhi*, livre 47, folios, 1, 22, 40.

(11) *Ibid.*, folios 9, 11.

on était forcé par les circonstances d'aller en expédition de leur côté, non seulement on ne pourrait pas compter sur eux pour en être aidé, mais de plus, il faudrait pourvoir à leur entretien, et ce serait une grosse charge pour l'État ; si on voulait les aider, il était préférable de leur donner de l'argent ou autres choses précieuses (12).

Minh-Mạng, lors de l'audience, avait fait asseoir Lè-Văn-Duyệt en sa présence, et, d'une façon habituelle, observe l'Annaliste, il lui témoignait des égards qu'il n'avait pas pour les autres mandarins. Mais le puissant vice-roi avait des ennemis, parmi les partisans du nouveau régime ; ils ne manquèrent pas de faire ressortir le faste et l'arrogance de Lè-Văn-Duyệt, qui s'était fait accompagner, dans son voyage, par une escorte de huit cents personnes, des familiers, sans doute, mais aussi des hommes de troupe, en tout cas, tous des gens qui lui étaient complètement dévoués (13). Minh-Mạng crut prudent de dissimuler le mécontentement que cette manière de faire devait lui causer. Il dut même faire taire les envieux et prendre la défense de Lè-Văn-Duyệt, devant Trần-Văn-Năng et Tông-Phúc-Lượng, ceux peut-être qui avaient attaqué le vice-roi. « On dit, leur fit-il remarquer, que Lè-Văn-Duyệt est plein d'orgueil. Sans doute, il s'est montré jadis fier et orgueilleux ; mais, avec l'âge, il s'est corrigé ; d'ailleurs, nous nous sommes rendu compte qu'il est animé à notre égard des sentiments de fidélité et de soumission qui conviennent ».

Ces égards, ces éloges, qui ressemblent à un pardon, cette précaution de se faire suivre d'une petite armée, toute cette façon de faire ne dénote pas, d'un côté comme de l'autre, une bien grande sincérité. C'était deux adversaires qui s'observaient et qui, puissants tous les

(12) *Đại-Nam thật-lục chình-biên đề nghị*, livre 47, folio 11.

(13) D'après la Relation de la Mission Gibson, que le roi d'Ava envoya en Cochinchine en 1823 (Crawford : *Journal of an Embassy*, Appendice), Lè-Văn-Duyệt ne se déplaçait jamais sans une nombreuse escorte : se rendant au temple funéraire de sa belle-mère, pour y faire des offrandes, il était suivi d'un millier d'hommes sous les armes, 60 éléphants, avec chevaux, litières, etc. Le 19 Novembre 1823, partant pour Hué, « vers cinq heures après midi, il fit son apparition avec un train imposant, deux hérauts annonçant son approche. Il était porté dans une litière décorée avec deux parasols ouverts sur lui. Un certain nombre de bateaux et de gens étaient partis le jour précédent, et environ trente galères l'attendaient ce jour-là, avec une suite d'environ un millier de personnes En prenant congé, son successeur lui fit quatre prosternations, comme tous les autres mandarins. Tout le cortège se mit en bon ordre, sans qu'on entendît le moindre bruit. » D'ailleurs, son remplaçant intérimaire, « un homme d'environ soixante-et-dix ans, et vieux serviteur et favori » de Gia-Long, était arrivé avec six cents personnes (Traduction de M. Cosserrat).

deux, n'osaient s'affronter ouvertement. Le récit des Annales nous fait déjà comprendre ce que va nous dire un missionnaire de l'époque, M. Bruguère, que Minh-Mạng fut « intimidé ».

Les circonstances ne semblaient donc pas favorable au succès d'une démarche tentée en faveur des chrétiens et des missionnaires ; Mgr. Taberd s'en rendait bien compte : « Ce grand mandarin a bonne envie de nous aider : en viendra-t-il à bout ? le bon Dieu le sait. Quelque confiance que nous ayons en lui, cela n'a pas dû m'empêcher d'ordonner des prières publiques, afin que le Seigneur éclaire le roi et le rende favorable à la supplique du grand mandarin . . . Si le roi a égard à la supplique du grand mandarin, ce sera certainement un miracle de la Providence ; du reste, il n'acquiescera qu'à contre-cœur à sa demande et il ne nous oubliera pas dans la suite» (14).

Lê-Văn-Duyệt lui-même voyait les difficultés de l'entreprise ; c'est pour cela qu'il disait à Mgr. Taberd : « Je sonde les intentions du roi avant tout » (15). Il essaya quand même, et il réussit.

Plusieurs témoins confirment le fait : le Rédacteur des *Annales de la Propagation de la Foi*, nous dit (16) : « L'édit par lequel le roi Minh-Mạng avait ordonné d'arrêter tous les missionnaires européens et de les conduire à la ville capitale, a cessé d'être exécuté, sur les représentations du premier mandarin misclave (17), nommé Tà-quàn . . . s'étant rendu à la cour, il exposa au roi les services dont sa famille était redevable aux Français ; il lui rappela que Gia-Long, son père, dépouillé de ses états, n'avait pas demandé en vain l'assistance de l'Evêque d'Adran, qui l'avait aidé à remonter sur son trône. Les paroles de cet officier firent impression sur Minh-Mạng. Depuis cette époque, on n'a plus dirigé de perquisition contre les missionnaires. . . » L'auteur de la notice biographique relative à Mgr. Longer, confirme le fait (18) : « En 1828, ayant fait un voyage à Phú-Xuân, il représenta au roi avec beaucoup de force que persécuter les chrétiens et les missionnaires, c'était montrer beaucoup d'ingratitude envers la mémoire de l'illustre Evêque d'Adran, qui avait été comme le sauveur de la Cochinchine et de la famille royale. Il avait apporté avec lui des pièces qui prouvaient d'une manière irrécusable, les services innombrables que cet Evêque avait rendus à

(14) *Annales Propagation Foi*, tome IV (1830-31), p. 361.

(15) *Ibid.*, p. 360.

(16) *Annales Propagation Foi*, tome IV (1830-31), p. 363.

(17) Je n'ai trouvé ce mot dans aucun dictionnaire : je suppose qu'il désigne un eunuque, car Lê-Văn-Duyệt était dans cet état.

(18) *Annales Propagation Foi*, tome VI (1833-34). p. 34.

l'état. Le roi, malgré sa haine contre la Religion chrétienne, rendit la liberté à M. Taberd et à deux autres missionnaires de la Cochinchine, qui comme lui étaient détenus à la cour en qualité d'interprètes, mais à condition qu'ils passeraient dans la Basse-Cochinchine. » Un missionnaire du Siam, M. Bruguière, écrit de Bangkok, le 1^{er} Avril 1829 (19) : « Tous les Prêtres français appelés à cour ont eu la liberté de revenir dans les provinces pour continuer leur mission, ils doivent cette faveur au gouverneur de la Basse-Cochinchine. Ce prince. . . . s'est transporté lui-même à Hué avec une bonne escorte, et il a parlé au roi avec beaucoup de force. . . . Le roi, intimidé, lui a donné tout pouvoir. Le prince a fait délivrer à l'instant tous les missionnaires. » Enfin, Mgr. Taberd lui-même nous fait connaître à qui il était redevable de la faveur dont il bénéficia (20) : « Le 1^{er} Juin 1828, M. Gagelin et moi, nous reçûmes la nouvelle de notre délivrance, grâce aux sollicitations du grand mandarin Thuông-Cong. . . . Comme je n'apercevois que des dangesr aux environs de la cour, je pris, selon la demande que j'avois adressée au grand mandarin, le chemin de Don-nai... le roi ne voulut pas nous accorder un passe-port pour aller par terre, comme je le désirois ; il fallut se contenter d'un passe-port qui permettoit la voie de mer » (21).

Comme on le voit, tous ces témoignages font ressortir la vigueur de l'intervention de Lê-Văn-Duyệt; ses paroles « firent impression » sur Minh-Mạng, qui en fut même « intimidé ». Mais Lê-Văn-Duyệt était arrivé à Hué en Décembre 1827, et ce ne fut que le 1^{er} Juin 1828 que Minh-Mạng se décida à mettre en liberté Taberd et Gagelin ; Lê-Văn-Duyệt avait donc mis plusieurs mois il « sonder les intentions du roi » et à agir, ou bien Minh-Mạng avait été lent à acquiescer à la requête du vice-roi.

. . .

Mais l'empereur était impatient d'appliquer librement sa politique. « Si le roi a égard à la supplique du grand mandarin, écrivait Taberd, il ne nous oubliera pas dans la suite ». Des édits se succédaient, que l'on appliquait plus ou moins sévèrement dans les provinces, suivant les dispositions des gouverneurs ; Lê-Văn-Duyệt lui-même ne parvenait que difficilement à modérer le zèle de quelques-uns de ses subordonnés : en 1831, il réussit à faire mettre en liberté quelques

(19) *Annales Propagation Foi*, tome VI (1830-31), p. 218.

(20) *Annales Propagation Foi*, tome IV (1830-31), p. 391.

(21) *Comp. Annales Propagation Foi*, tome III (1828-29), p. 485.

chrétiens qui avaient été emprisonnés (22). D'ailleurs, il était obligé de prendre des précautions et de modérer ses interventions. En 1832, Mgr. Taberd lui adresse une longue requête, pour le prier d'intervenir encore une fois, mais il n'ose pas aller le voir en personne, car « je sais qu'il craint que les mandarins subalternes ne s'aperçoivent qu'il nous favorise » (23) ; et Lê-Văn-Duyệt répond qu' « il ne serait pas prudent de faire une démarche auprès du roi, qu'il verrait ce que les circonstances lui permettraient de faire en notre faveur (24) ». Il n'eut pas le temps de rien faire : « pour surcroît de malheur, le vice-roi Thuong-Công, notre protecteur, venait de tomber malade d'une maladie dont il ne s'est pas relevé ; il a terminé sa carrière vers la fin du mois d'Août, quelques jours avant M. Mialon (25) ». Minh-Mạng pouvait désormais agir à sa guise, sans être retenu par les remontrances de Lê-Văn-Duyệt ; le décret de proscription générale est daté du 6 Janvier 1833 (26), quatre mois après la mort du vice-roi.

Nous allons voir reparaître nos documents.

Mgr. Taberd était, à ce moment, à Saigon. Les mandarins provinciaux le mandèrent et lui enjoignirent de partir pour Hué. « Je lui répondis qu'il pouvait faire ce qu'il voudrait, mais que je ne consentirais pas à faire ce voyage à pied et à mes frais ; alors il consentit à me laisser attendre la mousson favorable pour aller par mer. Je le quittai : il se félicitait d'abord d'avoir si bien réussi à me faire donner dans le piège ; mais je pense qu'il ne tarda pas avoir quelques remords ; il me laissa partir seul, sans me donner aucune garde pour m'épier. Je m'embarquai pour Siam (27) ». Mgr. Taberd résume dans ces lignes son entrevue avec les mandarins. Un de ses missionnaires, M. Régéreau, nous raconte la scène avec plus de détails. Nous ne retiendrons que ce qui nous intéresse : « Mgr. parla au mandarin avec courage et fermeté, ajoutant qu'il n'était pas plus ennemi du royaume et du roi que Mgr. d'Adran son prédécesseur ; enfin il lui présenta les lettres au roi Gia-Long à Mgr. d'Adran, dans lesquelles ce prince loue les grands services qu'il a reçus de ce Prélat et le remercie dans les termes les plus humbles. Le mandarin

(22) *Annales Propagation Foi*, tome VI (1833-34), p. 477,

(23) *Annales Propagation Foi*, tome VI (1833-34), p. 481.

(24) *Annales Propagation Foi*, tome VI (1833-34), p. 484.

(25) *Annales Propagation Foi*, tome VI (1833-34), p. 626, lettre de Mgr. Taberd. — M. Mialon mourut le 1^{er} Septembre 1832. Comp. *Annales Propagation Foi*, tome VII (1834 -35), p. 503.

(26) *Annales Propagation Foi*, tome VII (1834-35), p. 592 et passim.

(27) *Annales Propagation Foi*, tome VII (1834 -35), p. 536. Comp. *ibid*, p. 503.

regarda un peu ces lettres, et dit : « Autrefois il en était ainsi, maintenant les choses sont changées ». Puis il congédia Mgr (28) ».

Ne laissons pas passer cette scène sans remarquer le contraste avec ce que nous avons vu plus haut : en 1828, Minh-Mạng, lui aussi, avait feuilleté ces documents, et, les objurgations de Lê-Văn-Duyệt aidant, il en avait ressenti une certaine émotion, il avait été « intimidé » ; aujourd'hui, cinq ans plus tard, Lê-Văn-Duyệt n'est plus là : un mandarin provincial jette un regard rapide sur le dossier et conclut que cela ne l'intéresse pas.

Quelles lettres Mgr. Taberd communiqua-t-il au mandarin de sa province ? Sans aucun doute possible, il s'agit des Documents que nous étudions aujourd'hui. Il s'agit d'abord de la lettre de Nguyễn-Ánh à l'Evêque d'Adran (Document V), et des deux lettres connexes (Documents VI, VII). Mgr. Taberd, qui devait les avoir en sa possession, nous l'avons vu, parmi les archives de la Mission, et comme succession de l'Evêque d'Adran, les avait communiquées à Lê-Văn-Duyệt en fin 1827 ou dans les premiers jours de 1828 ; mais il avait gardé l'original ou la copie qu'il possédait. Que montra-t-il au mandarin de Saigon ? Les originaux ou les copies ? Je ne saurais le dire.

Quant aux autres lettres, une double supposition est permise. Lê-Văn-Duyệt, après avoir communiqué à Minh-Mạng le dossier, c'est-à-dire les copies qu'il avait fait prendre à Saigon sur les originaux conservés au Collège de la Mission, avait dû les rendre à Mgr. Taberd, et c'est ce que nous avons aujourd'hui, à moins qu'il ait fait prendre deux séries de copies, dont l'une aurait été remise à Minh-Mạng et gardée au Palais, et l'autre confiée à Mgr. Taberd. De toute façon, à Hué, il n'y avait que des copies. Mais à Saigon, il y avait certainement les originaux, conservés au Collège, et il y avait peut-être aussi les copies prises jadis par Lê-Văn-Duyệt, dans le cas où Mgr. Taberd les aurait emportées avec lui, lorsqu'il quitta Hué. On montra donc au mandarin soit les originaux, soit les copies. Nous ne pouvons faire que des suppositions.

, * ,

Cette imprécision vient de ce que, à partir de ce moment, il y a une lacune dans l'histoire de nos Documents.

Sous le règne de Tự-Đức, la Mission de Hué se servait, comme homme de confiance dans les rapports avec la Cour et les mandarins

provinciaux, d'un chrétien établi au village de Kim-Long, près de Hué, homme fort intelligent et fort habile, qui avait pris la louable habitude de constituer des archives, en gardant soigneusement toutes les pièces officielles, émanant des autorités civiles ou leur étant adressées, qui concernaient les affaires de la Mission. C'est ce recueil, formant un volume de plusieurs centaines de pages, que je trouvai un jour chez un des fils de cet homme d'affaires de la Mission. Les quatorze premiers feuillets du recueil contiennent les quatorze Documents que nous étudions aujourd'hui. Que sont-ils devenus depuis le jour où, en 1828, Lê-Văn-Duyệt les présenta à Minh-Mạng, jusqu'au moment où l'homme de confiance de la Mission, vers le milieu du règne de Tự-Đức, les mit en tête du recueil qu'il réunissait ? Je ne saurais le dire. Mgr. Taberd, quittant Hué en 1828 et Saigon en 1833, ne devait plus revenir en Cochinchine. Laissa-t-il les Documents que nous avons, c'est-à-dire les copies prises par Lê-Văn-Duyệt, à Hué même, où les missionnaires les ont conservés, malgré les malheurs des temps, sous les règnes de Minh-Mạng, de Thiệu-Trị et les premières années de Tự-Đức ? C'est possible. Les emporta-t-il avec lui dans l'Inde, où il vécut jusqu'à sa mort, survenue à Calcutta, le 31 Juillet 1840, et puis les envoya-t-il lui-même, ou furent-ils envoyés par la succession, après sa mort, à son coadjuteur et successeur Mgr. Cuénot, qui les transmit à son tour, vers 1850, à son coadjuteur, puis premier évêque de Hué, Mgr. Pellerin ? C'est également possible.

Une autre question se pose. Nous avons les copies de toutes ces lettres de Nguyễn-Ánh. Où sont les originaux ? Pour le lot des 11 Documents portant le sceau du grand mandarin, les originaux étaient conservés, nous l'avons vu, au Collège de Lai-Thiệu. En 1833, tout ce qui appartenait à la Mission fut caché de ci de là, puis pillé ou détruit. Les originaux de nos Documents ont-ils échappé à la dévastation ? Ont-ils été emportés par Mgr. Taberd ou M. Régéreau dans leur fuite ? Je ne saurais le dire. Je ne saurais dire non plus où sont les originaux des 3 autres Documents non authentifiés par Lê-Văn-Duyệt. Peut-être pourrait-on trouver quelque chose dans les Archives du Séminaire des Missions Etrangères.

protection de la France ; c'est une question que les historiens avaient, jusqu'à présent, négligé de traiter. Ils nous détaillent les services que le prétendant demandait non seulement à l'Evêque d'Adran, à qui il avait confié le Prince Cánh, mais encore à M. Liot, Supérieur du Collège de la Mission, qu'il priait de lui acheter et de lui faire transporter des vivres, de guider ses courriers, de lui donner des renseignements sur les affaires d'Europe et sur le résultat des démarches de Mgr. Pigneau de Béhaine, d'intervenir auprès de la Cour de Siam. Et ils nous disent, d'un autre côté, les services que les gens de la Mission recevaient de Nguyễn-Ánh : assistance, protection, facilités de transport. Surtout ils nous montrent les sentiments de Nguyễn-Ánh dans ces années de détresse : ses inquiétudes patriotiques, les soucis que lui causait l'éloignement de son fils, son impatience de voir arriver les secours qu'il attendait de France, la confiance inébranlable qu'il avait placée dans l'Evêque d'Adran, sa reconnaissance pour les services rendus, sa foi en l'avenir de la dynastie. Tout cela, nous le savions déjà. Mais nous n'étions renseignés que par des documents de source européenne. C'est Gia-Long qui, aujourd'hui, sort de sa tombe, et, comblant une lacune des Annales indigènes, nous dit lui-même les sentiments qui agitèrent son âme à un moment où tout semblait désespéré. A ce titre, les Documents que nous publions aujourd'hui ne manquent pas de valeur.

DOCUMENT I (1) (29). — 15 Décembre 1783.

Lettre au

Maître qui dirige le Collège (30), afin qu'il sache que nous venons de rencontrer un des chrétiens du Maître que le Maître avait chargé

(29) Je donne à chaque Document deux numéros : le premier le classe par rapport à la date où il a été écrit ; le second, entre parenthèse, indique la place qu'il occupe dans le recueil des 14 Documents.

(30) Le « Maître qui dirige le Collège » est appelé par Nguyễn-Ánh, tantôt Gia-cô-bê 嘉姑陂 (Document IV), tantôt Gia-bê-sa 加陂沙 (Document VIII), ou Gia-cô-bê 嘉姑陂 (Document IX), Nha-cô-bê 牙姑陂 (Document X), Nhâ-ca-bá 雅歌伯 (Document XI, Gia-cô-vi 嘉姑爲 (Document XIII), et Li-ôn 離搢 (Document XIV). Les premières appellations rendent le prénom, et la dernière le nom de Jacques Liot, né à Preuilly-Sur-Glaise (Indre-et-Loire), le 20 Septembre 1751 ; parti de Paris en Novembre 1776 ; débarqua à Tourane, d'où il arriva à Saigon en 1779 ; fut chargé du Séminaire en 1780 ; en 1784, dut s'enfuir à Chantaboun avec quelques élèves ; il reste là jusqu'en 1786 et passe à Bangkok pour administrer les chrétiens annamites qui réclament son ministère ; il revient à

de nous porter un message secret et de nous expliquer toutes les raisons ; nous sommes maintenant parfaitement au courant du fond de

Chantaboun vers 1789 ; après les succès de Nguyễn-Ánh, il s'établit à Tân-Triệu, près de Saigon, s'occupant à la fois du Séminaire et des chrétientés voisines ; il meurt dans les environs de Saigon, le 28 Avril 1811. (A. Launay : *Mémorial des Missions Etrangères*, Vol. 11, p. 404).

Comme il sera souvent question, dans ces documents, du Collège de la Mission et du directeur de ce Collège, il est bon de donner, dès le début, une histoire succincte de cet établissement.

C'est en 1666 que la Société des Missions Etrangères de Paris fonda un Collège général pour les missions d'Extrême-Orient, à Mahapram, près de Juthia, capitale du Siam. Un siècle plus tard, en 1766, les Birmans ayant ruiné de fond en comble la capitale siamoise, le Collège fut obligé de s'exiler, d'abord à Chantaboun, puis à Hòn-Đát, près de Hà-Tiên (autrement dit Can-Cao, ou Péam, dans le Cambodge). Il y avait là, comme directeur et professeurs, Pigneau de Béhaine, le futur évêque d'Adran, Artaud Jean-Baptiste, et Morvan Jacques Nicolas. En 1769, la persécution force Pigneau de Béhaine et Morvan à quitter le pays avec leurs élèves. Ils s'embarquent tous le 11 Décembre, pour Malacca et Pondichéry, où le Collège est établi à Virampatnam, en 1770. Le 12 Mars 1775, Pigneau de Béhaine, qui venait d'être sacré, débarque à Hà-Tiên, avec une partie de ses anciens élèves, qu'il établit, au mois de Septembre, à Cây-Quao, sur le bord de la mer, un peu au Sud de Hà-Tiên. C'est Morvan qui dirigea la maison, jusqu'à la date de sa mort, 15 Janvier 1776. Il est alors remplacé par Le Clerc Tite. Vers le milieu de 1778, des pirates cambodgiens pillent et détruisent le Collège. Mgr. Pigneau de Béhaine emmène les élèves à Tân-Triệu, près de Biên-Hoà. On jouit là de quelques années de tranquillité. Mais, en Mars 1782, les Tây-Sơn s'emparent de Saigon. L'Evêque d'Adran s'enfuit au Cambodge avec les élèves. Nguyễn-Ánh ayant repris Saigon en Septembre, Mgr. Pigneau de Béhaine revient et installe le Collège à Mạc-Bạc, avec M. Liot Jacques comme Supérieur. En Mars 1783, nouvelle expédition des Tây-Sơn ; Mgr. Pigneau de Béhaine, toujours suivi des élèves du Collège, se réfugie dans les îles du golfe de Siam, et demande au roi de ce pays de lui permettre d'établir le Collège à Chantaboun ; la permission est accordée. L'installation dut avoir lieu en fin 1783, ou commencement 1784. C'était M. Liot Jacques qui était toujours supérieur de l'établissement. Mais, en 1786, les chrétiens annamites de Bangkok, manquant de prêtre, viennent le prier de leur administrer les sacrements ; il y va et ne revient à Chantaboun que vers 1789. A ce moment, le 24 Juillet, Mgr. Pigneau de Béhaine, qui était parti pour France au début de 1785 avec le Prince Cảnh, revient, s'installe à Thi-Nghe, près de Saigon, et ramène le Collège près de sa résidence. Le Supérieur de la maison était toujours M. Liot Jacques (D'après A. Launay : *Mémorial de la Société des Missions Etrangères*, vol. I, pp. 762-763 ; vol. II, passim, aux noms cités ci-dessus. E. Louvet : *La Cochinchine religieuse*, vol. I, pp. 384-428).

Il y a, pour le moment, dans cette histoire, quelques imprécisions, soit dans les dates, soit dans les lieux où fut établi ce Collège errant. Mais on peut dire d'une façon certaine que quand Nguyễn-Ánh parle du directeur du Collège, c'est toujours de Jacques Liot qu'il fait mention, et à lui qu'il s'adresse.

l'affaire. De plus, quant à ce qui est des affaires d'ici (31), les officiers et les hommes de troupes qui nous suivent sont en très grand nombre, mais les vivres ne sont suffisants que pour douze jours seulement. C'est pourquoi nous envoyons le Marquis de Sung-Đức, attaché à notre personne, Commandant de Compagnie (32), porteur de deux lettres et de dix barres de sept onces (33), à la suite du chrétien qui le conduira [vers le Maître, lequel] en toute hâte enverra un homme de confiance qui conduira le Marquis de Sung-Đúc avec les lettres pour qu'il

Au moment où Nguyễn-Ánh écrit la présente lettre, 15 Décembre 1783, le Supérieur du Collège, M. Liot, avec la moitié du personnel qui avait accompagné l'Evêque d'Adran, lors de sa fuite, se trouvait à Chantaboun. Ils étaient arrivés là, le 21 Août 1783 (A. Launay : *Histoire Mission Cochinchine, Documents, III*, pp. 80, 88.) — Mgr. Pigneau, qui avait été mandé à Bangkok par le roi de Siam, avait quitté la capitale, pour revenir à Chantaboun, le 12 Décembre (*Ibid.*, p. 90) ; c'est pour cela que Nguyễn-Ánh prie M. Liot d'envoyer son courrier à l'évêque en toute diligence. — Les chrétiens à l'obligeance desquels a recours Nguyễn-Ánh, sont les chrétiens de Chantaboun, « une chrétienté cochinchinoise qui y est établie depuis longtemps » (*Ibid.*, p. 80.)

(31) *Trên đy*, « ici, en haut, au-dessus ». Cette expression, d'après les règles de la langue annamite, désigne ou bien un point en amont, ou un point situé plus au Nord, par rapport à un autre, ou un lieu situé à une altitude supérieure, ou bien encore un lieu placé dans une situation morale plus élevé, à cause du personnage qui y réside. D'après les Annales de Gia-Long (Voir plus loin, note 35), Nguyễn-Ánh était alors réfugié à l'île Thổ-Châu 土殊嶼. C'est, d'après la traduction du *Gia-Định thành chí* de G. Aubaret, p. 277, l'île Poulo-Panjang, « située dans l'Est de la citadelle, a plus de 100 li de tour. Elle est placée en face de Long-Xuyên et de Kiên-Giang, et couverte d'arbres non anciens, mais d'une belle végétation. Au bas de cette île sont des grottes dans lesquelles les hirondelles (salanganes) vont construire leurs nids. On y trouve aussi de l'écaille de différentes sortes et des holothuries, toutes choses qui ne se trouvent que dans l'eau ; c'est pourquoi les habitants se livrent tous à la pêche ».

D'après Cl. Maître : *Documents sur Pigneau de Béhaine, dans Revue Indochinoise, 1913, 2^e semestre, p. 344* : « Cette île, dont le nom malais de Pulo Panjang signifie « l'île longue », est située à 200 kilomètres environ à l'Ouest de l'embouchure du Sông Ông-Độc, par 9° 20 lat. Nord et 101° 10 long. Est. Elle a de 5 à 6 kilomètres de longueur sur autant de largeur. Couverte d'une épaisse végétation, elle n'a pas d'habitants fixes, mais est fréquemment visitée par les pêcheurs ».

(32) Thuộc-Nội 屬內 ; Cai-Đội 該隊 ; Sung-Đức-Hầu, 充德侯.

(33) Liềm 鎌, pour 鎌, proprement : « faucille ». Il s'agit peut-être d'un mot de convention, ou d'une terme technique de la langue vulgaire d'alors. Il s'agit certainement d'une somme en or. Le sens peut être : 10 barres pesant en tout 7 onces, ou : 10 barres pesant chacune 7 onces, ce qui serait une bien grosse somme.

mette le Maître Supérieur (34) au courant des événements. Quant aux dix barres, nous avons recours au Maître et aux chrétiens, pour qu'ils achètent des vivres afin de pourvoir à notre détresse ; plus ils pourront en acheter, mieux cela vaudra. Quand l'achat aura été fait, nous prions les chrétiens de prendre la peine de transporter ces vivres et de nous les livrer, de façon à ce que nous puissions les distribuer (35). Voilà la lettre.

(34) *Thượng-Sư* 上師. Par cette expression, Nguyễn-Ánh désigne (Voir notamment Document X), tantôt le Directeur du Collège lui-même, M. Liot Jacques, et alors, cette expression traduit littéralement en sino-annamite l'expression annamite : *thầy bẻ trèn*, qui désigne le Supérieur, dans un établissement de la Mission ; tantôt Mgr Pigueau de Béhaine, et alors nous avons la traduction en sino-annamite de l'expression *Thầy-Cả*, « le Grand Maître », que Nguyễn-Ánh emploie plus loin, Document XI. Ici, c'est de l'Evêque d'Adran qu'il s'agit.

(35) A la 8^e lune (28 Août — 26 Septembre) de cette année 1783. Nguyễn-Ánh arriva en barque à Long-Xuyên ; le Commandant des Tây-Son, Nguyễn-Hóa 阮貨, en ayant eu connaissance, donna des ordres pour faire poster plus de 50 jonques de combat à l'embouchure appelée Đốc-Công 篤公, pour lui barrer la route ; les gens de ~~Nguyễn-Ánh~~

Cánh-Hưng, 44^e année, 11^e lune, 22^e jour (15 Décembre 1783).

Minh-Mạng, 8^e année, 5^e lune, 25^e jour, (19 Juin 1827) (36) conformément à l'original conservé, copie a été prise. — [Sceau du] Tả-Quân.

. * .

DOCUMENT II (III). — 10 Octobre 1784.

Ordre expédié au Maître qui dirige le Collège et aux élèves, d'avoir à monter en barque et à retourner au campement de Long-Xuyên pour s'y restaurer, d'y attendre le jour où on les rappellera, et de se rendre alors ensemble au camp, pour y recevoir des ordres. Grand respect à cet ordre.

Cánh-Hưng, 45^e année, 5^e lune, 25^e jour (10 Octobre 1784) (36^{bis}).

Minh-Mạng, 8^e année, 5^e lune, 25^e jour (19 Juin 1827), conformément à l'original conservé, copie a été prise. — [Sceau du] Tả-Quân.

qu'il s'en est servi pour rédiger la note que nous venons de voir. Seulement, écrivant à une époque de xénophobie aiguë (les *Thật-lục*, première série, ont été rédigés sous Minh-Mạng), il n'a pas voulu ou osé mentionner expressément que Nguyễn-Ánh, pour nourrir ceux qui le suivaient, avait été obligé de recourir, au moins une fois, aux bons offices d'un missionnaire et de ses chrétiens ; il n'a retenu que l'idée générale, à savoir l'état de dénuement de Nguyễn-Ánh et de sa suite, et de plus, il a noyé cette idée dans une amplification littéraire ; mais la dépendance de la note de l'Annaliste par rapport au Document que nous donnons ici, est encore pleinement visible : l'objet de la note, la date où elle est insérée dans les Annales, rendent le fait presque certain, ou grandement probable.

Les Annales de Gia-Long (*Thật-lục chínhnhứt*, livre 2, folio 15) signalent encore une détresse semblable des troupes qui suivaient Nguyễn-Ánh, à la 12^e lune de l'an *giáp-thìn* (11 Janvier — 8 Février 1785). — Et l'Evêque d'Adran lui-même raconte que, vers Janvier-Février 1784, ayant rencontré Nguyễn-Ánh et son escorte, il partagea avec eux ses vivres : « On ne saurait se figurer quels furent leur reconnaissance et les témoignages de sensibilité qu'ils firent tous éclater en recevant le peu de choses que je pus leur donner ». C'était dans les îles du golfe de Siam (D'après Ch. Maybon : *Histoire pays d'Annam*, p. 204.) — Déjà, après la mort de Huệ-Vương, en 1775-76, lorsque Nguyễn-Ánh était caché par les soins de l'Evêque d'Adran, c'était le Père Paul Nghi qui apportait au jeune prince sa nourriture quotidienne (E. Louvet : *Mgr. d'Adran*, p. 61 ; Ch. Maybon : *ibid.*, p. 217, note 3. — Comp. Cl. Maître : *Documents sur Pigneau de Béhaine*, dans *Revue Indochinoise*, 1913, 2^e semestre, pp. 245-247).

(36) Il y eut, cette année 1827, deux cinquièmes lunes ; s'il s'était agi de la 5^e lune supplémentaire, on l'aurait indiqué ; je prends donc la première.

(36^{bis}) Dans les premiers mois de 1784, Nguyễn-Ánh s'était rendu à Bangkok. Le roi de Siam mit à son service une armée de 20.000 hommes, laquelle, avec les troupes annamites fidèles au prétendant, descendit en Basse-Cochinchine et remporta quelques succès contre les Tây-Son, avant d'être com-

DOCUMENT III (IX). — 25 Janvier 1785.

Lettre au

Maître qui dirige le Collège ; qu'il en prenne attentivement connaissance. Depuis que le Maître qui était à notre suite s'en est retourné, nous et les troupes siamoises, nous nous sommes rendus à Mân-thiêt (37), dans l'espoir de combattre les rebelles Tày-[Sơn] ; nous avons capturé un bateau de guerre et cinq bateaux de transport ; puis nous avons gagné directement la région de Rạch. Mais voilà que les soldats siamois se sont livrés à toutes leurs passions, pillant, violant les femmes et les filles, volant les biens des gens, tuant sans distinction jeunes et vieux. C'est pour cela que la force des troupes rebelles a crû de jour en jour, tandis que celle des soldats siamois diminuait progressivement. C'est ce qui a fait que, le 8^e jour de la 12^e lune (18 Janvier 1785), nous venons de subir une défaite, et que toutes les troupes ont été dispersées (38). De plus, le jour où nous avons subi le typhon, les jonques, là-bas dans les îles, sont restées aussi tranquilles que jamais. A la 10^e lune, le 15^e jour (25 Novembre 1784), le Grand Prince s'est embarqué (39). Maintenant, nous som-

plètement battue en Décembre 1784 — Janvier 1785. (Ch. Maybon : *Histoire pays d'Annam*, pp. 207-208). Au mois d'Octobre 1784, Nguyễn-Ánh croyait tenir la victoire en main ; c'est pourquoi il écrivit ce billet à M. Liot, réfugié à Chantaboun, pour le prier de ramener le Collège dans les provinces annamites Sans doute, M. Liot n'eut pas le temps d'obéir à cet ordre : la défaite des troupes siamoises l'obligea à rester à Chantaboun. Mais la première phrase du document suivant permet de croire que M. Liot vint trouver Nguyễn-Ánh et resta quelque temps à sa suite.

(37) Mân-thiêt 敏沓, Phan-thiêt.

(38) Les détails sur les engagements que rappelle sommairement Nguyễn-Ánh, sont donnés dans le *Đại-Nam-thật-lục-chính-hư-l*, livre 2, folios 9-15.

(39) La date précise du départ de l'Evêque d'Adran et du Prince Cảnh n'était donnée, jusqu'ici, par aucun document. Les Annales de Gia-Long, après avoir mentionné une première fois le fait à la 7^e lune de l'an *quí-mão* (29 Juillet — 27 Août 1783) (livre 2, folio 5 b), placent le départ définitif à la 12^e lune de l'an *giáp-thìn* (11 Janvier — 8 Février 1785) (livre 2, folio 15 b). C'est donc une erreur. C'est le 25 Novembre 1784, que Mgr. d'Adran et le Prince Cảnh quittèrent Nguyễn-Ánh et s'embarquèrent : Nous en avons comme garant Nguyễn-Ánh lui-même, à qui le regret qu'il avait eu de se séparer de son fils aîné ne permettait pas d'oublier une pareille date. Ils n'arrivèrent à Malacca que le 19 Décembre 1784 (Ch. Maybon : *Histoire pays d'Annam*, p. 211) et par conséquent, le voyage dura 25 jours. Chose curieuse, l'Evêque d'Adran avait déjà fait ce trajet, lorsqu'il était parti de Hòn-Đất, près Hà-Tiên, pour Pondichéry, avec tout le personnel du Collège, et il avait mis 24 jours pour arriver à Malacca du 11 Décembre 1760 au 3 Jan

mes revenu à notre station de Côn-Khời (40). Nous envoyons un mandarin Chef-adjoint qui porte une lettre au second Seigneur pour lui faire connaître la suite des événements (41). Nous envoyons aussi le [Grand] Maître Minh (42) pour l'aider dans cette affaire, il portera un petit billet afin que vous soyez prévenu. Quelque événement qui se produise, lorsque le Maître Minh sera arrivé, vous prendrez ensemble les dispositions qu'il conviendra. S'il y a une occasion de jonque, prenez la peine de renvoyer le Maître Minh, pour qu'il nous fasse son rapport, afin que nous sachions à quoi nous en tenir sur les sentiments du Siam. Faites attention. Voilà la lettre (43).

Cánh-Hưng, 45^e année, 12^e lune, 15^e jour (25 Janvier 1785).

Minh-Mạng, 8^e année, 5^e lune, 25^e jour (19 Juin 1827), conformément à l'original conservé, copie a été prise. — [Sceau du] Tá-Quân.

DOCUMENT IV (IV). — 6 Juillet 1785.

Nous transmettons cette lettre au

Surveillant spirituel Gia-cô-bê (44), qui dirige le Collège, afin qu'il la parcoure et se rende compte du contenu. Précédemment, nous lui avons demandé s'il jouissait de la tranquillité ou non. Voici que, maintenant, à cause des événements militaires, nous envoyons le Délégué impérial, Général des troupes, Commandant de régiment,

vier 1770 (Cl. Maître : *Document sur Pigneau de Béhaine, dans Revue Indochinoise*, 1913, 2^e semestre, p. 521). Ce document nous donne encore une date inédite, le jour exact où l'armée siamoise fut défaite.

(40) Côn-Khời 垠開.

(41) Pour connaître qui était ce second Seigneur de la Cour de Siam, voir plus loin, Document XIII, note 96.

(42) On avait écrit : Thấy-cà 柴吟, « prêtre » ; on a barré par un petit crochet le caractère *cđ* « grand », et on a écrit à côté le caractère *Minh* 明. Il s'agit d'un prêtre, Thấy-cà, ou simplement d'un séminariste, Thấy, du nom de Minh.

(43) L'envoi de l'ambassade à la Cour de Siam est placée, d'après les Annales de Gia-Long (livre 2, folio 15 b.) à la 12^e lune (11 Janvier — 8 Février 1785). Notre Document nous permet de préciser que la lettre au second roi de Siam devait être datée du jour même où Nguyễn-Ánh écrivait à M. Liot, 25 Janvier 1785, ou de la veille. Les porteurs de cette lettre étaient Trịnh-Từ-Sanh 鄭子屯 et le Commandant de compagnie Trung 該隊忠. — Un fait digne de remarque, que le Document XIII confirmera, c'est que Nguyễn-Ánh, en même temps qu'il envoyait au roi de Siam une lettre et des députés officiels, expédiait une missive particulière et un homme de confiance à M. Liot, pour avoir des renseignements sûrs sur les dispositions de la Cour de Bangkok.

(44) Linh-Mục 靈牧. c'est l'expression sino-annamite qui sert à désigner les prêtres catholiques, en pays annamite. — Gia-cô-bê 嘉姑彼.

Marquis de Thành-Tín (45), qui se rendra chez lui et l'informerait de tout ce qui concerne les opérations des troupes. C'est pourquoi nous vous communiquons cette lettre, afin que vous ayez connaissance de cette affaire. Toutes les instructions nécessaires ont été données en détail au Marquis de Thành-Tín, il est donc inutile de vous en dire davantage. Ajoutez confiance [à cette missive].

Cảnh-Hưng, 46^e année, 6^e lune, 1^{er} jour (6 Juillet 1785).

Minh-Mạng, 8^e année, 5^e lune, 25^e jour (19 juin 1827), conformément à l'original conservé, copie a été prise. — [Sceau du] Tá-Quân.

DOCUMENT V (XII) (46). — 4 Novembre 1786.

Ordonnance dont l'Inspecteur-Surveillant Maître Supérieur, Bách-đa-lộc, avec respect, doit prendre connaissance (47). Depuis que le

(45) Thành-Tín-Hầu 誠信侯. Khâm-Sai 欽差, Thông-Binh 統兵, Cai-Cơ 該奇.

(46) Pour comprendre les trois lettres qui suivent (Documents V, VI, VII), il faut se rappeler les événements qui en ont été l'occasion. L'Evêque d'Adran venait de quitter Nguyễn-Ánh, sans doute à Poulo Panjang, le 25 Novembre 1784, s'était embarqué avec le Prince Cảnh et un certain nombre d'Annamites parmi lesquels le Père Paul Hồ-Văn-Nghị, était arrivé à Malacca le 19 Décembre 1784, et à Pondichéry vers la fin du mois de Février 1785. Là, il trouva d'abord Coutenceau des Algrains qui exerçait par intérim les fonctions de gouverneur des Établissements de l'Inde, et qui se montra nettement hostile au projet conçu par Mgr. Pigneau de Béhaine d'aider Nguyễn-Ánh. Mais le gouverneur en titre ne tarda pas à arriver ; c'était Charpentier de Cossigny, qui, sans approuver pleinement les idées de l'évêque, lui offrit cependant un passage gratuit pour France, à lui, au Prince Cảnh et à leur suite, sur un vaisseau de commerce, le Malabar, qui partit de Pondichéry au mois de Juillet 1786. De Cossigny prit aussi sur lui d'envoyer, d'accord avec le Chevalier d'Entrecasteaux, commandant des forces navales aux Indes orientales, un vaisseau, la frégate le *Marquis de Castries*, Commandant de Richery, assisté de Berneron, capitaine au Régiment de l'Isle de France, pour se rendre compte des possibilités de réalisation qu'offrait le projet de l'Evêque d'Adran, se mettre en relation avec Nguyễn-Ánh, et même, si besoin en était, le ramener à Pondichéry. On verra, dans les notes suivantes, les diverses circonstances qui signalèrent le voyage de de Richery.

De son côté, Nguyễn-Ánh, dénué de toute ressource et de tout appui, avait quitté Poulo-Panjang, le 9 Avril 1785, dans l'intention de se réfugier encore une fois au Siam, et il arriva à Bangkok en Mai. Il y resta jusqu'au 13 Août 1787. C'est donc de là qu'il expédia les trois lettres dont nous donnons le texte ici (D'après Ch. Maybon : *Histoire moderne du pays d'Annam*, pp. 211-223 ; et Henri Cordier : *La Correspondance générale de la Cochinchine*, pp. 7-15. Je cite la pagination du tirage à part).

(47) Il n'est inutile de faire remarquer que les trois caractères Bách-Đa-Lộc prononcés en chinois Pe-to-lo, rendent la forme

Respectable Maître a accepté la lourde charge d'une mission relative aux affaires de l'Etat, et que, avec tout son courage, il est allé au loin, et que la séparation s'est effectuée, les uns au Nord, les autres au Sud, [depuis ce moment] jusqu'à maintenant, notre chétive personne n'a cessé d'attendre et d'espérer, comme un homme affamé ou dévoré par la soif. L'année dernière, à la sixième lune (6 Juillet — 5 Août 1785), qui était la date convenue (48), nous n'avons eu absolument aucune

portugaise Pedro, du nom Pierre, et désignent ici l'Evêque d'Adran, Mgr. Pigneau de Béhaine, qui avait ce prénom. Il faut lire Bách-đa-lộc, et non, comme on fait souvent Bá-la-lộc, car cette dernière forme sino-annamite correspond à deux formes chinoises Po-to-lo et Pa-to-lo, qui, s'écartent du nom Pedro qu'il faut rendre. — L'expression Giám-Mục 監牧 est le terme sino-annamite reçu pour désigner les évêques. — Quant à l'expression Thượng-Sư 上師, Nguyễn-Ánh l'emploie pour désigner tantôt l'évêque, tantôt le Supérieur du Collège (Voir note 34).

On trouve, dans la *Correspondance générale de la Cochinchine*, pp. 88-89, une traduction résumée de la lettre de Nguyễn-Ánh au gouverneur des Etablissements de l'Inde (Voir plus loin, note 65) ; la lettre au Commandant de Richery et à de Berneron (Document VII), est mentionnée dans une relation de voyage du prêtre Paul Nghi (*Correspondance générale de Cochinchine*, p. 76) ; mais cette lettre de Nguyễn-Ánh à l'évêque d'Adran n'est citée nulle part que je sache ; elle est donc complètement inédite. Le prince avait reçu, par le *Marquis de Castries*, un paquet de dépêches ; cela ressort des instructions données à de Richery à son départ : « . . . il se rendra à Pulo-Panjan... et de ce point ou de tout autre plus à portée, il prendra les plus sages mesures pour faire parvenir ses dépêches au roi de la Cochinchine actuellement réfugié à la Cour de Siam ». (*Correspondance générale de Cochinchine*, p. 11) ; il y avait, parmi ces plis, une lettre de l'Evêque d'Adran, comme le dit expressément Nguyễn-Ánh, dans le Document V ; il était donc tout naturel que le prince réponde à l'évêque.

Paul Nghi, dans la Relation de son voyage, ne mentionne pas cette lettre : « Celui-ci [Nguyễn-Ánh] en a conçu une grande joye et a écrit deux lettres, une au Gouverneur de Pondichéry, l'autre à MM de Richery et Berneron (Documents VI et VII), dans lesquelles il leur disait qu'il étoit prêt à les suivre et à aller avec eux » (*Correspondance générale de Cochinchine*, pp. 75-76. Paul Nghi se trompe en réalité, Nguyễn-Ánh disait que le moment de partir n'était pas venu). S'il garde le silence sur cette lettre du prince à l'évêque d'Adran, c'est peut-être parce qu'il en ignorait l'existence, mais bien plus probablement par prudence et par discrétion.

(48) Un passage de la Relation de voyage de Paul Nghi fait allusion à ces conventions entre l'Evêque d'Adran et Nguyễn-Ánh : « les conditions dont les deux chefs [de Richery et de Berneron] étoient convenus avec M. l'Evêque d'Adran étoient : 1^o qu'il falloit aller à l'Isle Pulo Panjan (« c'était le rendez-vous dont le roi de la Cochinchine étoit convenu avec Monseigneur l'Evêque d'Adran. . .) » (*Correspondance générale de Cochinchine*, p. 75). Mais comme les affaires, à Pondichéry, n'avaient pas marché suivant les désirs de l'Evêque d'Adran, et qu'il y avait eu du retard dans l'envoi du bateau, de Richery n'avait trouvé personne à son arrivée à Pulo-Panjan.

nouvelle : notre impatience et notre inquiétude en sont devenues insupportables. Mais voici que, cette année, le 30^e jour de la 8^e lune (21 Octobre 1786), nous avons appris que le Maître Bão-lộc [Paul Nghị] (49), le Marquis de Khiêm-Quang et le Marquis de Long-Chánh ont remis une lettre au Marquis de Quí-Ngọc (50), qui l'a apportée, pour

(49) Les deux caractères 保祿. qui se prononcent *bảo-lộc* en sino-annamite et *pao-lo* en chinois, rendent la forme portugaise du prénom Paul. Le Maître Bão-lộc « est donc le Père Paul, dont les noms annamites étaient Hổ-Văn-Nghị 胡文議 (*Thật-lục chính nhứt*, livre 2, folio 21 b), un prêtre cochinois qui joua un rôle important dans les événements de cette époque, comme intermédiaire entre Nguyễn-Ánh et la Mission. Il avait été ordonné prêtre par l'Evêque d'Adran en 1776. Lorsque Nguyễn-Ánh était caché par les soins de l'évêque, c'est lui qui apportait au prétendant sa nourriture quotidienne. Il accompagna Mgr. Pigneau de Béhaine à Pondichéry en 1785, revint en Cochinchine avec de Bichery, en 1786, retourna à Pondichéry, toujours avec de Richery, en 1787, mais, ne voulant plus voyager avec cet officier, dont il avait eu à se plaindre, il se cacha lorsque de Richery fit un nouveau voyage en Cochinchine, à la fin de 1787. Lors du retour de l'Evêque d'Adran, il reprit ses anciennes fonctions d'homme de confiance. Il mourut, âgé de 67 ans, le 19 Février 1801, deux ans après l'évêque. M. Le labousse, un missionnaire de l'époque, fait de lui le plus grand éloge : « La mission de Cochinchine perd en M. Paul un de ses meilleurs ouvriers. C'était un homme puissant en oeuvres et en paroles. Elevé à l'école de Mgr. l'Evêque d'Adran, qui l'avait instruit... Il a fait voir . . . qu'il était le digne disciple d'un tel maître . . . Le roi de Cochinchine . . . a toujours conservé pour lui beaucoup d'affection. C'était de lui que se servait Mgr. l'Evêque d'Adran toutes les fois qu'il fallait envoyer quelqu'un à la Cour pour quelque affaire que ce fût ; et depuis qu'il a plu au ciel de nous enlever notre chef, il était notre principale ressource et notre plus fort soutien » (Nouvelles lettres édifiantes, tome VIII. p. 209 ; d'après Ch. Maybon : *Histoire pays d'Annam*, p. 217, note 3. et Cl. Maître : Documents sur Pigneau de Béhaine, dans *Revue Indochinoise*, 1913, 2^e semestre, p. 330 note 2).

(50) Khiêm-Quan-Hầu 謙光侯 ; Long-Chánh-Hầu 隆政侯 ; Quí-Ngọc-Hầu 貴玉侯 . D'après le *Thật-lục chính nhứt* (Annales de Gia-Long), livre 2, folios 5b, 15b, 21b, les deux mandarins qui accompagnèrent Mgr. d'Adran et le Prince Cảnh, étaient Pham-Van-Nhon 范文仁 (Voir sa biographie dans *Liệt truyện chính sơ tập*, livre 7, folios 17 et suivants) et Nguyễn-Văn-Liêm 阮文廉. Pham-Văn-Nhon retourna de Pondichéry (*Liệt truyện chính sơ tập*, livre 7, folio 18. L'Annaliste place le fait en l'année *ât-tị*, 1785, mais il résume plusieurs faits sous une même date ; c'est 1786 qu'il faut entendre), donc avec de Richery et le prêtre Paul Nghị. Mais je ne saurais dire avec certitude quel était son titre de marquisat, ni par conséquent l'identifier, parmi les deux personnages que mentionne ici Nguyễn-Ánh. On peut toutefois faire une supposition : le premier caractère du titre de marquisat : Khiêm-Quan-Hầu 謙光侯, est bien voisin du nom personnel de Nguyễn-Văn-Liêm 廉, et il a fort bien pu se produire une erreur de copiste, non pas tant dans le nom personnel que dans le titre de marquisat ; on sait par ailleurs que le titre de marquisat, à l'époque de Gia-Long, com-

nous exposer les événements (51). Au premier coup d'œil, nous avons cru que tout était perdu ; mais enfin nous nous sommes rendu compte que le fondement de l'Etat est encore stable, que la famille des Nguyễn

prenait presque toujours, comme un de ses éléments, le nom personnel ; le Marquis de Khiêm-Quang serait donc, en réalité, le Marquis de Liêm-Quang c'est-à-dire Nguyễn-Văn-Liêm. Par conséquent, le Marquis de Long-Chánh serait Phạm-Văn-Nhơn, à moins que Phạm-Văn-Nhơn ne fut le Marquis de Quí-Ngọc. — En tout cas, Nguyễn-Văn-Liêm, d'après sa biographie (*Liệt truyện chính sử tập*, livre 15, folio 22), et autant qu'on peut comprendre des termes imprécis, serait allé en Europe (Il faut tenir compte que l'expression : *như tây* 如西, « aller en Occident », qu'emploie l'Annaliste, peut s'expliquer, d'après *Thật-lục chính nhứt*, livre 2, folio 15b, par *tiểu-tây dương* 小西洋, « l'Inde », ou par *dại-tây dương* 大西洋, « l'Europe »)

(51) Nous avons, sur la manière dont s'effectua la remise à Nguyễn-Ánh de son courrier, trois témoignages différents. — D'abord, le témoignage de Nguyễn-Ánh lui-même, dans cette lettre, témoignage d'après lequel il résulte que Paul Nghi, le Marquis de Khiêm-Quang et le Marquis de Long-Chánh ne portèrent pas eux-mêmes à Nguyễn-Ánh les lettres qui lui étaient destinées, mais qu'ils lui envoyèrent le Marquis de Quí-Ngọc ; le Document VIII confirme le fait (« Voici que le Marquis de Quí-Ngọc est survenu »), et le Document VII permettrait même de supposer que Paul Nghi et le Marquis de Khiêm-Quang ajoutèrent une lettre particulière à celles dont ils étaient chargés.

Nous avons, en second lieu, le témoignage de Paul Nghi : « Ils [MM. de Richery et de Berneron] m'ont déposé avec treize de mes gens dans cette Isle déserte de Pulo-Panjan le 1^{er} Septembre 1786. Ils nous ont donné des vivres pour trois mois.... ; après être descendu dans l'Isle, le Vaisseau est parti pour Manille. Nous nous sommes construit une petite barque et par ce moyen nous avons pu faire savoir au Roi que le vaisseau françois étoit arrivé.... Voyant les dispositions où se trouvoit notre Roi, nous sommes retournés dans l'Isle.... » (*Correspondance générale de Cochinchine*, pp. 75-76.) — Il semble également résulter de ces paroles (« . . . Nous avons pu faire sçavoir au Roi ») que Paul Nghi et ses deux compagnons ne sont pas allés auprès de Nguyễn-Ánh.

En troisième lieu, les Annales de Gia-Long (*Thật-lục chính nhứt*, livre 2, folio 21b) s'expriment dans des termes imprécis, mais qui peuvent être compris de la même façon : « A la 6^e lune de l'an *bính-ngọ* (26 Juin — 24 Juillet 1785. — La différence avec la date donnée par Nguyễn-Ánh, 21 Octobre 1786, n'est peut-être pas une erreur, comme on pourrait le croire tout d'abord, mais peut provenir de ce que les Annalistes, ayant en main les lettres destinées à Nguyễn-Ánh, se sont basés, pour classer le fait, sur la date à laquelle ces lettres avaient été écrites et qu'elles portaient en tête ou en suscription ; écrites en Juillet 1786, elles arrivèrent avec de Richery, à Pulo-Panjan, le 1^{er} Septembre, comme on la vu ci-dessus, et n'atteignirent Nguyễn-Ánh que le 21 Octobre 1786) à la 6^e lune de l'an *bính-ngọ*, *Bách-đà-lộc*, qui avait en garde le Prince aîné *Cánh*, étant allé dans le Grand Occident, *Phạm-Văn-Nhơn*, *Nguyễn-Văn-Liêm* avec *Hồ-Văn-Nghị* [Paul Nghi], obéissant aux ordres reçus, apportèrent une lettre à la résidence de voyage de Bangkok, pour donner des nouvelles, puis ils attendirent, dans l'entourage [du

est appelée à une grande félicité, et que le Respectable Maître nous ramènera les neuf urnes (52), en traitant avec tout son coeur cette affaire difficile, en nous aidant de toutes ses forces. Vous êtes parfait comme

Souverain] ». Il est certain que Paul Nghị ne resta pas à Bangkok, puisque, comme on le verra, il repartit pour Pondichéry avec de Richery ; mais cela est vrai pour **Phạm-Văn-Nhơn**, comme nous l'avons vu (note 50), et cela peut être vrai aussi pour **Nguyễn-Văn-Liêm**.

Voici comment les choses ont dû se passer : Paul Nghị et ses compagnons débarquent à Poulo-Panjang, le 1^{er} Septembre 1786 ; ils mettent quelque temps à construire leur barque ; ils se rendent alors sans doute à Poulo-Way, car c'était le second lieu de rendez-vous convenu entre **Nguyễn-Ánh** et Pigneau de Béhaine ; n'ayant trouvé là personne, ils passent « au port de Chantaboun, où demeure M. Liot, missionnaire français, Supérieur du collège », troisième lieu convenu (*Correspondance générale de Cochinchine*, p. 75, p. 11) ; le fait est rendu certain par ce que dit **Nguyễn-Ánh** dans le Document VIII, ci-dessous : « Nous avons reçu les lettres que les deux officiers du bateau [de Richery et de Berneron] et le Directeur du Collège nous envoyaient » ; donc le courrier avait passé par Chantaboun et M. Liot avait ajouté une lettre personnelle pour **Nguyễn-Ánh** ; de là, Paul Nghị expédie en toute hâte à **Nguyễn-Ánh**, qui le reçoit le 21 Octobre 1786, le courrier qui était destiné au prince ; il n'ose pas aller lui-même à Bangkok, peut-être pour ne pas compromettre **Nguyễn-Ánh** aux yeux du roi de Siam, très soupçonneux, comme on va le voir par la teneur des lettres de **Nguyễn-Ánh**, et il y envoie le Marquis de Qui-Ngọc. Il est cependant difficile d'admettre, étant donné le rôle qu'a joué Paul Nghị auprès de **Nguyễn-Ánh**, que le prêtre n'ait pas eu une entrevue avec le prince pendant ce voyage.

Un passage d'une lettre de Richery à de Cossigny, du 11 Décembre 1786, nous apprend comment avait eu lieu le débarquement de Paul Nghị et de ses compagnons : « Alors, je fis route pour Pulo-Punjan, dont j'eus connaissance le 30 Août ... nous y abordâmes et jettâmes l'ancre à midi. Sur le champ, des fouilleurs Cochinchinois furent envoyés à terre ... ils rapportèrent qu'ils n'avoient rien trouvé. . . J'arrêtai, qu'avant la nuit, je quitterois ; que je débarquerois le prêtre, un mandarin, 12 hommes de leur choix avec lesquels ils assuroient construire un bateau, passer Chantel [Chantaboun] et être de retour dans l'Isle à la fin de Décembre. Il étoit midi, quand ce parti fut arrêté, et il falloit avant la nuit, débarquer des vivres, des munitions, des matériaux, des outils, des bagages, etc. — Le vent et la mer étoient impétueux, et un seul petit bateau pouvoit être employé à cette opération, ce qui fut entrepris et exécuté, non sans dangers répétés pour le bateau » (*Correspondance générale de Cochinchine*, pp. 33-34.)

(52) Les « neuf urnes » sont le symbole, dans la haute antiquité chinoise, de la stabilité, de la pérennité, de la gloire d'une dynastie. C'est pour se conformer à cette tradition que **Minh-Mạng**, en 1835-36, fit fondre les neuf urnes dynastiques du Palais de Hué (Voir L. Sogny, P. Chovet, L. Cadière : *Les Urnes dynastiques du Palais de Hué*. B. A. V. H. 1914, pp. 15-46.) C'est des démarches de l'Evêque d'Adran que **Nguyễn-Ánh** attendait la restauration de sa dynastie, le retour des « neuf urnes ». Mais ce symbole peut aussi désigner le Prince **Cảnh**, l'héritier sur qui reposait la perpétuité de la dynastie.

un jade qu'on a façonné ! Cette faveur incomparable, elle est gravée dans nos cinq viscères ; lorsque toutes nos dents seront tombées, nous n'en aurons pas perdu le souvenir. C'est pourquoi nous avons pris la résolution, comme vous nous l'avez dit, de faire tous les préparatifs pour partir. Mais qui l'eut supposé ? les desseins des hommes sont dans un sens, et la volonté du Ciel ne concorde pas. Voici que le 2^e jour de la 9^e lune (23 Octobre 1786), le bateau de An-Tôn Rỗi (53) est arrivé

(53) An-Tôn Rỗi, ou Lôi 安尊呀 ou 磊. Paul Nghi, dans sa Relation de voyage, l'appelle « M^r. Vincent » (*Correspondance générale de Cochinchine*, p. 76.) — C'était Antonio Vincente da Rosa un capitaine portugais de Macao, dont il est assez souvent question dans les documents de l'époque (Ch. Maybon : *Histoire pays d'Annam*, p. 218, note 5.) — Les *Annales de Gia-Long* mentionnent le fait (vol. III, folio 1), à la 1^{re} lune, 18 Février — 18 Mars, de l'an *dinh-vi*, 1787, avec un décalage dans les dates de deux mois, qui s'explique en admettant que l'Annaliste a placé le fait non à l'arrivée de Antonio da Rosa, 23 Octobre 1786, mais au moment de son départ de Bangkok. Les *Annales de Gia-Long* ajoutent un détail important, à savoir que cette démarche des Portugais avait été provoquée par « la demande de secours qu'avait adressée le prince impérial aîné », c'est-à-dire le Prince Cảnh. Le prince, né en Mars-Avril 1780, n'avait que 6 ans à ce moment-là : il n'a donc pas pu adresser une demande dans ce sens.

Chose qui paraît extraordinaire à première vue, c'est l'Evêque d'Adran lui-même qui avait provoqué cette intervention des portugais. Des documents récemment publiés par le P. A. Launay (*Histoire Mission Cochinchine ; Documents*, III, pp. 153-158), nous donnent la genèse de l'affaire. Dans une lettre adressée à M. Descourvières, alors encore procureur à Macao, lettre datée de Pondichéry, le 6 Juillet 1785, Mgr. Pigneau écrit : « Après avoir écrit de Siam à la fin de 1783, j'en sortis sans trop savoir où j'allais. . . . Avant de passer le golfe de Siam, je rencontrais le roi fugitif que j'avais quitté depuis un an et demi ; il était décidé, après toutes ces histoires avec les Siamois, à passer chez les Hollandais qui lui offraient du secours ; il serait déjà à Batavia, si je n'étais arrivé assez à temps pour le détourner de ce dessein. Dans la crainte qu'après mon départ il ne reprit cette idée qu'il ne quittait que par rapport à moi, je l'engageai à me confier son fils unique, et lui promis de faire une tentative auprès de quelque puissance catholique. Comme il m'était alors impossible de me retirer ailleurs qu'à Pondichéry, j'avais d'abord pensé à en parler aux Français ; mais je les trouvai si impies et si ennemis de la religion que je me crus obligé d'agir de manière à les en éloigner. Je pensai qu'ils ne feraient pas moins de mal à la mission que toute autre nation hérétique. Les Anglais qui, en 1779, avaient déjà envoyé deux vaisseaux au secours de ce prince, et n'avaient manqué leur expédition que parce qu'ils ne l'avaient pas rencontré, viennent encore de me faire les plus vives instances pour leur remettre le fils du roi que j'ai ici avec moi. Je ne puis l'abandonner sans m'exposer à le voir entre les mains des uns et des autres. C'est pourquoi je suis résolu de le proposer plutôt aux Portugais qui ont encore au moins l'extérieur de la religion. Le gouverneur d'ici, qui ne veut rien entreprendre sans les ordres de la cour, a déjà écrit en France à ce

tout à coup, apportant une lettre de l' Impératrice du Portugal et une lettre de l'officier Commandant la ville de Go-á. Ils les ont présentées à notre chétive personne. On y disait que des troupes étaient prêtes à Go-á, avec 56 vaisseaux de combat ; c'est pourquoi en envoyait chercher notre chétive personne. En outre, il y avait deux lettres pour le roi de

sujet ; mais je serai parti avant qu'il ait eu le temps d'avoir la réponse. Je retournerai en mission au mois de Mai de l'année prochaine et je tâcherai d'y aller en [*Déchirure*]. Je vous prie de me faire savoir au plus tôt, et dans le plus grand détail, les nouvelles que vous en aurez reçues, afin que je puisse connaître où je pourrai aborder plus facilement ». Dans ces dernières lignes l'évêque fait allusion au projet qu'il avait conçu, et dont il parle à plusieurs correspondants (*Ibid.*, pp. 81, 89, 91, 101, etc.), de passer dans la région de Hué. Il ne s'était donc pas encore décidé à partir pour France.

Deux jours après cette lettre, le 8 Juillet 1785, il écrit au Sénat de Macao : « En Avril 1780, je reçus une lettre de M. O. Fran.-Xavier de Castro, alors gouverneur de Macao, par laquelle il me pria d'obtenir du roi de Cochinchine une lettre pour le gouverneur de Goa, avec des conditions avantageuses au sujet du commerce de ses Etats, et qu'il se chargerait de son côté de procurer à ce prince tous les secours nécessaires pour le rétablir dans ses Etats. J'étais en fuite dans le royaume du Cambodge lorsque je reçus cette lettre, et, par conséquent, dans l'impossibilité de le satisfaire.... Au moment où j'allais passer le golfe de Siam, je rencontrai le roi. [*Déchirure*] Persuadé que la mission était [*Déchirure*] ce prince je fis [*Déchirure*] détourner lui promettant de l'adresser à des puissances catholiques. Je lui demandai même, pour m'assurer davantage, son fils unique qu'il m'accorda, et que j'ai actuellement avec moi. Comme il m'était alors impossible d'aller ailleurs qu'à Pondichéry, je comptais d'abord en donner la préférence aux Français, mais je leur trouvai si peu de religion, que je pris devant Dieu la résolution de m'adresser à la nation portugaise. Les Anglais, en 1778 (plus haut : 1779). étaient allés pour donner du secours à ce prince . . . : ils m'ont fait cette année plusieurs instances pour m'engager à leur livrer le jeune prince ; mais vous sentez assez les raisons pour lesquelles je n'ai pu me rendre à leur désir. Il n'y a que les motifs de religion qui, devant Dieu et devant les hommes, puissent m'excuser de préférer une autre nation à la mienne. C'est pour cette raison que je propose de vous remettre le roi de Cochinchine. son fils, sept à huit des principaux mandarins, les moyens faciles de rétablir ce prince, et non seulement le moyen de se dédommager des dépenses qu'on aurait pu faire, mais d'établir dans ses Etats un commerce qui serait aussi honorable à la nation portugaise qu'avantageux à la ville de Macao ». Et après avoir discuté sur les moyens pratiques de réaliser ce projet, l'évêque conclut : « Si, par des événements qu'on ne peut prévoir, on ne trouvait pas de nouvelles de ce prince dans l'endroit indiqué [à Pulo-Panjam], l'affaire n'en serait pas moins sûre, en venant prendre ici son fils que j'accompagnerais à Macao. Tous ceux qui m'ont vu en Cochinchine savent assez l'expérience que j'ai du pays, pour concevoir que je n'avance rien dont je ne sois assuré. Je vous prie de me faire savoir au plutôt le parti que vous prendrez à ce sujet, et, de quelque manière que vous vous décidiez, de me garder le plus grand secret. Ma nation ne pourrait que trouver fort mal qu'après

Siam, ainsi que des présents : 20 fusils (54), petits et moyens, et 100 pièces de toile fine d'Europe. C'était comme pour remercier le roi de Siam et demander l'autorisation d'emmener notre chétive personne et de mettre les troupes en campagne pour exterminer les rebelles Tày-[Sơn]. Mais cette affaire, nous l'avons confiée au Maître Supérieur, comment aurions-nous pu consentir, de notre propre mouvement, à nous adresser à un autre Etat ? C'est pour cela que nous avons dû les remercier et les renvoyer avec des formules de politesse (55). A cette

lui avoir présenté ceci comme peu utile et très difficile, je vous l'aie proposé d'une autre manière. »

Mgr. Pigneau était à Pondichéry depuis la fin du mois de Février 1785. Depuis lors rien n'avait été fait. Les autorités de la colonie se refusaient à entreprendre cette expédition sans en référer à Paris. On comprend que l'évêque, ayant sur les bras le Prince Cánh et sa suite, ait eu le plus grand désir de sortir au plus tôt d'une situation embarrassante, qui menaçait même, en se prolongeant, de le couvrir de ridicule, et que, découragé du côté de ses compatriotes, en qui il avait cru trouver un accueil plus empressé, il se soit tourné du côté des Portugais. Mais il n'abandonnait pas toutefois sa première intention, car, le 8 Juillet 1785, donc le même jour qu'il adressait sa lettre au Sénat de Macao, il écrivait au Ministre, Marquis de Castries, à Paris (Ch. Maybon : *Histoire pays d'Annam*, p. 212. note 4). Et, un an plus tard, le 21 octobre 1786, Nguyễn-Ánh recevra une lettre ou l'évêque lui conseillera de passer à Pondichéry, et l'évêque lui-même s'était embarqué pour France en Juillet de cette même année 1786 (Ch. Maybon ; *Id.*, p. 214, note 3). Toutes les circonstances de cette tragique aventure ne sont pas encore complètement connues. Mais nous pouvons nous faire une idée, toutefois, de l'état d'âme de l'Evêque d'Adran, pendant son séjour à Pondichéry, ses déceptions, ses découragements, ses angoisses, les luttes qui se livraient dans sa conscience entre son affection pour Nguyễn-Ánh, ses sentiments patriotiques et sa lourde responsabilité d'évêque chef de mission.

(54) **Bính** 鎗. Les Dictionnaires chinois donnent à ce caractère le sens de « ferme, solide ». Le Dictionnaire Genibrel signale le mot comme appartenant à la langue annamite vulgaire, mais il l'écrit avec le caractère 丙, dans l'expression : *Súng-Bính*, « carabine »

(55) Ou : « avec des mots aimables ». — Les *Annales de Gia-Long* portent : « Le roi de Siam, voyant que les autres (les Portugais) voulaient, à cause de nous, amener des troupes de secours, conçut un violent déplaisir ; l'Empereur (Nguyễn-Ánh) conseilla à Antôn Lôi de renoncer à son projet et de s'en retourner » (Livre 3, folio 1.) — Paul Nghi, dans sa Relation de voyage, confirme le fait, mais avec un détail intéressant : « Notre Roi s'est excusé, disant qu'actuellement il ne pouvoit pas le faire . . . notre Roi, n'apprenant aucune nouvelle de l'arrivée de notre vaisseau, a donné Audience à l'envoyé portugais, lui a donné une lettre pour le gouverneur de Go-a, je n'en sçais pas le contenu » (*Correspondance générale de Cochinchine*, p. 76). Donc, d'après Paul Nghi, Nguyễn-Ánh n'aurait pas reçu, tout d'abord, Antonio da Rosa, et aurait répondu à ses avances par un refus, tout en ménageant l'avenir, puis, désespéré par le long retard de Richery, qui ne revenait pas à l'époque convenue, il aurait

occasion, le roi de Siam a conçu des soupçons, croyant que nous voulions partir avec ce bateau ; chaque jour, il nous faisait épier, et cela a rendu difficile l'exécution de nos desseins. Il ne semble pas encore

reçu l'envoyé portugais et lui aurait remis une lettre, dont Paul Nghi se méfiait quelque peu. — La lettre même de Nguyễn-Ánh, écrite le 4 Novembre 1786, donc 12 jours à peine après l'arrivée de Antonio da Rosa (23 Octobre), parle du premier refus que le prince opposa à la demande des Portugais. — Mais Nguyễn-Ánh nous dira lui-même, plus loin, dans une autre lettre (Document VIII) qu'il a, après la mission de Antonio da Rosa, envoyé une ambassade aux Portugais. Une lettre de Pigneau de Béhaine, écrite à son retour de France, le 14 Juin 1788, nous donne quelques détails sur cette ambassade, qui se composait de deux mandarins : « Les Portugais envoyés à Siam de Goa (c'est-à-dire Antonio da Rosa) à la fin de 86, manquèrent leur retour en 1787 et furent obligés de rester à Macao jusqu'au commencement de 88. Ils partirent alors de cette ville avec deux envoyés du Roy de la Cochinchine qui, (comme ils me l'écrivent eux-mêmes de Macao) ne suivoient le vaisseau portugais que pour ménager cette nation qui faisoit des offres au Roy, leur maître, et se tenir en mesure de réclamer sa protection, dans le cas où la France ne viendrait pas à son secours » (*Correspondance générale de Cochinchine*, p. 117. — Ch. Maybon : *Histoire pays d'Annam*, p. 218, note 5.) — Nguyễn-Ánh.

commode de nous mettre en route à la 10^e lune (21 Novembre — 20 Décembre 1786), suivant les instructions et les désirs du Commandant de bateau Li-xi-ri (56) ; nous devons attendre que le bateau de An-Tôn Rđi se soit éloigné, afin que les soupçons du roi de Siam s'apaisent ; alors il nous sera aisé de nous décider. C'est pour cela que nous avons dû envoyer le Marquis de Quí-Ngọc à [l'île] Thở-Châu (57) pour dire

réalité et plus encore de leur accomplissement. J'ai su, par plusieurs voies, que les mandarins prétendaient avoir été trompés par le capitaine qui les a apportés . . . ils allèguent plusieurs autres sujets de mécontentement ; ce qui est certain c'est qu'un d'entre eux m'a fait demander de le recevoir à la maison... Je ne pouvais lui accorder une grâce de cette nature, qui m'eût évidemment attiré le gouvernement portugais à dos On assure que le capitaine portugais qui a conduit ici ces mandarins, a présenté une requête au Sénat de cette ville, à l'effet de faire préparer un vaisseau pour les porter à Goa, où ils doivent, dit-on, comme plénipotentiaires ratifier avec le Gouverneur de Goa, les conditions du traité données en partie par le dit gouverneur, mais auxquelles le roi ajoute de nouvelles prérogatives aux Portugais » Et le missionnaire donne en huit points les conditions de ce traité.

(56) Li-xi-ri 喃吹黎, Joseph de Richery, né à Alons (Provence). le 15 Septembre 1757 ; lieutenant de vaisseau en 1739 ; capitaine de vaisseau en 1793 ; cote-amiral en 1795 ; mort en 1799 (Ch. Maybon : Pays d'Annam. p. 215, note 2).

Les instructions de Richery portaient ceci : « Article 5^e. Après avoir fait cette expédition [relâché à Poulo-Panjang, pour y déposer Paul Nghĩ et le courrier de Nguyễn-Ánh] et être convenu avec ses envoyés [de Nguyễn-Ánh] du temps de leur retour, Mr de Richery fera route pour la Cochinchine... Il aura aussi le soin de combiner la durée de cette course avec les moussons et l'époque de son rendez-vous avec les envoyés vers la Cour de Siam près du roi de la Cochinchine — Article 6^e. De retour dans le golfe de Siam au lieu du rendez-vous ; Mr de Richery se conduira d'après les circonstances ; et voici celles qu'il est possible de prévoir : 1^o que le roi Cochinchinois voudra passer sur son bord, pour se rendre lui et sa famille à Pondichéry ; alors M^r de Richery le recevra et aura pour lui les égards dus à un souverain. 2^o que le dit roi préférera de rester sur l'Isle de Poulo-Panjang, pour y attendre des secours et ne point trop s'éloigner de ses sujets, afin de soutenir et nourrir leur constance ; alors Mr de Richery y consentira et pourra même lui laisser quelques Européens avec les vivres et munitions dont il pourra disposer. mais avant de se rendre à ce dernier parti, Mr de Richery examinera scrupuleusement si l'Isle ainsi pourvue, est un asile susceptible de défense en cas d'attaque de la part des sujets rebelles de ce prince... » (*Correspondance générale de Cochinchine*, pp. 11-13). — Ces instructions avaient été précisées, entre de Richery et Paul Nghĩ : « Ils [de Richery et de Berneron] nous ont donné des vivres pour trois mois, disant qu'ils reviendroient, les trois mois écoulé, c'est-à-dire au commencement de Décembre, pour prendre le Roi de la Cochinchine » (Relation de voyage de Paul Nghĩ : *Correspondance générale de Cochinchine*, p. 75).

(57) L'île Poulo-Panjang.

aux commandants de bateaux de retenir le Maître **Bảo-lộc** [le prêtre Paul **Nghị**], et leur demander de laisser un pilote et les fusils (58) ; dans quelques mois, ma chétive personne suivra (59) ; quant au bateau,

(58) D'après la Relation de voyage de Paul **Nghị**, de Richery aurait été rien moins que fidèle aux instructions qu'il avait reçues, et n'aurait pas accédé aux demandes de **Nguyễn-Ánh**. Après avoir quitté Poulo-Panjang et laissé Paul **Nghị**, il alla à Manille, pour faire à son bateau des réparations urgentes, assure-t-il, puis à Macao, faire une fructueuse opération de riz, accuse Paul **Nghị** ; il perdit du temps sur les côtes de Cochinchine, bref, au lieu d'arriver à Poulo-Panjang en Décembre, comme c'était convenu, il n'y arriva que le 21 Février 1787 : « J'ai dit tout ce que je sçavois aux chefs, écrit Paul **Nghị**, en les priant de vouloir recevoir le roi qui étoit prêt à s'embarquer, et qui attendoit la nouvelle de l'arrivée du vaisseau avec impatience, au port de Siam, lui et toute sa famille. Ils ont refusé en disant qu'ils n'étoient pas venus pour prendre le Roi, et qu'on ne les avoit pas envoyés pour cela. Je les ai aussi priés de donner un pilote au Roi, comme il les en avoit priés dans sa lettre [Voir ci-dessous, Document VII. On voit que Paul **Nghị** est bien au courant des demandes de **Nguyễn-Ánh**], ils l'ont refusé. J'ai encore demandé en grâce qu'on nous permit de descendre du Vaisseau et d'aller joindre notre Roi. M. Berneron a répondu : « Votre Roi a le droit de vous appeler à lui, et le Roi de France a celui de vous retenir ». Ils nous ont ainsi reconduits à Pondichéry ». (*Correspondance générale de Cochinchine*, p. 77).

(59) La lettre de **Nguyễn-Ánh** et les documents supplémentaires que j'ai donnés pour l'illustrer, nous permettent de retracer les diverses phases de ce projet de fuite à Pondichéry : — C'est Pigneau de Béhaine qui en fut l'instigateur : « nous avons pris la résolution, comme vous nous l'avez dit . . . » Et l'évêque avait fait connaître ce plan à Pondichéry, puisque les instructions de Richery prévoyaient le passage de **Nguyễn-Ánh** dans l'Inde. Et la résolution de **Nguyễn-Ánh** fut vite prise : il recevait la lettre de l'évêque le 21 Octobre 1786, et il se résolut de suite à partir, puisque ce qui, assure-t-il, le fit changer d'avis, ou du moins lui fit remettre le départ à plus tard, c'est l'arrivée du bateau portugais, qui survint inopinément le 23 Octobre, deux jours seulement après la réception de la lettre de Pigneau de Béhaine. L'évêque avait dû donner de bien fortes raisons, et presser bien vivement le prince, et celui-ci devait se sentir dans une situation bien désespérée, pour se décider aussi rapidement à une tentative si grave et si périlleuse. — L'arrivée de Antonio da Rosa vint donc changer les plans de **Nguyễn-Ánh** : « L'homme propose et Dieu dispose », écrira-t-il par trois fois, sous une forme annamite. Et, le 4 Novembre 1786, jour où il écrit ses trois lettres, il était résolu, peut-être résigné, à attendre une occasion plus favorable, après le départ des Portugais, c'est-à-dire « dans quelques mois » — Mais, à en croire Paul **Nghị**, le 21 Février 1787, lors du retour de Richery à Poulo-Panjang, **Nguyễn-Ánh** était revenu pleinement à l'idée de se réfugier à Pondichéry ; il avait même en partie mis à exécution son projet, puisqu'il était descendu « au port de Siam, lui et toute sa famille », attendant le bateau « avec impatience ». - Il paraît que c'est uniquement la mauvaise volonté de Richery qui fit échouer le projet. — Que serait-il arrivé si **Nguyễn-Ánh** était arrivé à Pondichéry ? Nul ne saurait le dire.

qu'il retourne d'avance pour porter les lettres qui renseigneront le Maître Supérieur et l'officier commandant la ville. Quant au petit prince, encore si jeune, nous le confions au Maître Supérieur, pour qu'il décide comme il jugera bon : le prince restera ou il reviendra, suivant qu'il plaira au Maître Supérieur, et quelle que soit la décision prise, notre chétive personne l'aura pour agréable. Si le roi du Grand Occident daigne prendre en pitié notre petit fief et envoie des soldats pour aider notre chétive personne, alors, que le Maître Supérieur fasse effort pour revenir, et nous partagerons nos soucis (60). C'est une

Ce projet, qu'avait conçu l'Evêque d'Adran, de faire venir Nguyễn-Ánh en personne à Pondichéry, rencontrait de l'opposition parmi les Français qui, à cette époque, pouvaient porter un jugement sur la question. Le Vicomte de Souillac, qui avait exercé le commandement à Pondichéry pendant quelque temps, en 1785, après Coutenceau des Algrains, et qui était Gouverneur à l'Isle de France, lorsque l'évêque d'Adran y passa avec le Prince Cánh, écrivait au Ministre, le 31 Août 1786 : « Je me borne à observer que je crains l'effet de l'article 6 des Instructions données à Monsieur de Richery (Voir plus haut, note 56), en ce que si le Roi de la Cochinchine passe sur ce vaisseau et se rend à Pondichéry, il en résultera l'obligation de pourvoir à sa subsistance ainsi qu'à celle de sa famille et même celle de le rétablir dans ses états », (*Correspondance générale de Cochinchine*, p. 37) En poussant Nguyễn-Ánh à venir à Pondichéry, l'Evêque d'Adran voulait peut-être brusquer les choses, rendre les démarches du prétendant plus pressantes, et engager moralement les représentants de la France.

(60) Cette humble supplication, pour faire revenir Mgr. Pigneau de Béhaine, au moins dans le cas où la France interviendrait en faveur de Nguyễn-Ánh, doit faire allusion à un projet dont l'Evêque d'Adran s'était, sans doute, ouvert au prince, dans la lettre qu'il lui avait envoyée, et qu'il annonçait aux Directeurs du Séminaire de Paris, dans une lettre datée du 20 Mars 1785 : « Je n'attends que le temps favorable pour me rendre à Macao et de là passer à la haute Cochinchine ». Comme l'explique très bien M. Maybon (*Histoire pays d'Annam*, p. 211, à ce moment, Pigneau de Béhaine, découragé par son insuccès à Pondichérys et n'ayant pas encore pensé ou ne pensant plus à un voyage en France, était tenté de se désintéresser du sort de Nguyễn-Ánh, qu'il ne savait plus comment tirer de sa triste situation, et avait conçu le dessein de se retirer dans la partie Nord de sa Mission de Cochinchine, les provinces environnant Hué, où les missionnaires se rendaient ordinairement par Macao. — Cette région était le fief des Tày-Sơn. Pour qui connaît l'hostilité de cette dynastie usurpatrice contre le christianisme, et la haine qu'ils portaient, en particulier, contre Pigneau de Béhaine, partisan et le plus ferme soutien de Nguyễn-Ánh, le fait de se retirer dans un tel lieu constituait la marche à une mort certaine. Le motif que donne Nguyễn-Ánh, pour faire revenir Pigneau de Béhaine, ne manque pas le grandeur : « Nous partagerons les soucis », nous souffrirons ensemble ! Un tel langage montre bien la noble idée que le prince se faisait de son illustre ami.

affaire dont il faut s'occuper avec diligence, il ne faut pas s'en désintéresser à cause des fatigues qu'elle peut occasionner. Voilà l'ordonnance (61).

Cánh-Hưng, 47^e année, 9^e lune, 14^e jour (4 Novembre 1786.)

DOCUMENT VI (XIII). — 4 Novembre 1786.

Ordonnance que l'officier général en chef commandant les troupes de mer dans An-đi-a [l'Inde] (62) et l'officier commandant la ville de Phong-ti-sê-ri [Pondichéry], avec respect doivent connaître tous les deux. L'année précédente [1785], notre chétive personne a prié Bách-đa-lộc, Inspecteur-Surveillant, Maître Supérieur, de conduire le prince impérial dans votre Noble Royaume, pour

(61) Il est peu probable que l'on retrouve jamais la correspondance entre l'Evêque d'Adran et Nguyễn-Ánh. Nous ne verrons donc jamais la lettre de Pigneau de Béhaine qui a occasionné cette réponse du prince. Mais la teneur de la réponse nous permet de reconstituer les divers points qui furent traités par le prélat : — Il disait d'abord l'échec de ses démarches à Pondichéry (d'où découragement de Nguyễn-Ánh). — Il affirmait cependant qu'il continuait à s'occuper des intérêts du prince (d'où espérances). — Il parlait de son découragement, de son désir de se retirer à Macao et dans la région de Hué (d'où encouragements, éloges, supplications, témoignages de reconnaissance, exhortations à revenir). — Il pressait vivement Nguyễn-Ánh de passer à Pondichéry (d'où décision rapide du prince). — Il demandait s'il devait laisser le Prince Cánh à Pondichéry, ou le renvoyer à son père, dans le cas, prévu c'est certain, où Nguyễn-Ánh ne voudrait pas se rendre à Pondichéry. — Mais le texte même de la lettre ferait bien mieux notre affaire

Comme on le voit, les questions qui furent débattues dans ces deux lettres sont d'une gravité exceptionnelle : Nguyễn-Ánh se réfugiera-t-il à Pondichéry ? — Pigneau de Béhaine gardera-t-il ou renverra-t-il le Prince Cánh ? — Le prélat continuera-t-il ses démarches en faveur de Nguyễn-Ánh, ou bien, laissant le prétendant à son malheureux sort, ira-t-il rejoindre sus ouailles des environs de Hué et se livrer au martyre ? — Parmi les nombreuses pièces que dut comprendre la correspondance entre Pigneau de Béhaine et Nguyễn-Ánh, peu de lettres, avouons-le, eurent l'importance de celle que nous publions aujourd'hui. Je le répète, elle est complètement inédite et n'a pas même été soupçonnée quelque part.

(62) Joseph François Charpentier de Cossigny, né à Palma, Ile de France, en 1730, capitaine-ingénieur du roi ; commanda à Pondichéry de 1785 à 1787 ; mort à Paris, le 29 Mars 1809 (*Correspondance générale de Cochinchine*, p. 15, note 1. — Ch. Maybon : *Histoire pays d'Annam*, p. 213, note 2).

demander des troupes. Il y a longtemps déjà, et nous n'avions reçu absolument aucune nouvelle. Inopinément, cette année-ci, à la 8^e lune (22 Septembre – 22 Octobre 1786), nous avons eu connaissance d'une lettre qui nous est parvenue et qui nous a tout fait connaître. Notre chétive personne en a été tout heureuse. La lettre disait que l'an dernier l'Inspecteur-Surveillant Maître Supérieur, avait délibéré de cette affaire avec l'officier commandant par intérim (63) ; mais il était tombé sur un homme qui n'avait pas de sentiments charitables et qui ne savait pas aider les faibles, ni porter secours aux malheureux, aussi n'avait-il rien pu faire. Mais aujourd'hui, il a rencontré de nouveaux officiers, vos deux personnes, qui connaissez par la chaîne et par la trame (64) les lettres et l'art militaire, qui possédez dans leur plénitude toute vertu et toute science, dont le coeur généreux se dilate et se réjouit à porter secours, et dont le rêve magnifique est de sauver ceux qui sont en péril, de soutenir ceux qui ont perdu l'équilibre. Aussi, vous avez envoyé deux officiers, l'un des troupes de mer et l'autre des troupes de terre, qui sont venus sur un vaisseau de combat pour aider et recevoir notre précieux char. Cela, notre chétive personne l'exalte à l'infini et en est profondément reconnaissante, car si, dans la nécessité, une goutte d'eau vaut une douce rosée, combien plus est précieuse une pluie abondante qui fait revivre nos plants de riz desséchés. Nous sommes recon-

(63) De Coutenceau des Algrains, né près de Meaux, le 28 Mai 1730 ; mort à Paris, en 1788 ; brigadier d'infanterie ; avait remplacé par intérim C. J. de Bussy, comme gouverneur des Etablissements de l'Inde (*Correspondance générale*, p. 17 — *Histoire pays d'Annam*, p. 212, note 1). — L'évêque d'Adran n'avait pas seulement rencontré des contradicteurs en la personne de Coutenceau. Le successeur de celui-ci (*Correspondance générale de Cochinchine*, p. 17, note 1), qui fut en même temps le prédécesseur direct de Cossigny, le Vicomte de Souillac, écrivait au Ministre, le 31 Août 1786, de l'Isle de France, où il était alors gouverneur : « J'ai vu M. l'Evêque d'Adran, que j'avais déjà connu à Pondichéry et au sujet de qui j'ai eu l'honneur de vous écrire... Il me proposa à Pondichéry de faire une expédition pour rétablir sur le trône de Cochinchine le père du jeune enfant qui est avec lui. Je lui fis connaître que ce qu'il désiroit ne pouvoit s'exécuter que d'après des ordres de Sa Majesté.... M. l'Evêque d'Adran éluda cette proposition d'envoyer un vaisseau en reconnaissance Cette réponse me décida à ne plus m'en occuper » (*Correspondance générale de Cochinchine*, p. 36) — De Coutenceau avait été plus hostile et plus catégorique, disons même injuste : « . . . M. de Coutenceau, qui regarde cette expédition comme étant contraire aux intérêts de la nation, à la saine politique, très-difficile et très-inutile » (*Correspondance générale*, p. 17, — Ch. Maybon : *Histoire pays d'Annam*, p. 212).

(64) D'une manière parfaite, à fond.

naissant pour la décision sublime qu'ont prise vos deux personnes, et cette faveur pèse sur nos épaules tout comme si nous portions les monts Hoa et Tông, comme si nous étions chargé des fleuves Giang et Hán. Nous n'avons pas encore vu votre visage, mais nous connaissons déjà votre cœur. Nous étions sur le point de nous mettre en route sur le bateau, afin de nous entretenir librement avec vous le plus tôt possible. Mais voici que les desseins des hommes étant ainsi, la volonté du Ciel ne s'y conforme pas. En effet, un bateau de Go-á vient d'arriver, apportant une lettre de l'Impératrice du Phút-tu-ghê (Portugal) et une lettre de l'officier de Go-á ; ils venaient chercher notre chétive personne. Il y avait aussi une lettre et des présents pour le roi de Siam, destinés à attirer sa bienveillance afin que [les Portugais] puissent nous prendre aisément. Malgré cela, notre chétive personne n'a pas voulu les suivre, car nous avons décidé de tout temps de contracter alliance uniquement avec la France ; nous ne voulons pas le faire avec un autre royaume. A cause de ce bateau, le roi de Siam a conçu des soupçons, et nous ne pensons pas qu'il soit opportun de partir avec votre bateau. C'est pourquoi nous devons confier une lettre au commandant du bateau qui la portera d'avance. Quant à notre chétive personne, elle restera encore quelques mois, puis nous passerons (chez vous). Voilà l'ordonnance.

Cánh-Hưng, 47^e année, 9^e lune, 14^e jour (4 Novembre 1786) (65).

(65) Comme je l'ai déjà fait remarquer (note 47), Paul Nghi, dans la Relation de son voyage, mentionne cette lettre de Nguyễn-Ánh au gouverneur des Etablissements français de l'Inde et au gouverneur de Pondichéry (*Correspondance générale de Cochinchine*, pp. 75-76). La *Correspondance générale de Cochinchine* nous donne aussi une traduction de cette lettre (*Ibid.*, pp. 88-89). Je la reproduis ici, pour qu'on puisse en apprécier l'exactitude.

« Traduction de la lettre du Roi de la Cochinchine.

« Que tout le monde sache que ceci est le discours du Roi de la Cochinchine, au général de la station des vaisseaux français dans l'Inde et au Gouverneur de Pondichéry. Il y a plus d'un an révolu que j'ai prié le très-illustre Evêque PIERRE, de conduire mon fils aîné à Pondichéry, pour y demander du secours. Je n'en ai reçu aucune nouvelle depuis, j'en étois donc infiniment inquiet, cependant au mois d'Octobre de cette année, il me parvint un écrit qui m'instruisit de tout, j'en fus très-satisfait, dit-on. L'an passé, le très-illustre Evêque traita déjà cette affaire avec le Gouverneur de Pondichéry qui y résidoit alors, dont j'ignore le nom, mais il étoit pusillanime, et n'est pas charitable, il ne sait ni secourir les malheureux, ni élever les faibles ; l'illustre évêque ne put donc rien faire. Il a trouvé depuis cependant de nouveaux commandants qui aussi bien nés que savants dans l'état militaire, et dans les autres sciences, bienfaisants et disposés à délivrer les malheureux et à soutenir les foibles, c'est d'après cela que vous avez envoyé vos deux favoris,

DOCUMENT VII (XIV) — 4 Novembre 1786.

Ordonnance dont Li-xi-ri, officier des troupes de mer, et Ba-dô-dông, officier des troupes de terre (66), ainsi que les divers chefs militaires, avec respect doivent prendre connaissance, Venir en aide aux indigents, soutenir ceux qui ont perdu l'équilibre, telle est la louable coutume des hommes vertueux. Ecarter les difficultés, apaiser les troubles, telle est la conduite admirable des gouvernants. Actuellement, nous nous trouvons dans une période de bouleversement, et nous sommes cachés dans la poussière d'un royaume étranger. Vos deux personnes, avec générosité, n'ont pas reculé devant la fatigue de passer les monts, de traverser les flots, et, conformément aux ordres reçus, elles ont navigué pendant mille lieues ; avec une joie peu commune, elles ont compté comme rien les flots et les vagues soulevées, les bises et les ouragans ; elles n'ont pas reculé devant les pluies qui transpercent, devant les souffles qui brûlent. Non seulement

dont l'un commandant de Vaisseau, et l'autre militaire, venant de loin pour me prendre. Je loue infiniment votre générosité. Votre charité se manifeste au delà des montagnes et votre bienfait est aussi grand que les abîmes sont profonds. Quoique je ne puisse rien faire, je n'en connois pas moins votre cœur.

« Déjà j'étois prêt à suivre votre vaisseau et venir à vous au plus tôt, tel est mon désir, mais la volonté du ciel est différente. Il est arrivé à l'imprévu un vaisseau de Goa, qui m'a remis un écrit de la Reine de Lusitanie, avec un autre du Gouverneur de Goa, pour me prendre, avec des écrits au roi de Siam accompagnés de beaucoup de présents pour l'apaiser et qu'ils puissent me prendre plus facilement. J'ai tout refusé, je ne partirai pas avec eux, parce que j'ai l'intention de ne lier amitié qu'avec les Français et non avec d'autres nations. C'est pour cela que le roi de Siam commence à douter de moi, il craint que je ne suive ce vaisseau. Il m'est à présent difficile de partir avec le vaisseau du commandant de Richery. Je lui promets de lui donner une lettre pour vos seigneuries, dans quelques mois, je le suivrai ; telles sont les très-fidèles paroles d'un Roi. »

Le Gouverneur de Cossigny répondit à cette lettre et fit partir une seconde fois de Richery avec le Marquis de Castries, pour porter sa réponse à Nguyễn-Ánh (Voir plus loin, Document XI, note 86).

(66) Li-xi-ri 囉吹葵, de Richery, commandant du *Marquis de Castries* (Voir plus haut, note 56). — Ba-dô-dông 陂都咚 doit rendre, vaille que vaille, le nom de Berneron. C'était un « capitaine au Régiment de l'Isle de France » que de Cossigny, à défaut d'ingénieur en titre, avait envoyé pour seconder M. de Richery (*Correspondance générale de Cochinchine*, p. 19, 84 note 1).

vos provisions de voyage se sont épuisées peu à peu, mais vous avez encore emmené des interprètes, vous apportez des barques destinées à être englouties. Et vous venez ici chercher le char royal. Toutes ces peines, toutes ces fatigues, comment notre chétive personne saurait-elle les payer dignement ? Bien que vos deux personnes rendiez ces services avec générosité, pleins de joie, sans nul espoir de récompense, notre chétive personne, voyant son impuissance à montrer la reconnaissance, ressent une honte profonde ; la multitude et l'embarras de nos affaires ne nous permettant pas de manifester notre gratitude, nous comptons donc sur la mansuétude de vos deux personnes. Dès aujourd'hui, la restauration de notre dynastie, la prospérité de notre royaume sont le résultat des efforts de vos deux personnes. Comment pourrions-nous oublier cette oeuvre de résurrection ! Quant à ce qui regarde la lettre du Maître Bão-lộc [le prêtre Paul Nghì] et du Marquis de Khiêm-Quang, nous faisant connaître que vos deux personnes ont fixé la date de la 10^e lune (21 Novembre — 20 Décembre 1786) pour nous mettre en route, notre chétive personne avait tout préparé pour partir. Mais qui eût dit que les desseins du Ciel n'étaient pas encore d'accord avec nos désirs ! En effet, le 2^e jour de la 9^e lune (23 Octobre 1786), un bateau Hoa-lan est arrivé inopinément, apportant une lettre de l'Impératrice du royaume Bút-tu-ghê (Portugal) et une lettre de l'officier commandant la ville de Go-á, qu'on a offertes à notre chétive personne. On y disait que des troupes étaient prêtes à Go-á, avec 56 vaisseaux de combat ; aussi on envoyait prendre notre chétive personne. Ils apportaient aussi deux lettres pour le roi de Siam et des présents, à savoir 20 fusils, petits et moyens, et 100 pièces de fine toile d'Europe. On offrait ces présents pour remercier le roi de Siam et pour lui demander de conduire notre chétive personne à la ville de Go-á, afin de mettre les troupes en mouvement pour exterminer les rebelles Tày-[Sơn] Malgré cela, notre chétive personne n'a pas consenti à ce projet, parce que nous savions que vos deux personnes étaient arrivées ici et quel dévouement elles nous avaient montré. Comment aurions-nous eu le courage d'abandonner les uns pour suivre les autres ! Aussi, avons-nous dû simplement les éconduire avec de bonnes paroles. Mais, à cause de ce fait, le roi de Siam a conçu des soupçons, craignant que nous ne profitions de l'occasion pour nous embarquer, et, chaque jour, il nous a fait épier. Il est donc difficile de nous mettre en route au moment que vous avez fixé, c'est-à-dire à la 10^e lune (21 Novembre — 20 Décembre 1786) ; à l'heure actuelle, ce n'est pas encore opportun. C'est pourquoi nous avons dû envoyer le Marquis de

Quí-Ngọc qui se rendra auprès de vos deux personnes et vous dira que nous comptons sur vous pour mettre à notre disposition un pilote, des fusils et les divers objets que le Marquis de Quí-Ngọc vous indiquera. Laissez-nous tout cela. Quant au vaisseau, qu'il retourne d'avance et porte cette lettre, afin que l'officier supérieur [le Gouverneur des Etablissements de l'Inde] soit clairement informé. Plus tard nous nous y rendrons [à Pondichéry]. Pour toutes choses, le commencement est pénible : il ne faut pas s'en désintéresser à cause de la fatigue et des difficultés. Voilà l'ordonnance.

Cảnh-Hưng, 47^e année, 9^e lune, 14^e jour (4 Novembre 1786) (67).

* * *

DOCUMENT VIII (VIII). — 19 Mars 1787.

Ordonnance que Gia-bê-sa (68), qui dirige le Collège, doit avec respect connaître. En effet, au sujet de l'envoi de bateaux, par le royaume de Go-á, et de l'envoi en conséquence d'une ambassade de notre part (69), nous avons expédié le Marquis de Khiêm-Hoà et le Marquis de Thiêm-Mẩn (70), pour vous instruire clairement du fond de l'affaire. A partir du moment où nous avons reçu la nouvelle concernant les bateaux français, nous n'avons cessé de rendre grâce au Grand Maître (71), et, dans notre impatiente attente, un jour, nous le comptons comme trois automnes. Et voici que le Marquis de Quí-Ngọc est survenu, nous apprenant qu'un bateau est arrivé réellement : ce

(67) Cette lettre à de Richery et de Berneron est mentionnée par Paul Nghi dans sa Relation de voyage : « [Nguyễn-Ánh] a écrit deux lettres, une au gouverneur de Pondichéry, l'autre à MM. de Richery et Berneron, dans lesquelles il leur disoit qu'il étoit prêt à les suivre et à aller avec eux. » La teneur de la lettre, on l'a vu, est un peu différente : Nguyễn-Ánh était décidé à passer à Pondichéry, mais pas sur le moment, 4 Novembre 1786, parce que les circonstances n'étaient pas favorables ; il se mettrait en route plus tard, mais il ne dit pas par quel moyen ; s'il faut en croire Paul Nghi, quelques mois après, en Février 1787, il s'était décidé, il était même descendu jusqu'au « port de Siam », avec toute sa famille, et alors, c'est de Richery qui ne voulut pas le prendre, parce qu'il aurait fallu « attendre 20 jours » (*Correspondance générale de Cochinchine*, pp. 75-76, 78, 87).

(68) Gia-bê-sa 加陂沙. C'est toujours de M. Jacques Liot qu'il s'agit.

(69) Sur les événements auxquels Nguyễn-Ánh fait allusion ici, voir plus haut, Document V, note 55.

(70) Khiêm-Hoà-Hầu 謙和侯, Thiêm-Mẩn-Hầu 瞻敏侯.

(71) Mgr. Pigneau de Bohaine, désigne ici par l'expression Thấy-cả, qui s'applique aujourd'hui aux prêtres.

que nous comptions faire tombait d'accord avec les circonstances. De plus, nous avons reçu les lettres que les deux officiers du bateau et le Directeur du Collège nous envoyaient (72). En réfléchissant, nous nous rendons compte que dans les affaires humaines, nombreuses sont les contrariétés, et que les desseins du Ciel sont difficiles à pénétrer. Mais que les deux officiers du bateau et Bão-lộc Nghị prennent leur disposition pour retourner à la ville même [à Pondichéry] pour prier l'officier commandant la ville et le Grand Maître de nous aider : ainsi, certainement, les desseins du Ciel et les affaires des mortels marcheront d'accord du commencement à la fin. Quoique, dans les débuts, nous ayons replié nos ailes, à la fin, nous les étendrons victorieusement. En réalité, notre cœur est bien tranquille et nous n'avons aucune inquiétude. Grand respect à cette ordonnance.

Cảnh-Hưng, 48^e année, 2^e lune, 1^{er} jour (19 Mars 1787).

Minh-Mạng, 8^e année, 5^e lune, 25^e jour (19 Juin 1827), conformément à l'original conservé, copie à été prise. — (Sceau du) Tả-Quàn.

DOCUMENT IX (VII) — 12 Février 1788.

Ordonnance, que Gia-cô-bê (73), le Maître qui dirige le Collège, respectueusement doit connaître : en réalité, nous et le Maître qui dirige le Collège, bien que citoyens de royaumes différents, nous avons l'un envers l'autre les sentiments de gens d'un même village ; nous étant rencontrés et nous étant connus depuis quelque temps, nous savons clairement les sentiments de nos cœurs. Si nous nous sommes séparés, au Siam, lorsque nous avons tourné notre espoir vers notre ancienne capitale, c'est bien à contre cœur. Nous voulions alors vous laisser en souvenir comme une phalange d'un de nos doigts, afin que vous compreniez la réalité des choses ; mais cela aurait pu dévoiler nos projets (74). Par hasard, à cette époque, arrivés à Cà-Màu et à Rạch-Gia, nous avons vu les officiers et les troupes des Tây-Sơn, ainsi que leurs partisans, réunis en grand nombre ;

(72) Sur le voyage du Marquis de, Quí-Ngọc et sur la lettre particulière de Liot jointe au courrier de Nguyễn-Ánh, voir plus haut, note 51.

(73) Gia-cò-bê 嘉姑陂 ; c'est la transcription ordinaire en langue annamite vulgaire, du nom de Jacques, employée dans les missions de Cochinchine.

(74) Lorsque Nguyễn-Ánh, le 13 Août 1787, quitta Bangkok, il le fit en cachette, de peur que le roi du Siam ne s'opposa à son départ ; il s'excuse ici de ne pas avoir prévenu Liot.

nous nous sommes donc rendus directement à la préfecture de Gia-Định et nous nous sommes emparés des deux provinces de Vĩnh-Trần et de Trần-Định. De plus, le Commandant Khoa s'est emparé de la province de Trần-Biên. Seul, le rebelle Tham s'appuie sur ses vaisseaux ; confiant en sa force, il nous résiste en plein fleuve, c'est pourquoi on ne sait encore si nous serons vainqueurs ou vaincus. L'an dernier, à la 12^e lune, juste le 28^e jour (4 Février 1788), nous avons vu avec joie une lettre, venue de mille lieues, pleine de respectueuses louanges, et de souhaits pour que nous recouvrions notre royaume et que nous puissions nous rencontrer un jour. Nos transports de joie ont été extrêmes ; aussi devons-nous découvrir au Mandarin Supérieur (75) les affaires secrètes de l'Etat et l'honorer de quelques présents. Nous envoyons le Délégué impérial, Commandant de régiment des Tổng-Nhung, Protecteur, Marquis de Nhân-Vân (76), qui portera le tout afin que vous ayez une connaissance exacte des affaires. Quant au Grand Maître et à notre fils, depuis qu'ils sont allés dans le grand royaume d'Occident (77), aucune nouvelle ne nous en est parvenue. Si le Maître est près de cette région, et qu'il ait reçu quelque nouvelle, qu'il nous écrive et nous envoie en toute hâte une lettre pour que nous en prenions connaissance, car notre impatience est extrême. Les défilés et les montagnes nous séparent de dix mille lieues, mais notre souvenir est toujours fidèle. Grand respect à cette ordonnance.

Cảnh-Hưng, 49^e année, 1^{re} lune, 6^e jour (12 Février 1788).

Minh-Mạng, 8^e année, 5^e lune, 25^e jour (19 Juin 1827), conformément à l'original conservé, copie a été prise. — [Sceau du Tả- Quân.

(75) Thượng-Quan 上官 ; cette expression, inusitée sous le pinceau de Nguyễn-Ánh, quand il écrit au Supérieur du Collège, désigne ici, tout de même, je crois, M. Liot.

Voici comment je comprends la suite des événements : M. Liot, à l'occasion de la nouvelle année, qui arriva, cette année-là, le 7 février 1788, écrivit à Nguyễn-Ánh, pour lui exprimer ses vœux, et lui envoya quelques présents ; Nguyễn-Ánh reçut la lettre le 4 Février ; il répondit à M. Liot, par la lettre que nous avons ici, datée du 12 Février ; mais il ne confia pas au papier certaines explications au sujet d'affaires dont l'entretenait M. Liot, et il députa le marquis de Nhân-Vân, qui portait la lettre et les présents, pour le mettre au courant de tout.

(76) Khâm-Sai, Tổng-Nhung Cai-Cơ, Bảo-Hộ, Nhân-Vân-Hầu 欽差總戎該奇保護關雲侯.

(77) Cette expression : Đại-Tây-Dương 大西洋, désigne l'Europe, Par opposition à Tiểu-Tây-Dương 小西洋, qui désigne l'Inde. Comp. *Thật-lục chlnh nhứt*, livre 2, folio 15.

DOCUMENT X (VI). — 21 Février 1788.

Le Seigneur du royaume d'Annam (78).

adresse cette lettre au

Maître Supérieur qui dirige le Collège, Nha-cô-bê (79) afin, que, sous sa vérandah de jade, il daigne en prendre connaissance. Depuis que nous nous sommes mis à la tête des troupes pour exterminer les bandes des Tày-[Sơn] (80), les troupes de terre ont repris toutes les régions de la préfecture de Gia-Định. Mais leurs troupes de mer se sont établies à Mỹ-Tho et à Bền-Nghé, et la victoire ou la défaite sont encore incertaines. Pour nos troupes de mer, elles sont encore peu nombreuses et se tiennent encore cantonnées à Trà-Luật, et nous attendons chaque jour avec une grande anxiété des nouvelles du noble Bách-đà-lộc, Maître Supérieur, et de notre fils. A la 11^e lune (9 Décembre 1787 — 7 Janvier 1788), nous avons vu [le commandant de] compagnie Dung (81) qui est arrivé et nous a dit que le Maître Supérieur avait écrit une lettre au sujet des affaires de l'Etat et qu'on avait envoyé [le commandant de] compagnie Dung pour qu'il porte cette lettre et nous renseigne. Mais voilà que, arrivé à l'embouchure de Rạch-Giả, [le commandant de] compagnie Dung avait rencontré inopinément des jonques que le Ministre Lý (82) des Tày-Sơn avait envoyé patrouiller dans cette région. En conséquence, [le commandant de] compagnie Dung avait jeté la lettre à l'eau. Mais [le commandant de] compagnie Dung nous a tout exposé oralement : est-ce faux, est-ce vrai, nous ne le savons pas clairement. D'ailleurs, préoccupé sans un moment de répit des affaires de la guerre, et n'ayant pas encore rencontré l'homme de confiance du Maître Supérieur, nous n'avons pas encore expédié

(78) Dans ce Document X, comme plus loin, dans le Document XIII, Nguyễn-Ánh énonce en tête de la lettre son titre protocolaire : An-Nam Quốc-Vương 安南國王. Il l'avait pris en 1780, le 1^{er} jour de la 1^{re} lune, 5 Février 1780, d'après certains documents ; le jour (ou à l'heure), *qul-mão*, ce qui serait le 24^e jour ou 28 Février, d'après les Annales de Gia-Long, livre 1, folio 8. — Les Annalistes officiels comptent 23 ans pour cette période de « Seigneurat », et l'année 1788 est compté comme la 9.

(79) Nha-cô-bê 牙姑陂.

(80) C'est le 13 Août 1787, que Nguyễn-Ánh avait quitté la capitale du Siam pour reprendre la lutte contre les Tày-Sơn (Ch. Maybon : *Histoire pays d'Annam*, p. 223).

(81) Đội Dung 隊客.

(82) Thượng Lý 尙理.

de lettre confidentielle. Notre coeur en était dans une perpétuelle inquiétude. Mais voici le patron de barque Marquis de Huân-Đức, attaché à nos services (83), qui est un serviteur absolument dévoué, et qui, ayant ses intérêts dans la région, peut aller et venir avec la plus grande facilité ; nous pouvons donc vous envoyer une lettre pour vous prévenir. Si le Noble Bách-đà-lộc et notre fils, amenant des troupes de [votre] Noble Royaume sont arrivés quelque part, envoyez-nous une lettre pour nous le faire savoir. Et cette lettre, envoyez [le commandant de] compagnie Thu (84), qui viendra nous l'apporter, afin que nous soyons renseigné sur tout. N'envoyez personne autre, de peur que l'affaire ne réussisse pas. Faites attention. Voilà la lettre.

Cánh-Hưng, 49^e année, 1^{re} lune, 15^e jour (21 Février 1788) (85).

Minh-Mạng, 8^e année, 5^e lune, 25^e jour (19 Juin 1927), conformément à l'original conservé, copie a été prise. — [Sceau du] Tả-Quân.

DOCUMENT XI (II) (86). — 2 Juillet 1788.

Ordonnance que Nhã-ca-bá, le Maître qui dirige le Collège, avec

(83) Nội-Viện 內院, Thuyền-Chủ 船主. Huân-Đức-Hầu 訓德侯. Ce titre de Marquis donné à un patron de barque nous fait voir avec quelle libéralité, à cette époque, on accordait cet anoblissement.

(81) Đội Thụ 隊壽.

(82) Pour la manière dont cette lettre se relie aux Documents VI et XI, voir ci-dessous, Document XI, note 86.

(86) Les Documents VI, X et XI dépendent étroitement les uns des autres, et voici comment ils sont reliés par la suite des événements :

Le Gouverneur des Etablissements de l'Inde, de Cossigny, envoie de Richery, avec le *Marquis de Castries*, pour prendre des informations sur les affaires de Cochinchine, et ramener Nguyễn-Ánh à Pondichéry, s'il en est besoin (*Correspondance générale de Cochinchine, passim*).

Nguyễn-Ánh répond en s'excusant (Document VI) ; et sa lettre est rapportée à Pondichéry et remise à Cossigny par Paul Nghi, « la lettre que j'ai reçue de ce prince, et que m'a remise le prêtre Cochinchinois qu'a ramené M^rde Richery » (*Correspondance générale*, p.65) ; puis, de Cossigny envoie une traduction de cette lettre à Paris (Voir cette traduction, plus haut, Document VI, note 65 ; et *Correspondance générale*, p. 88-89, pp. 64-65).

De Cossigny répond à Nguyễn-Ánh, et, comme il a envoyé à Paris une copie de cette réponse (*Correspondance générale*, p. 67), nous en avons la teneur, qui est la suivante (*Correspondance générale*, pp. 15-16) :

« Copie d'une lettre de M^rde Cossigny, au Roi de la Cochinchine.

« J'expédie M^rde Richery pour se rendre auprès de votre personne à Siam. Il vous remettra, ou vous fera parvenir cette lettre. Veuillés bien y faire une

réponse. M^r de Richery commande la frégate du roi le *Marquis de Castries*, c'est le même qui, l'année dernière, a été dans l'Isle de Coucouthe [Koh Kut, Cò-Còt, dans le golfe de Siam ; d'autres documents, on l'a vu, donnent le nom de l'île Panjang) où il a trouvé le révérend Père Paul, qui, à son arrivée à Pondichéry, m'a remis la lettre dont vous m'avez honoré. Je le retiens ici cette année, pour y attendre le retour de Monseigneur l'Evêque Pierre d'Adran [en réalité, Paul Nghj s'était sauvé, de peur de faire un nouveau voyage avec de Richery, dont il avait eu à se plaindre, *Correspondance générale*, p. 78] ; le frère . [en blanc], qui, par sa bonne conduite, a gagné l'estime de M^r de Richery, s'embarque seul avec quelques autres dont vous saurés le nom et le nombre. Le reste de vos fidèles sujets resteront ici avec le révérend Père Paul : Par la grâce de Dieu, j'espère qu'ils ne tarderont pas à vous rejoindre.

« Nous n'avons point encore eu directement de nouvelles de Monseigneur l'Evêque Pierre ; mais nous avons appris avec certitude, qu'il étoit arrivé en France avec votre fils et qu'ils étoient tous deux bien portants [C'est à cette phrase que fait allusion Nguyễn-Ánh et qu'il reproduit presque textuellement dans sa lettre à M. Liot, Document XI]. C'est uniquement pour vous donner cette bonne nouvelle, que je vous écris cette lettre dont je charge M^r de Richery et que j'envoie auprès de vous, comme une personne dans laquelle j'ai la plus grande confiance. S'il a l'honneur d'être admis en votre présence, vous pouvés lui parler de toutes vos affaires sans aucune réserve, et comme si vous me parliez à moi-même, qui prend le plus grand intérêt à votre sort et en général à tout ce qui vous concerne.

« Vous avez très bien fait de refuser d'entrer dans aucune négociation avec la nation portugaise ; vous auriez commis une très grande faute, si vous vous étiez livré de votre propre personne avant d'avoir reçu des nouvelles de Monseigneur l'Evêque Pierre : J'en rends grâce pour vous à la Divine Providence, qui vous conservera le courage nécessaire pour attendre avec patience le secours que Monseigneur l'Evêque Pierre a été solliciter pour vous auprès de l'Empereur de France, qui est le protecteur de tous les princes malheureux, comme de tous les tems l'ont été les rois ses pères et ses prédécesseurs.

« Si vous daigés avoir de la confiance dans mes paroles, vous attendrés donc avec patience le retour de Monseigneur l'Evêque Pierre et de votre fils. Vous rejetterés toutes propositions qui pourroient vous être faites de la part de toute autre nation que la nation française, et vous tâcherés, en attendant, de disposer toutes choses pour rentrer dans votre país, châtier les rebelles, et pour gouverner ensuite vos peuples avec justice, dans un profond oubli des fautes qu'ils auront commises contre vous : Dans ces dispositions, le ciel ne peut que bénir vos entreprises. »

De Cossigny fait porter cette lettre par de Richery, qui doit partir de Pondichéry, avec le *Marquis de Castries*, le 24 Juillet 1787 (*Correspondance générale*, pp. 67-69), et dont les instructions portaient : « Article 5^e. Un article essentiel des présentes Instructions, est celui de remonter à Siam, pour remettre et faire parvenir au Roi de la Cochinchine détrôné, une lettre dont je le charge ; Mr de Richery fera en sorte d'en obtenir une réponse ; il s'instruira de sa situation actuelle, il tâchera de le voir et de lui parler, s'il n'y aperçoit point d'inconvénient, soit pour lui-même, soit pour le Roi de la Cochinchine. On s'en rapporte à la sagesse et à la prudence de M^r de Richery qui se bornera, s'il le croit suffisant, à faire remettre une lettre au Roi de la Cochinchine et à obtenir une réponse, ce qui doit faire l'unique

respect doit connaître (87) : bien qu'il soit d'un royaume étranger, il a un coeur plein de diligence et des sentiments d'affection et de sollicitude ; nous sommes animés à son égard d'un amour qui ne saurait s'éteindre. Ici, à la 3^e lune de l'année courante (6 Avril — 6 Mai 1788), le Ministre Hưng, des Tày-Sơn, a amené une grande armée pour secourir le Ministre Tham ; ils nous ont livré bataille, mais ils ont, à plusieurs reprises, subi de graves défaites, avec beaucoup de morts et de blessés. Qu'est-ce que cela veut dire ? Que, à la 6^e lune, nous attaquerons et prendrons Saigon (88). Quant à notre fils, depuis qu'il est allé à l'étranger avec le Grand Maître, notre coeur est dans l'attente, et un jour nous paraît une année. Le Père Directeur du Collège (89) nous a fait la faveur de nous adresser une lettre dans laquelle il est dit que : On a reçu la nouvelle certaine que notre fils est arrivé en France, heureusement et sans aucune accident (90). L'inquiétude qui dévorait notre coeur en a été diminuée, et nous en avons conçu une joie inexprimable. Si les troupes de secours son

objet dont M^r. de Richery doit s'occuper en remontant à Siam » (*Correspondance générale de Cochinchine*, p. 72. — Donc toute idée de prendre Nguyễn-Ánh pour l'amener à Pondichéry était écartée.)

De Richery ne peut pas joindre Nguyễn-Ánh, mais il fait remettre la lettre de Cossigny à M. Liot, qui était toujours à Chantaboun ; celui-ci envoie un exprès, le Commandant de compagnie Dung, lequel, pour ne pas livrer aux Tày-Sơn les documents dont il était chargé, les jette à l'eau Nguyễn-Ánh raconte le fait à M. Liot et demande des explications (Document X. — 21 Février 1788.)

Tels sont les événements que racontent explicitement ou que laissent sous-entendre les Documents VI, X et XI.

Nguyễn-Ánh, depuis le 13 Août 1787, — quelques jours après que de Richery avait pris la mer à Pondichéry, avait quitté la Cour de Siam, et, par des combats heureux, s'était emparé d'une grande partie de la Basse-Cochinchine ; c'est cette campagne, et les difficultés qu'avaient les courriers à joindre le prétendant, qui expliquent le retard que nous remarquons entre le moment où la lettre de Cossigny dut arriver à Chantaboun, et le jour où Nguyễn-Ánh eut connaissance du contenu de cette lettre.

(87) Nhã-ca-bá 雅歌伯 ; malgré l'orthographe fantaisiste du scribe, désigne toujours M. Jacques Liot.

(88) C'est à la 6^e lune (4 Juillet- 1^{er} Août 1786), que Nguyễn-Ánh, encouragé par ses récents succès, espérait pouvoir se rendre maître de la citadelle de Saigon. Il ne se trompait, dans ses prévisions, que de quelques semaines : Il s'en empara le 7 Septembre (Ch. Maybon : *Histoire pays d'Annam*, p. 224).

(89) Cỗ cai trưòng. Nguyễn-Ánh emploie ici le mot **cỗ**, qui désigne encore actuellement les missionnaires européens.

(90) On a vu ci-dessus, note 86, que la lettre de Cossigny à Nguyễn-Ánh contenait à peu près textuellement cette phrase.

arrivés là (91), que le Directeur du Collège les presse de venir en toute hâte ; si elles ne sont pas encore arrivées, qu'il nous en avertisse ; ou si le pilote Đĩnh cst de retour, qu'il nous adresse en toute hâte une lettre détaillée pour que nous soyons au courant de tout. De plus, si des navires marchands d'Europe viennent, que le Directeur du Collège les engage en toute hâte à passer ici, pour que nous achetions des armes au prix indiqué, pour les besoins de nos armées ; nous les exempterons de toute redevance. Puisque le Directeur du Collège est animé de sentiments d'affection [à notre égard], nous le prions de nous aider en toutes choses, et lorsque, plus tard, le royaume jouira de la paix, et que nous serons réunis comme le poisson ne fait qu'un avec l'eau, les faveurs [que nous accorderons] répondront pleinement aux faveurs [que nous aurons reçues]. Les défilés et les montagnes nous séparent à mille lieues, et c'est sur une demi feuille de papier [que sont inscrits] nos sentiments. Grand respect à cette ordonnance.

Cánh-Hưng, 49^e année, 5^e lune, 29^e jour (2 Juillet 1788).

Minh-Mạng, 8^e annéc, 5^e lune, 25^e jour (19 Juin 1827), conformément à l'original conservé, copie a été prise. — (Sceau du) Tả-Quản.

Document XII (X). — 27 Septembre 1788.

Ordonnance dont le Maître qui dirige le Collège avec respect doit prendre connaissance. A la 6^e lune, le 25^e jour (28 Juillet 1788), nous avons conduit le gros de nos troupes, nous avons attaqué et taillé en pièce les rebelles Tây-[Sơn], nous avons repris entièrement le territoire de Ba-Giống (92), Sài-gòn, Bền-Nghê, Đồng-Nai, Bà-Rịa.

(91) Soit à Pondichéry, soit à Chantaboun, résidence de Liot.

(92) D'après Cl. Maître : *Documents sur Pigneau de Béhaine*, dans *Revue Indochinoise*, 1913, 2^e semestre, p. 342, note 1, Ba-Giống, « les trois Eminences » désignait trois hauteurs situées dans la province actuelle de Mĩ-Tho, et nommées Chủ-Triệu 主趙, Cai-Lũ 該呂 et Kiền-Định 建定. (*Gia-Định thông chí*, traduction Aubaret, pp. 43, 198). C'est sur la dernière de ces éminences que se trouva pendant quelque temps le chef-lieu de la province de Định-Tường. Les partisans de Nguyễn-Ánh avaient construit dans cette région une forteresse qui était déjà en ruine à l'époque de Minh-Mạng. Après la prise de Mĩ-Tho par les troupes françaises, les Annamites y ont encore élevé de nombreuses fortifications (Aubaret ; *ibid.*, p. 43, note 3). C'est aujourd'hui la région de Mĩ-Quí, dans la partie Nord du canton de Lợi-Trường 利長.

Aussi, leurs troupes de terre et de mer, saisies d'épouvante, se sont enfuies ; elles pénètrent par les embouchures causant des dommages à la population et pillant les vivres ; c'est pourquoi nous enrôlons encore des troupes de la marine, pour que, dans un seul combat, nous doublions nos succès et que nous soyons définitivement à l'abri de tout souci. Voilà où en sont les affaires militaires ; c'est pourquoi je dois en entretenir le Maître qui dirige le Collège. Si les vaisseaux de combat et les troupes de terre et de mer du grand Occident sont toutes réunies, il convient de nous prévenir, afin que nous connaissions la situation, et, que nous conduisions ces troupes le plus tôt possible à Vinh-Tàu (93), d'abord pour envelopper et arrêter les ennemis, ensuite pour prendre les dispositions nécessaires pour recevoir ces troupes convenablement, enfin afin que, profitant de la dernière victoire, nous chassions au loin les ennemis. Dans les affaires militaires, il importe grandement de se hâter et de ne jamais traîner en longueur, de peur que, les vents contraires s'étant élevés, les hommes et les vivres ne s'épuisent de jour en jour. Mille lieues de brouillards et de flots nous séparent, mais la fidélité est notre seul désir. Grand respect à cette ordonnance.

Cánh-Hưng, 49^e année, 8^e lune, 28^e jour (27 Septembre 1788).

Minh-Mạng, 8^e année, 5^e, lune, 25^e jour (19 Juin 1827),
con formément à l'original conservé, copie a été prise. — [Sceau du]
Tả-Quân.

DOCUMENT XIII (V). — 19 Janvier 1789.

Le Seigneur du royaume d'Annam

Adresse cette lettre à

Gia-cò-vi (94), le Maître qui dirige le Collège. Qu'il ait la paix et qu'il sache que, depuis que nous sommes revenu dans notre ancien royaume (95), bien que la distance nous sépare, les sentiments de reconnaissance et d'amitié sont gravés dans notre coeur et l'oubli ne les efface pas. Pour les bateaux français que nous attendons, nous ne les voyons pas arriver. De plus, à la 8^e lune, (31 Août — 28 Septembre 1788) nous avons livré combat aux rebelles Tày-[Sơn], et

(93) Le Cap Saint-Jacques.

(94) Gia-cò-vi 嘉姑爲.

(95) Nguyễn-Ánh avait quitté Bangkok le 13 Août 1787 et s'était emparé de Saigon le 7 Septembre 1788.

dès que nous avons eu la paix et que nous avons été de retour à Sàï-Gòn, nous avons donné l'ordre à un ambassadeur de porter des présents pour remercier

le Noble Seigneur Phậ̣t et le second Seigneur (96).

Ce ne sont que des présents de peu de valeur, mais qu'on veuille bien agréer nos sentiments de respectueuse gratitude. L'ambassadeur est-il arrivé et a-t-il offert les présents, ou bien n'est-il pas encore arrivé ? Nous ne savons pourquoi nous n'avons pas encore reçu la moindre nouvelle.

S'il plaît au

Noble Seigneur Phậ̣t et au second Seigneur de nous octroyer leurs faveurs et de nous aider par les armes, ou de donner les ordres qu'il leur conviendra, que le Maître qui dirige le collège nous envoie une lettre pour nous le faire connaître, car, éloigné de mille lieues, nous n'avons d'espoir que de ce côté. Nous vous le recommandons, soyez diligent et ne perdez pas la confiance que vous avez placée en nous. Voilà la lettre (97).

Cảnh-Hưng, 49^e année, 12^e lune, 24^e jour (19 Janvier 1789),

Minh-Mạng, 8^e année, 5^e lune, 25^e jour (19 Juin 1827), conformément à l'original conservé, copie a été prise. — [Sceau du] Tả-Qu àn.

DOCUMENT XIV (XI). — 15 Juin 1791.

Le Marquis de Trí-Lự̣c (98), chargé les affaires de l'intérieur, conformément aux

(96) Đức Phậ̣t-Vượng 德伏王, mot à mot « le Noble Seigneur qui est Bouddha ». Dans les Annales de Gia-Long, livre 2, folio 11, une note relative à l'arrivée de Nguyễn-Ánh à la Cour de Bangkok, à la 3^e lune de l'année *giáp-thìn* (21 Mars — 19 Avril 1784), nous dit que le roi de Siam se dénommait lui-même Phậ̣t-Vượng, « Seigneur-Bouddha ». Vers le mois d'Avril 1781) le roi de Siam Phya Tak était devenu fou, « il s'imagina qu'il devenait semblable à Bouddha », et avait été mis à mort par le Ministre de la Guerre, qui prit le nom de Phra Phuti Chao Luang ; c'est le premier souverain de la dynastie qui règne encore ; un autre général fut nommé second roi. Ce sont les princes auxquels s'adressait Nguyễn-Ánh, en 1789.

(97) C'est à la 8^e lune (31 Août — 28 Septembre 1788), immédiatement après qu'il eut fait son entrée dans la ville de Saigon reconquise, que Nguyễn-Ánh « envoya le Bảo-Hộ 保護 Nguyễn-Văn-Nhàn 阮文閑 et le Commandant de compagnie (Cai-Đội 該隊) Tông-Phúc-Châu 宋福珠 et d'autres, à Siam, pour annoncer la nouvelle du triomphe » (*Đại-Nam-thiệt-lục-chính nhứt*, livre 3, folio 19.) — On voit que, le 19 Janvier 1789, Nguyễn-Ánh n'avait pas encore reçu de nouvelles de son ambassade, et qu'il était inquiet.

(98) Trí-Lự̣c-Hầu 智略侯.

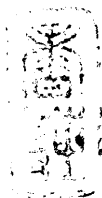
ordres (du Souverain), envoie le Maître Tân dans la province de Long-Xuyên, pour y prendre la jonque de combat dont il s'était déjà servi auparavant, avec deux fusils à bras et quatre rameurs, et se rendre en hâte dans la région de Chàn-bôn, pour y prendre Li-ôn, le Maître qui dirige le Collège, et tout le personnel du Collège, et les ramener à Saigon où ils se présenteront [au Souverain] à sa résidence. Que cette affaire soit accomplie avec diligence, sans aucun retard. Telle est la mission (99).

Cánh-Hưng, 52^e année, 1^{re} lune, 18^e jour (19 Juin 1791),

Minh-Mạng, 8^e année, 5^e lune, 25^e jour (19 Juin 1827), conformément à l'original conservé, copie a été prise. — (Sceau du Tả-Quản.

Mission (en toute hâte.)

On en a référé (en communiquant la minute) (100).



(99) Les renseignements qui nous sont donnés ici concordent avec ce que nous savons par ailleurs. Le 26 Mai 1791, Mgr. Pigneau écrit : « J'attends MM. Liot et Lavoué avec le collège de Chantabun. Si j'avais cru l'état des affaires du roi aussi peu assuré qu'il paraît l'être, je me serais bien gardé de les rappeler ». — Et, le 20 Juillet : « Le collège vient d'arriver de Chantabun ». — Par ailleurs, M. Boisseraud écrit, le 20 Février 1792 : « C'est le roi qui a demandé le retour du collège qui était à Siam ; et à son retour il lui a fourni de l'argent et des vivres ; il a donné un écrit pour exempter tous ceux qui appartiennent au collège de la milice et des travaux publics ». (A Launay : *Histoire Mission Cochinchine* ; *Documents*. III, p. 265.) — Pour cette maison d'éducation de la Basse-Cochinchine, nous voyons Nguyễn-Ánh ordonner de faire le déménagement et de transporter le personnel avec une jonque du Gouvernement ; il n'est pas hors de propos de rappeler ici que le Collège d'An-Ninh, dans la Haute-Cochinchine, se flatte, d'après une tradition qui n'est malheureusement appuyée par aucun document, d'occuper un terrain qui aurait été exempté d'impôt par Gia-Long.

(100) Ces deux dernières phrases sont des annotations inscrites sur l'original par les mandarins subalternes qui avaient eu à s'occuper de cette affaire.

詞干

朱設場午台辟皮接体學冲本道柴朱完密信共來曆各理買詳
底事更如達尼官軍燒甚繞仍森粮麵群甞仁尋婢在年差属内
設除充德候願詞罰封共十鹽柒兩燒得本道完鄧慈差尋心
腹宛充德候共詞鄧呈過上師午詳機事群十鹽時所持柴共
本道樞物意麻辨買粮米助款危急朋買特已就及之益善強
卒如買來煩忌本道懷載粮意調回交納便於給發今詞

景興四十四年十一月二十二日

明命捌年五月貳拾五日取舊留批



省差柴設場門弟等名宜乘驥
隻返回
童川所養養待日召來可須齊就屯
所應候欽哉特差

景
興
四
十
五
年
八
月
二
十
六
日

明
命
捌
年
五
月
貳
拾
五
日
取
舊
留
據



詞子

衆鼓長心燭自柴燒些亦阻樹將些共還兵就在試油幸攻而賊
輒及忍將妻直進處潘吟將還兵大肆擄掠商人婦女掠人財物殺不
容老少至平西賊兵猶日盛還兵將日衰提意不胸臆等受戮皮失
利各若潰散更將被大風將各輾死屍安堵如故典胸遊尊歸蘇將
翁哥也駕海而行如吟些反步行在提調至差官參將迎詞呈奏
二王事提調同差榮哥從事臥妬誦達片詞今詳音信如機常度
需而將榮明就妬事機合科兵燒羽同輾煩煩這榮明阻樹路
莫年詳處實機要還情致意令詞

景興四十五年十二月十五日

明命捌年五月貳拾五日取舊留款



連詞于

靈收嘉姑彼該塲照亮且前日間候安否茲因兵事特差歐若統兵該
奇誠信侯就處採探兵情機括故以連詞便知底事凡諸履曆
何已有指教誠信侯一、倘述便覺不必多談是諒



景興四十六年六月初一日

明命捌年五月貳拾五日取舊留抄



昔命伯受祿爲牧上師欽知自專師承受委寄國家重任鼎力進行各各南北並茲塞人常望風瞻
想有若親臨前年六月到期無音信使靜候爰向雁塞立寺興神降等既避胸襟實係保陳師
共謀先侯陰政候交表朱貴玉侯將回呈奏序手紙聞若火始知因非摘存阮家洪福賴等師九折
挽回主情委曲極力調濟玉成其美此高季之恩五內銘刻沒齒難忘年近嘔疾如痢索告頑癩罵行
誰知人類如此天意未並爲脂粉時受紅裙安等呼伴曉夜細周奉詞皇太后掌須稽恭封吏詞官該
職敬望無封能寡人張色產兵陳在微哩戰戰兢兢此秋夏年未即達寡人拱園詞宋道王封共札勅中
小銅二十口貝西洋細布二百疋恰之札謝道王頃連寡人術城敬望鈞鑒航陳除而新仍亦役也委乃
上師貴肯輕情護承他國年海寇言詳謝團意奉崔目爲提意道王化事生身蒙些晚結意恒等
各得正振車按普昇科理如廿十月起程提前主端嘴吹焚刻約裡群治便沛除體忘等呼雷塔
宋道王爾執弄巧欺意料弄實便車兩差費玉依就在土朱分兵各主端來拾保操師吏共與沒
光花樣也親各物房是妻也胸寡人仕曉未體時街畧迎詞宋上師共官鼓嘶特哈群少君知子
爾付照量上師是科授於授射口半宋樣意崇時寡人拱傑爾希大四回情兌與小印宋兵既

客人將上師臣來附時合憂哀特事須謹慎勿可詳若茲諭

景興四十七年九月十日

青諭官認事宣水兵內印後便官議城封早望落二位欲知辭畧寡人固所忌伯多祿墨改上師亮、

皇子即貴國承失無憂絕世音信寡人愛明恒在立寺與辭併購移買体表回呈買詳自手時寡人

殊倍弄明派辭畧墨改上師國併授意共官替官仍請得宜情在愛立古初初扶見年立併印後之併

買及辭官二位弄等經文辭武公智魚金線既宋施大有救陰扶顧之志年差水步二宮東新船即低

議遊實駕調意寡人製之宜別感謝為慈通之除一滴年露况森雨火師生我早苗爭荷二位為

誰不當替德能高承恩江漢雖清依隔愛也別弄拱岳洪御駕晚船呼恩特歡談合福立乃人慈

如此天恩不盡為暗喉啞皮細因奉詞皇后嘆須轉共詞官微即連寡人走因詞共死物宋蓮三

石宋蝶弄帝意幸這些朱易仍至寡人拱在肯曉為志決初併支郭共范郎宴亦崔底肯共洛恰

目為暗意年蓮王化事胡乃料併現船些潘便年雨宋王德進祠荷畧群寡人辭於更也願要

些仕卿即茲諭

景興四十七年九月十日

音諭囑吹水兵官并陵都抄步兵官及將等欽知扶危待顛仁人之美態排難解紛經濟之妙用
因許些及時繼亂蒙坐他國二位有心不惡臣辭援涉之皆奉差舛海千里而忻悅非常不
官改誘凡願不奈沐雨櫛風臣仍圖行里消然夷添通言共鎮沛秩洛水即低迎駕約困苦
功勞意房人報之振來勞難二位慷慨樂施未常望報然恩畧之礼寡人常懷於心况中
不得酬謝必蒙三位諒之自此立基興址若于二位之功豈忘送就哉如保祿師謹光復表
回稟奏波二位約期十月起程寡人官願備駕行誰知天理未熟不如其惡為憂二腦珍
贈花郎俸覓及細周奉詞皇恩深須普壽封吏詞官該城喉嚨鼻封封封寡人浪臣
臣兵練在喉嚨戰軀此秋夏年朱郎連寡人吏吏詞朱還王封封共礼物中小鈎二十口
貝西洋細布一百疋礼謝還王年真連寡人附城喉嚨鼻封封封除西賊雖至寡人拱立
肯跪為世別二位者既圖弄共些美意要弄吊燒妬補低年沛宛言辭謝而已年為
德意還王化事生巧依些般勢燒贈意臣等朱得臣探苦安料弄如約期十
月起程強幹群活便年沛差貴王後就令共二位忌批些要笺花標鏡共各物

世固貴玉侯呈振我喪來此群籍時通詞術畧來上官特訴妻些仕駕行
郎如萬事起頭難莫辭苦若茲誦

景興四十七年九月十肆日

旨諭加陟沙該場欽知副役孤臣國差贈部共役些差復使時些差譙和侯贈欽侯喻詳
底事原由些自鄧信贈花部沙恩齡桓應功恩榮哥極劣忌之隱等語呂吏將
計匪秋及貴王侯而輟贈也統信所約奉奉事節合機宜吏接親紅官贈共
該場啓文囑別人事多乖天心難信雙官贈共保孫議回本城呈官該城共
來哥信執此體誣天理人事相為始終始難垂翅終能奮翮本些無妄焉
兮掛念欲奇符諭

景興四十八年二月初一日

明命捌年五月貳拾五日取書留批



旨諭嘉姑陳設場飲知祖些共榮該場人難別國差似同鄉知遇買妾心情也計別辭還國
望指故鄉羅事非得已提想留來寸指郵送系由吏喉津漏機謀与將意囉老概毛
海這休軍持西山共臣席歸順辭號下倚臥有嘉定名收接永鎮鎮定二營更留守
抖岳收後鎮邊營群憂偽參怒忌贈船雙群倚勢長江拒敵年勝負未合及解
累胸臆轉正遊謬明休于里等來一幫等贈祈願後國相遇有期惡些實不勝雀
躍手涵暴白國家機密共上官賜贈等物差欽差總戎該司保護開雲候迎就午
詳底手如榮奇貝親子些牙在大西洋國自意四吟音從未透朋榮居禍近境油
因信息來通可差寫寄心書從照贈渴望不勝聞以萬里懷念一誠款奇特諭

景
興
四
十
九
年
五
月
初
陸
日

明
命
捌
年
五
月
五
日
取
舊
留
抄



安南國王

詞于

設場上師牙姑陵王軒任照自些提兵破面徒將步兵在收後嘉定府各處群水兵奴將
住美蔽共渡獲勝員未合如水兵些時五群往茶律恒野電信。總初爰祿上師共昆些
消息悉吊不胸遊夢休隊容就稟派。上師因詞因事差隊容遣北詞寄稟主討隊容
知訖潘祭獲及西牙羅尚理差輯按行處意年隊容台補詞意外派派隊容外稟各徑盡
實未詳些恒戶兵家空詳吳諸鄧得餘信。上師年潘差遣信者盡恒付識於國內院聽王
訓德候羅碎心腸胆喪家資盡意來去便通實差遣詞呈照如。總伯差報共昆些援兵
貴國臣住延吊可詞來些詳曉是如詞意將差較隊容遣就稟文來詳底事勿差他

人料事不成較意辭詞

景興四十九年正月十五日

明命初年五月貳拾五日取舊留抄



告諭雅敏伯該場師欽知祖該場維得異國雙國肫慙慙款悉憂愛肫慙傷感至劣如冰
尼辭許胸匹特西司罪向與括大兵以批尚參考微打共些時最奴在營番大敗死傷
宜曉車及內胸款時坐挨打郭梁棍亦滿如昆些自謀他邦共榮哥忍餘些肫慙
渴望度日如年恩國該場案文射派在實信與諾范却沙亦調平安無事年些間肫
志在孟明亦軍如兵批同羅典姑時該場逐囉朱悉用清囉將信息溫年或裡點街
海溫年可達具案文叫詳與底走如商禮方西司特設場悉逐囉外尼郭些依價辦
買兵器使用兵務亦些調他稅項如該場甚固悉憂愛忌兵批在每役盡油破冷淡
安時嘆憂場耐活恩應和恩開月十里心緒平一我欽我特諭

景興四十九年五月二十九日

明命捌年五月貳拾五日取舊留抄



有諭柴該場數知由胸欲學紅邀艦些提大兵攻破共西賊也校後三壇柴福渡獲全祀晏地
全福來玉水步兵最怒驚心還下望八海門陷算破民報報年些群檢點水兵倍城
一戰朱絕後憂意羅機兵將至年沛前共柴該場如大西詳各戰轄水步兵並會就
須可呈來手詳機省鄭官兵意更我派轄朱毛轄羅用頓最怒驚羅便塘迎接鄧
乘勝長驅係兵貴神速浩可幸延好細節通瓦軍報日費千里煙波寸紙懇
歡致奇持諭

景興四十九年八月二十八日

明命捌年五月貳拾五日取舊留抄



安南國王

書于

嘉姑爲榮設場平安合昭自些後回故國唐維餘隔恙想初矜恩固姜國璞
脰室消如糖如蘭妙竟活体興醒胸務些打西職皮安衛於榮抵固吡使
完禮物臥謝恩

德伏王共二王維罕河禮用討肅恙如使並臥興尼麻紐禮意昭罕臥諸典尼攬牢
租体消息信回夷如量

德伏王共二王用恙傷些庫抵兵需昭吡量吊將榮鼓場保信書來別矜唐新

璚篋待要方勸可慙懃嗎行失信今書

景興四十九年十二月二十四日

明命捌年五月貳拾五日取舊留批



行憲部事智畧候 承

令差柴遊宜就龍川道願前月已身戰嶺臺隻并挾鏡
式口及掉者四名速就真奔處迎離搵該場師及本場
等速回柴棍謁見行在務須迅速勿可稽遲
茲 奉

景興五十二年正月十八日

差到
字

明命捌年五月貳拾五日取舊留抄
已呈
跡小



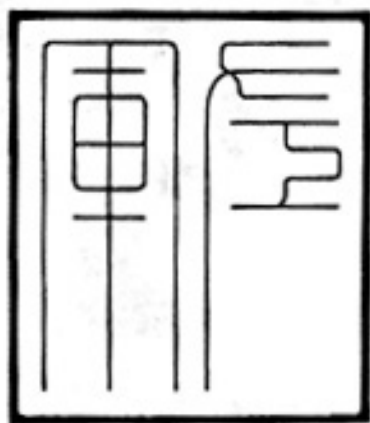
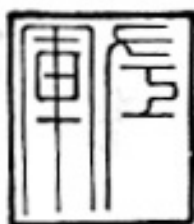
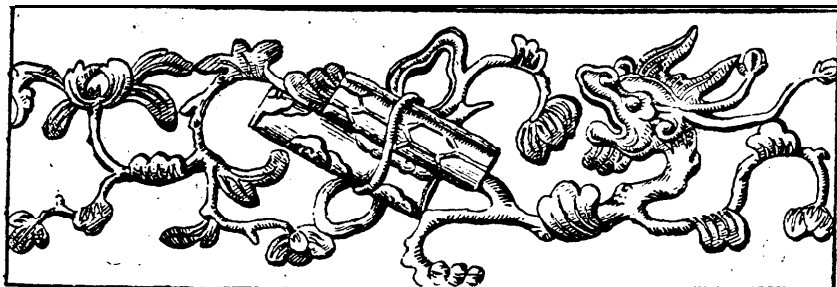


Planche XXIX. — Lettres de Gia -Long :
 Sceau de Lê -Vân -Duyệt ;
 en haut, grandeur de l'original ;
 en bas, agrandi.



LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE DE 1885 EN ANNAM

par H. COSSERAT

Il a été souvent question, au cours de certains articles qui ont paru dans notre Bulletin à différentes époques, de la Mission militaire française envoyée en Annam en 1885.

Son but, sa composition, ses travaux, sont en général peu connus. Aussi, peut-il être intéressant de donner, dans les pages de notre Bulletin, quelques détails sur cet organisme qui, créé dans un but bien défini, mais mal étudié, ne put rendre les services auxquels on s'attendait, moins par l'insuffisance des hommes qui en composaient l'Etat-Major, que par le manque de suite dans le programme politique que nous suivions à cette époque en Annam, si tant est même qu'un programme existât alors !

* * *

D'après l'Article 24 (1) du Traité de Hué du 25 Août 1883, la France s'engageait à fournir à Sa Majesté le roi d'Annam, tous les instructeurs, ingénieurs, savants, officiers, etc., dont elle aura besoin.

C'est en exécution de cet article du traité et sur la demande expresse du Général de Courcy, Commandant en Chef les Troupes du Tonkin

(1) Art. 24. — « La France s'engage également à fournir à S. M. le roi d'Annam tous les instructeurs, ingénieurs, savants, officiers, etc., dont elle aura besoin ».

et de l'Annam (1), qu'une Mission militaire française fut envoyée en Annam.

Le but envisagé par le Général en Chef en demandant à la Métropole l'envoi de ces officiers et sous-officiers français, était la création d'une armée annamite autonome, commandée par des cadres français, et qui aurait petit à petit, au fur et à mesure de la mise sur pied de ses divers éléments, remplacé sinon la totalité, tout au moins une bonne partie des troupes européennes, dans la pacification, la garde et la surveillance du pays.

Cette armée indigène aurait ainsi secondé, dans une très large mesure, les troupes européennes, trop peu nombreuses pour faire face aux multiples obligations qui leur incombaient à cette époque de troubles. Sa création avait de plus l'avantage de rassembler et de mettre sous notre surveillance directe le plus grand nombre des éléments qui alimentaient les bandes de partisans qui dévastaient le pays et mettaient nos troupes sur les dents en les tenant perpétuellement en haleine, sans leur laisser un instant de répit.

C'est d'ailleurs dans ce même but que le Général Prudhomme, en attendant l'arrivée en Annam de la Mission, avait commencé d'organiser à Hué, avec les débris de l'ancienne garde royale annamite qui, revenus aux environs de la ville, s'y conduisaient comme en pays conquis, un bataillon dont les cadres avaient été fournis par les unités de la garnison de Hué, et à la tête duquel avait été placé le Capitaine adjudant-major Balan, du 11^e bataillon de Chasseurs à pied (2).

Vêtus avec les vêtements trouvés dans les magasins royaux de Hué, les hommes de ce bataillon furent tout d'abord armés d'une simple pique, dont un approvisionnement considérable existait alors dans l'arsenal de la Citadelle de Hué.

Ce bataillon fut caserné dans les bâtiments situés près de la Légation (3).

Entre temps, la Mission demandée par le Général de Courcy s'organisait en France et, le 15 Septembre 1885, elle quittait Brest.

(1) Nous avions à cette époque 30.000 hommes au Tonkin, et 5.000 en Annam sous les ordres du Général Prudhomme. Ces troupes étaient placées sous le commandement supérieur du Général de Courcy, celles de la Cochinchine et du Cambodge relevant du Gouverneur de la Cochinchine. — Cf. *Souvenirs de l'Annam et du Tonkin*, par le Capitaine J. Masson, ancien membre de la Mission militaire de l'Annam. Paris, Charles Lavauzelle, p. 143.

(2) *L'Annam du 5 Juillet 1885 au 4 Avril 1886*, par le Général X^{xxx} — Paris. Librairie militaire R. Chapelot et Cf 1991, p. 54.

(3) La Résidence Supérieure actuelle, qu'on appelait Légation à cette époque.

à bord du paquebot la France, de la Compagnie Transatlantique, et arrivait à Tourane le 26 Octobre suivant.

Comme la mousson n'était pas à cette époque propice pour faire le voyage de Tourane à Hué par mer, il fut décidé que le personnel de la Mission avec tous les bagages prendrait la voie du Col des Nuages pour se rendre à Hué, par petits détachements qui partiraient à intervalles réguliers et dont l'importance serait subordonnée au nombre de coolies disponibles dans les divers *tram* de la route à suivre (1).

La composition de la Mission, telle qu'elle avait été formée en France, était la suivante :

MM. Brissaud, chef de la Mission, Colonel du 47^e de ligne, ancien commandant en second de l'Ecole Supérieure de Guerre.

Brusley, Lieutenant-Colonel du 36^e de ligne.

Baudoin, — du 2^e Tirailleurs algériens.

Jorna de Lacale, — du 21^e d'Artillerie.

Bonnal, Chef de Bataillon du 130^e de ligne, ancien commandant de l'Ecole de Joinville.

Pyot, Chef de Bataillon du 94^e de ligne.

Bertrand, — du 70^e de ligne.

Billet, Capitaine du 94^e de ligne.

Coste, — du 4^e Tirailleurs algériens.

Brongniard, — du 26^e d'Artillerie.

Besson, — du Cénie.

Devezeau, — de Cavalerie.

de Rancougne, Capitaine du 21^e Dragons.

Dor de Lastours, — du 7^e Dragons.

Lebrun, — du 14^e Dragons.

Billet, Capitaine du 10^e Hussards.

Masson, Lieutenant du 47^e de ligne, officier d'ordonnance du Colonel Brissaud.

Caillol, Sous-Intendant militaire.

Tous ces officiers constituaient l'état-major de la Mission et étaient comptés comme hors cadres dans l'armée française.

A ceux-ci venaient s'ajouter trente-cinq officiers démissionnaires de toutes armes de l'armée, capitaines, lieutenants, sous-lieutenants,

(1) A cette époque, le voyage de Tourane à Hué par voie de terre s'effectuait en quatre étapes terrestres de Tourane à Cao-Hai, et une étape en sampan de Cao-Hai à Hué par les lagunes et les arroyos. Cf. B. A, V. H. 1920 : *La Route Mandarine de Taurane à Hué*, par H. Cosserat, p. 77, note (1).

s'étant engagés à servir pendant trois années au titre annamite, n'ayant droit à aucune retraite, mais seulement à une indemnité fixée d'avance à 20.000 francs en cas d'accident.

Les sous-officiers, presque tous rengagés, étaient au nombre de 248, dont 142 d'Infanterie, 51 d'Artillerie, 35 de Cavalerie, 16 du Train des équipages et 4 du Génie. Ils continuaient à compter dans leurs régiments respectifs en France, indépendamment des grades qu'ils recevraient dans l'armée annamite.

Le Général Prudhomme, qui était commandant supérieur des troupes françaises en Annam, lorsque la Mission y débarqua, donne, dans son ouvrage sur l'Annam en 1885, des appréciations très dures sur ce contingent d'officiers démissionnaires affecté à la Mission.

« Tous ces officiers (ceux de l'état-major), écrit-il (1), triés sur le volet, ainsi que les sous-officiers, étaient des plus distingués et aptes à rendre d'excellents services, et ils l'ont bien prouvé dans la suite.

« Il n'en était malheureusement pas de même de la plupart des autres, anciens officiers subalternes ayant obtenu de reprendre du service au titre annamite, après avoir démissionné de leur grade dans l'armée active. Un grand nombre d'entre eux avait donné des démissions imposées à la suite d'aventures discrètement étouffées par l'autorité soucieuse du bon renom de l'armée ; il était à craindre que leur intempérance ou leur défaut de moralité ne compromissent notre prestige aux yeux des indigènes qu'ils allaient commander. De plus, les officiers de l'armée active se trouvèrent dans la pénible alternative de tenir à l'écart des collègues portant le même uniforme ou de les fréquenter, les sachant peu recommandables. . . . »

Le Général Prudhomme ajoute dans une note que « le climat aidant à l'intempérance, à l'inconduite, aux excès de toute sorte de gens tarés, « leur élimination se fit par voie d'extinction et permit de les remplacer par des sujets plus dignes de leur mission ».

Malgré les difficultés que présentaient les 110 kilomètres de route qu'avait à parcourir la Mission avec ses bagages, pour se rendre à Hué, difficultés auxquelles venaient encore s'ajouter les pluies torrentielles particulièrement abondantes en cette saison en Annam, tout le monde se trouva réuni au complet à Hué le 15 Novembre 1885 (2).

L'étude des ressources du pays, entreprise aussitôt par les officiers de la Mission, au point de vue de l'organisation d'une armée annamite

(1) Général X^{xxx} : *Op. cit.*, pp. 55-56.

(2) Le Colonel Brissaud avec quelques officiers y était arrivé le 31 Octobre. Cf. J. Masson : *Op. cit.*, p. 8.

selon la conception moderne européenne, fit vite reconnaître que tout était à créer et à organiser. L'ancienne armée annamite n'existait plus, et d'ailleurs, eût-elle existé avec son organisation si complètement différente de la nôtre qu'elle ne nous aurait rendu aucun service pour ce que l'on voulait en faire.

Les armes existant dans l'arsenal de la Citadelle de Hué ainsi que dans les citadelles provinciales, quoique en nombre plus que largement suffisant pour faire face à tous les besoins, étaient ou démodées ou inutilisables par suite de leur mauvais entretien (1).

Aucune réserve sérieuse d'habillement ou d'équipement pouvant être utilisée, n'existait dans les magasins de Hué et des provinces.

La Mission se trouvait donc en face du néant et, pour remplir le but pour lequel elle avait été envoyée en Annam, elle avait tout à créer : recrutement, habillement, armement, subsistances.

L'énormité de la tâche à accomplir n'effraya aucunement ceux qui en avaient été chargés.

Le Colonel Brissaud, secondé par ses officiers, se mit courageusement à l'oeuvre.

En ce qui concerne les unités à créer, il fallait faire vite, afin de soulager rapidement nos soldats des fatigues qu'ils enduraient. Il fallait donc envisager des formations légères, maniables, auxquelles une rapide instruction pouvait être donnée dans le minimum de temps.

Il fut donc tout d'abord décidé que l'importance des unités ne dépasserait pas le bataillon, formation la plus pratique, la plus souple, et s'adaptant parfaitement bien aux exigences du pays.

Pour débiter, on fixa à six le nombre de ces bataillons, qu'on forma à quatre compagnies et dont l'effectif maximum devait être porté à mille hommes par des recrutements successifs.

Il fut, en outre, décidé que le recrutement des effectifs nécessaires à ces six unités se ferait selon la méthode annamite et par les soins des autorités du pays.

Voici les lieux de garnison de ces bataillons et les noms de leurs premiers commandants (2).

- | | | |
|----|------------|---------------------------------------|
| 1° | Bataillon, | Commandant Bonnal, à Thanh-Hóa. |
| 2° | — | Capitaine d'Infanterie Coste, à Vĩnh. |
| 3° | — | Commandant Bertrand, à Đồng-Hới. |
| 4° | — | Capitaine d'Infanterie Billet, à Hué. |
| 5° | — | Capitaine de Cavalerie Billet, à Hué. |
| 6° | — | Commandant Pyot, à Bình-Định. |

(1) Cf. J. Masson : *Op. cit.*, p. 149.

(2) Cf. J. Masson : *Op. cit.*, p. 151.

On constitua en même temps à Hué deux escadrons de cavalerie dits « dragons de l’Annam », placés sous les ordres des Capitaines de Rancougne et Dor de Lastours. Cette dernière création ne se fit pas sans peine, vu la pénurie de chevaux dans le pays, et, de l’avis du Général Prudhomme, ne rendit jamais de réels services (1). Quant au Capitaine Lebrun, il fut chargé de diriger un service de remonte et une jumenterie qui furent créés à Hué pour subvenir aux besoins de ce petit groupe de cavalerie.

Au Capitaine Brongniard fut confiée l’organisation, à Hué aussi, de deux batteries d’artillerie, et le Capitaine du Génie Besson mit sur pied le service du génie, auquel on adjoignit une école militaire destinée à former des officiers indigènes.

L’ensemble de ces formations fut divisé en deux groupes, portant respectivement les appellations d’Armée du Nord et d’Armée du Sud. Titres quelque peu prétentieux, on l’avouera, pour des groupements dont l’effectif total devait à peine atteindre à cette époque 7.000 hommes de troupes.

Le Lieutenant-Colonel Baudoin fut nommé Inspecteur de l’Armée du Nord, le Lieutenant-Colonel Brusley, Inspecteur de l’Armée du Sud. Quant au Lieutenant-Colonel Jorna de Lacale, il eut l’inspection de l’artillerie et de la cavalerie. Enfin, le Sous-Intendant militaire Caillol fut chargé de l’organisation et de la direction des services administratifs de l’armée.

A la tête de tous ces services, écrit le Capitaine Masson, (2) était « le Colonel Brissaud, grand chef de l’armée résidant à Hué, qui fut installé au palais d’été (3) avec les privilèges des plus hauts mandarins. Ces privilèges lui donnaient le droit de présider le Conseil des ministres, de s’adresser directement au roi dans les circonstances graves, et de circuler en toute liberté dans les palais comme dans toute l’étendue du royaume ».

Situation réellement exceptionnelle, extraordinaire, peut-on même dire, et qui donnait à son titulaire des droits qu’aucun des représentants de la France qui s’étaient succédés jusqu’à ce jour à Hué, n’avaient jamais pu obtenir.



Dès le début, la Mission militaire française avait naturellement reçu un accueil plutôt très favorable de la Cour de Hué, et cela se com-

(1) Cf. général X : *Op. cit.*, p. 57.

(2) Cf. J. Masson : *Op. cit.*, p. 153.

(3) Palais d’Été : peut-être le Tinh-Tâm (?).

prend facilement, celle-ci ne pouvant qu'envisager avec joie cette création d'une armée annamite autonome, qui, plus tard, pourrait devenir entre ses mains un instrument redoutable pour faire valoir ses droits et soutenir son autorité.

Le Capitaine Masson relate en détail la première audience royale accordée à la Mission militaire par le roi Đông-Khánh.

Il s'étend longuement sur la pompe déployée par la Cour d'Annam en cette occasion solennelle, et sur les règles protocolaires qui y furent observées.

Aussi son récit constitue-t-il, par l'ensemble et la précision des détails, un véritable document d'histoire qu'il me paraît à tous points de vue intéressant de mettre sous les yeux de mes lecteurs.

« Cependant à Hué, écrit le Capitaine Masson, nous avons bien quelques compensations à nos travaux. Le jeune roi Đông-Khánh, qui désirait rompre avec les vieilles coutumes de l'ancienne cour, et s'initier aux usages Français, donnait souvent des fêtes qui ne manquaient pas d'un certain charme oriental, tout à fait imprévu pour des Occidentaux,

« Nous n'oublierons jamais la première réception qui nous fût faite au palais royal, quelques jours après notre arrivée, pour présenter la Mission militaire au roi. Ce jour-là, dès le matin, tous les palais furent pavoisés de drapeaux multicolores parmi lesquels dominaient les couleurs françaises et annamites. Les mandarins de toutes classes et leur personnel revêtirent leurs costumes de gala, en soie de couleurs diverses les plus éclatantes, et chaque groupe se rendit au palais pour se placer, suivant son rang, dans la salle du trône, à l'intérieur des palais ou dans les jardins environnants.

« La salle du trône étant située dans la deuxième rangée de bâtiments face aux grandes portes Sud-Est (1) de l'enceinte fortifiée, une triple haie de gens, accoutrés de costumes les plus bizarres et les plus divers, s'étendait à travers les cours et les palais jusqu'aux portes de cette enceinte.

« On y remarquait surtout les guerriers bardés et casqués de fer-blanc ou de cuivre, à la moustache en fourche, armés de dards, de formes et, de dimensions fantastiques, et cherchant en vain à se donner les airs farouches des guerriers de potiches ou de paravents chinois.

« Puis, les timides fantassins vêtus de robes bleues, vertes ou rouges, coiffés du casque abat-jour et armés de longues lances, qui leur donnaient un peu l'aspect de scarabées debout derrière des aiguilles à tricoter.

(1) Portes Ngo-Môn.

« Autour des groupes de graves mandarins, se tenaient les porteurs d'attributs de leurs fonctions : les porteurs de cadouilles ou verges, pour les mandarins de la justice, les porteurs de sabres, tenant cette arme verticalement, dans le fourreau et par la poignée, à hauteur de la poitrine, pour les mandarins militaires ; les porteurs de sceptres et de bannières pour les ministres ; les porteurs de parasols, de boîtes à bétel et de pipes pour toutes les classes de mandarins. Nous pourrions ajouter les porteurs de rien du tout, venus là pour suivre leurs maîtres et rehausser leur prestige en augmentant le nombre de leurs gens.

« Ce qu'il y avait de remarquable encore, c'était la présence à cette fête de vingt-quatre superbes éléphants formant la haie dans l'allée du jardin conduisant à la porte principale du palais. Ces pachydermes, de taille vraiment extraordinaire, richement caparaçonnés d'étoffes de soie et montés chacun par deux cornacs debout, l'un près de l'encolure et l'autre sur la croupe, se tenaient immobiles sur l'alignement de chimères et de griffons en bronze doré, et constituaient ainsi une avenue de jardin du plus merveilleux effet.

« Tous ces costumes et ces oriflammes étincelants au soleil, projetés contre la verdure des arbres ou contre les dragons de porcelaine des toitures du palais, produisaient l'effet du plus beau décor d'opéra. A l'intérieur, les palais étaient également décorés, à profusion, de tentures, de meubles, de vases précieux et de riches brûle-parfums répandant leurs vapeurs odorantes dans l'atmosphère.

« Quand tous ces préparatifs furent terminés et le cérémonial de présentation bien réglé par le ministre des rites, deux grands mandarins se rendirent au palais d'été pour accompagner le général commandant supérieur des troupes françaises et le colonel chef de la Mission qui se dirigèrent aussitôt, avec leur état-major, vers le Palais royal.

« Malgré l'assurance que nous avions de ne pas voir se renouveler les discussions d'étiquette occasionnées jusque-là par des cérémonies de ce genre, il fallait néanmoins se tenir sur ses gardes pour ne pas être entraîné, par surprise, à passer par les fameuses portes latérales du Palais. Cette précaution n'était d'ailleurs point superflue, car, soit par habitude ou par oubli des changements survenus dans la situation de la cour envers les représentants de la France, quelques mandarins cherchèrent à nous faire entrer par une porte de côté, sous le fallacieux prétexte que l'entrée principale était trop encombrée par la foule.

« Mais cette ruse ne réussit pas et nous entrâmes tous par la porte impériale, au grand ébahissement des mandarins qui s'inclinèrent

profondément en nous voyant franchir les gradins d'un air si résolu. Les deux mandarins qui nous accompagnaient et qui n'étaient sans doute pas d'un degré assez élevé pour jouir de l'honneur de passer par cette fameuse porte du milieu faillirent se rompre le cou en s'enfuyant de notre groupe pour gagner les portes voisines.

« A peine étions-nous formés au pied du trône, qu'une grande clameur s'éleva dans la foule, et bientôt le cri de « Vive le roi » poussé par des milliers de poitrines se répercuta dans les palais. Au même instant, une musique légère, semblable à un gazouillement d'oiseaux se donnant la réplique d'un coin à l'autre du palais, se fit entendre et le roi parut entouré de toute sa cour en costume de gala. C'était comme un rêve, un songe des mille et une nuits en action. Le charme fut bientôt transformé par les accents de notre hymne national joué par la fanfare du 11^e bataillon de Chasseurs à pied, habilement dissimulée dans les cours du palais. Il faut avoir assisté à une pareille scène pour se faire une idée de l'impression étrange qu'elle peut produire.

« Le roi Đồng-Khánh, beau jeune homme de vingt-deux ans, du type indo-chinois le plus pur, se montra d'une courtoisie parfaite pendant toute la durée de cette cérémonie pour laquelle il avait revêtu son plus beau costume de cour. Ce costume consistait en une robe de soie jaune brochée d'une très grande richesse, à peine serrée à la taille par une large ceinture ornée de jade et de pierres précieuses. La coiffure, en forme de tiare, était également couverte de perles et de pierreries. La chaussure se composait de bottes chinoises aux tiges brodées et aux épaisses semelles molles sans talons. Son visage respirait la douceur, et ses yeux noirs et vifs exprimaient une grande intelligence. L'ensemble de sa personne avait une distinction réelle, un peu tempérée, toutefois, aux yeux des Occidentaux, par la couleur d'ébène de ses dents, et la longueur de ses ongles dorés, ressemblant un peu trop à des griffes d'or ajoutées à ses doigts longs et fins.

« En réponse au discours de présentation, fait par le Général Prudhomme, le roi nous dit en termes fort élevés combien il était heureux de voir quel intérêt la France portait à ses Etats puisqu'elle daignait, pour la seconde fois, envoyer en Annam des hommes capables de faire bénéficier le pays des bienfaits de la civilisation européenne.

« La mission Olivier (1), nous dit-il, a jadis contribué puissamment à la gloire de mon ancêtre Gia-Long ; elle a laissé en Annam des traces

(1) Le roi fait ici allusion au rôle du Colonel Olivier de Puymanel qui vint en Cochinchine avec Monseigneur d'Adran sous Gia-Long. Cf. H. Cosserrat : B. A. V. H., 1917, p. 174 et suiv.

impérissables de son passage. Son œuvre pouvait être considérée comme parfaite à l'époque où elle a été exécutée, mais depuis, pour différentes raisons, il n'a pas été possible de la développer et de la tenir à hauteur des progrès accomplis en Europe.

« Je compte beaucoup, pour la compléter, sur le concours éclairé de la nouvelle Mission française et sur la compétence de son chef, le Colonel Brissaud, qui a pendant plusieurs années dirigé les études de l'école supérieure de guerre en France.

« Je prie les génies, dit-il en terminant, de vous seconder dans vos travaux et de veiller sur vos santés, afin que vous puissiez retourner tous un jour dans vos familles et rendre à votre noble patrie les éminents services qu'elle est en droit d'attendre de vous dans l'avenir, pour réparer les malheurs du passé. »

« Après cette cérémonie, un déjeuner fut offert au Général Prudhomme, au résident de Hué, M. Hector, et aux principaux membres de la Mission et de la garnison. Ce déjeuner, auquel prirent part également tous les hauts mandarins, fut présidé par le roi qui se montra amphytrion des mieux entendus. Le repas, servi moitié à la française et moitié à la chinoise, était composé de façon à satisfaire largement les estomacs les plus délicats : inutile de dire que le fameux potage aux nids d'hirondelles, potage royal par excellence, fut également apprécié par les estomacs occidentaux et par les estomacs orientaux.

« La fête se termina par une représentation au théâtre royal ou plutôt par le prologue d'une pièce chinoise dont les différentes scènes ne devaient pas durer moins d'une semaine. Cette pièce, tirée du répertoire classique chinois, date de plusieurs siècles : elle démontre encore que, même sous le rapport des tétralogies, l'Extrême-Orient est considérablement en avance sur les metteurs en scène européens qui ont cru les inventer de nos jours. »

Les prérogatives si importantes attachées au chef de la Mission faisaient au Colonel Brissaud une situation bien délicate à remplir à l'égard des autorités françaises, tant militaires que civiles. Elle n'était pas, on le comprend facilement, sans avoir de nombreux inconvénients et donnait lieu à des frictions quotidiennes avec les divers services.

De plus, l'organisation de l'armée annamite telle que l'avait conçue le Colonel Brissaud, prévoyait, d'après le Général Prudhomme, (1)

(1) Cf. Général X^{xxx} : *Op. cit.*, p. 56 (note 4).

une dépense annuelle d'au moins 6.000.000 de francs, c'est-à-dire que cette armée aurait absorbé à elle seule le plus clair des ressources du royaume !

Aussi lorsqu'en haut lieu on se fut rendu réellement compte des conséquences où devait aboutir un semblable projet, si on le laissait exécuter dans tous ses détails, on comprit alors quelle grande faute le Gouvernement avait commise « en envoyant des officiers et des sous-officiers de toutes armes dans le but d'encadrer une armée annamite reconstituée de toutes pièces et même complétée d'artillerie de campagne et de cavalerie. C'eût été créer un danger doublé d'une dépense excessive (1) ».

Un revirement se produisit alors et il fut décidé de s'en tenir aux formations de bataillons formant corps, encadrés avec des gradés français, qui resteraient strictement sous les ordres des autorités militaires françaises et seraient régis par elles.

Cet état de choses continua jusqu'à la ratification par le Gouvernement annamite du Traité du 6 Juin 1884, qui étendait le protectorat de la France sur tout le royaume d'Annam.

Dans ces conditions, il ne pouvait plus être question d'une armée annamite autonome, et le rôle de la Mission militaire se trouvait de ce fait terminé. Son existence avait donc duré environ dix mois.

Les bataillons annamites déjà formés gardèrent leurs cadres français et prirent le nom de « Chasseurs annamites », qu'ils conservèrent jusqu'à leur suppression définitive en 1890 (2).

Ce fut, on le comprend facilement, pour les officiers de la Mission, une réelle désillusion que l'abandon du projet primitif d'une organisation d'une armée annamite autonome, en particulier pour le Colonel Brissaud, qui ne voyait pas sans amertume ni regret s'évanouir de ce fait, le beau rêve qu'il avait fait de posséder un jour un commandement enviable à tous points de vue à cause de la haute situation dont aurait joui son titulaire.

« . . . Arrivé avec la prétention de procéder à cette organisation, écrit le Général Prudhomme (3), le colonel, chef de la Mission, se

(1) Cf. Général Xxxx : *Op. cit.*, p. 56.

(2) Cf. J. Masson : *Op. cit.*, p. 173. — Cf. *Souvenirs d'Annam*, par Baille, pp. 213-223. En Novembre 1889, le Conseil Supérieur de l'Indo-Chine, réuni à Hanoi pour discuter et arrêter le budget, frappé de la place anormale et envahissante que les dépenses militaires continuaient à occuper dans ce budget, décida la suppression d'un bataillon d'Infanterie de Marine en Annam, ainsi que celle des quatre bataillons de Chasseurs annamites, et leur remplacement par des milices, organisées selon les mêmes principes que celles qui fonctionnent et donnent de si bons résultats au Tonkin.

(3) Cf. Général Xxxx : *Op. cit.*, pp. 56-57.

croyant destiné à commander l'armée royale, eut quelque peine à se résigner à un rôle moins élevé, et il fallut jusqu'à l'intervention du général en chef pour le lui imposer, la seule chose possible étant de l'employer, avec ses cadres, à former des Tirailleurs annamites, à l'instar des Tirailleurs tonkinois ».

Comme compensation, le Colonel Brissaud fut en effet chargé par le Ministre de la Guerre d'organiser le 4^e Régiment de Tirailleurs tonkinois, les cadres de l'Infanterie de Marine, qui avaient servi à mettre sur pied les trois premières régiments déjà formés, manquant de personnel pour encadrer ce nouveau régiment.

Sans entrer dans les détails de l'organisation de ce nouveau régiment de Tirailleurs tonkinois, ce qui nous ferait sortir de notre sujet, il nous suffira de mentionner que, dès le début de sa formation (1), ce régiment avait son état-major et son 1^{er} bataillon à Haiduong, son 2^e bataillon à Haiphong, son 3^e bataillon aux Sept-Pagodes et son 4^e bataillon à Késat.

Cette organisation dura peu de temps, et, enfin 1886, le régiment occupait quarante deux postes, dont la plupart avaient été conquis, sur les pirates ou sur les bandes chinoises (2).

L'historique de la Mission militaire française est ici virtuellement achevé. Toutefois je ne saurais terminer cet article sans donner quelques détails, reproduire quelques documents sur les faits et gestes du Colonel Brissaud, pendant les mois qui suivirent la fin du beau rêve qu'il avait caressé.

Il prit une très grande part à la répression de la piraterie dans le delta du Tonkin, et en particulier lors de l'enlèvement de la fameuse position fortifiée de Ba-Dinh, le 21 Janvier 1887, fait d'armes qui lui valut les étoiles de général de brigade (3).

Je vais citer ci-dessous une série de documents officiels qui, malgré leur laconisme, feront connaître l'officier de haute valeur qu'était le Colonel Brissaud et en quelle estime le tenaient ses chefs.

(1) Cf. J. Masson : *Op. cit.*, Préface, p. 8. — Formé le 1^{er} Mai 1886, à Haiduong.

(2) Cf. J. Masson : *Op. cit.*, p. 176.

(3) On sait que l'illustre Maréchal Joffre assista au siège et à la prise de Ba-Dinh, comme capitaine du Génie.



Planche XXX. — Le Colonel Brissaud (Reproduction à titre documentaire, d'une gravure publiée dans l'Univers illustré, No du 5 Février 1887.)

Ces documents sont extraits du journal *l'Avenir du Tonkin* de 1887, qui était à cette époque, il n'est peut-être pas inutile de le rappeler ici, le « *Journal Officiel* » de la Colonie.

Je cite les documents en question dans leur ordre chronologique.

L'Avenir du Tonkin. — 15 Janvier 1887, p. 2, col. 1.

« Le Colonel Brissaud a quitté Hanoi le 13 Janvier pour prendre la haute direction des opérations dirigées contre la position de Ba-Dinh » .

L'Avenir du Tonkin. — 29 Janvier 1887, p. 1, col. 2.

« Hanoi, le 29 Janvier 1887. — La position fortifiée de Ba-Dinh (Thanh-Hóa) a été occupée par les troupes du Colonel Brissaud, le 21 Janvier à 9 h. du matin. »

L'Avenir du Tonkin. — 12 Février 1887, p. 3, col. 2.

« Moniteur de l'armée

« Division d'occupation du Tonkin et de l'Annam.

« Ordre de la Division N° 54.

« Le Général Gommandant la Division d'occupation, porte à la connaissance des Troupes sous ses ordres, le télégramme suivant qu'il a reçu du Ministre de la Guerre, au sujet de la prise de la position de Ba-Dinh, enlevée le 21 Janvier 1887 par Monsieur le Colonel Brissaud.

« Je vous prie féliciter, au nom Gouvernement et au mien, Colonel Brissaud et les troupes sous ses ordres pour succès remporté 21 Janvier. »

« Au Quartier Général, à Hanoi, le 5 Février 1887.

Signé : MUNIER.

L'Avenir du Tonkin. — 12 Février 1887, p. 1, col. 2.

Récit donnant des détails sur la poursuite, par les troupes du colonel Brissaud, des débris des bandes échappés de Ba-Dinh, et la prise des forts de Danam, de Makao et de Baxen, Vuc-Loi, où ils s'étaient réfugiés.

Le 8 Février, ces forts étaient pris et les opérations terminées.

L'Avenir du Tonkin. — 26 Février 1887, p. 1, col. 1

« Télégramme. — Saïgon 25 Février 1887. — Colonel Brissaud, promu Général de Brigade, est désigné pour continuer ses services au Tonkin. »

Désigné pourcommander la 1^{re} Brigade du corps d'occupation, dont le Quartier général était à Sontay, le Général Brissaud reste à la tête de cette brigade jusqu'au 11 Octobre 1887, époque de sa rentrée en avance.

Un dernier écho de *l'Avenir du Tonkin* va nous donner la date exacte de son départ et le magnifique ordre de la Division avec lequel le Général en Chef Munier saluait son vaillant collaborateur, et dont les termes, dans leur concision toute militaire, constituaient le plus beau témoignage d'estime et de sympathie que pouvait souhaiter celui à qui ils étaient adressés.

L'Avenir du Tonkin. 22 Octobre 1887, p. 4, col. 1.

« Dimanche dernier, M. le Général Brissaud a offert un dîner, à l'hôtel Alexandre, à tous les officiers de sa brigade.

« L'honorable Général, qui rentre en France, a quitté Hanoi le 19 sur la chaloupe du Général Commandant la Division pour se rendre à Hong-Kong, où il doit prendre le courrier. Il est accompagné de M. le Lieutenant Masson, son officier d'ordonnance ».

Le plus bel éloge que nous puissions faire de M. le Général Brissaud est de reproduire l'extrait suivant de l'ordre du jour de la Division du 11 Octobre 1887.

L'Avenir du Tonkin. — 15 Octobre 1887, p. 3, 1^{er} et 2^e col.

« Ordre de la Division N° 135.

« Par décision ministérielle en date du 18 Août 1887, M. le Colonel Lebrun a été désigné pour prendre le commandement de la 1^{er} Brigade, en remplacement de M. le Général Brissaud, qui rentre en France pour fin de séjour colonial.

« M. le Colonel Lebrun ayant rejoint son nouveau poste, prendra le commandement de ladite brigade à la date du 11 Octobre 1887.

« La part prise par M. le Général Brissaud aux événements qui se sont accomplis sur les territoires du Tonkin et de l'Annam, au cours de ces deux dernières années, a été considérable et féconde.

« L'organisation de la Mission de l'Annam et, bientôt après, celle du 4^e régiment de Tirailleurs tonkinois, la répression de l'insurrection du Bay-Say, la pacification de la haute vallée du fleuve Rouge, le glorieux et utile succès de Ba-Dinh, la prise de possession des régions inexplorées jusque-là, qui s'étendent dans les vallées moyennes de la

rivière Noire et du Song-Ma, tel est l'énoncé rapide des services que M. le Général Brissaud a rendus à la France pendant son séjour en Indo-Chine.

« La haute intelligence de cet officier général, servi par une Connaissance profonde de toutes les branches de la science militaire, son infatigable activité, son dévouement au devoir poussé jusqu'à l'abnégation, ont appelé sur lui l'admiration de ses chefs comme celle de ses subordonnés.

« Le Général Commandant la Division d'occupation se sépare avec un regret profond de ce vaillant soldat, dont les vertus militaires laisseront ici un long souvenir et y demeureront en exemple.

« Au Quartier général, à Hanoi, le 11 Octobre 1887. »

MUNIER.

Que sont devenus, tous ces vaillants et distingués officiers qui constituaient l'état-major de la Mission militaire de l'Annam en 1885 ?

Un seul auteur, le Général X^{xxx}, dans son ouvrage déjà cité, paru en 1901, donne sur la plupart de ces officiers des précisions qui, sans être bien détaillées, méritent cependant d'être reproduites ici (1).

Colonel Brissaud. — Mort Général de Brigade, quinze mois après son retour d'Indochine, où il avait achevé de ruiner sa santé gravement éprouvée par les climats d'Afrique et du Mexique, ses nombreuses campagnes et ses blessures de guerre.

Lieutenant-Colonel Brusley. — Retraité comme colonel.

Lieutenant-Colonel Beaudoin. — Retraité comme colonel.

Lieutenant-Colonel Jorna de Lacale. — Retraité comme colonel.

Chef de Bataillon Bonnal. — Récemment promu général de Brigade.

Chef de Bataillon Bertrand. — Récemment promu général de Brigade.

Capitaine d'Infanterie Billet. — Actuellement Lieutenant-Colonel au 60^e Régiment d'Infanterie.

Capitaine de Cavalerie Billet. — Actuellement Colonel au 2^e Régiment de Spahis.

Ces deux officiers étaient les fils du colonel de Cuirassiers assassiné à Limoges dans une émeute en 1871.

(1) Cf. Général X^{xxx}: *Op. cit.*, p. 55. — Notes de 2 à 12. Ces notes donnent la situation des officiers de la Mission militaire en 1901, époque où l'ouvrage parut.

Capitaine de Cavalerie de Rancougne. Actuellement Colonel au 9^e Régiment de Hussards.

Capitaine de Cavalerie Dor de Lastours. Actuellement Colonel au 17^e Régiment de Chasseurs.

Capitaine d'Artillerie Brongniard. — Démissionnaire et ingénieur en Amérique.

Capitaine du Génie Besson. — Assassiné dans la baie de Tourane par les rebelles, le 1^{er} Mars 1885 (drâme de Nam-Chôn).

Comme on peut le voir en comparant avec la liste que nous avons donnée au début de cette étude, il manque aux noms ci-dessus ceux de :

Pyot, Chef de Bataillon.

Coste, Capitaine de Tirailleurs algériens.

Devezeau, Capitaine de Cavalerie.

Lebrun, Capitaine de Cavalerie.

Masson, Lieutenant d'Infanterie, Officier d'ordonnance du Colonel Brissaud.

Caillol, Sous-Intendant militaire.

Ces pages étaient écrites, lorsque parut, dans la *Revue Indochinoise*, le si intéressant et si attachant travail de M. Bonnal (1) intitulé : « Au Tonkin. — 1873-1881-1886. — Notes et Souvenirs », dont le chapitre VIII (2) donne sur la Mission militaire française d'Annam, une série de renseignements qui viennent confirmer ceux que j'ai mentionnés plus haut.

M. Bonnal, notamment, signale que « l'armée royale (3), concentrée à Hué par les régents pour la tentative désespérée du 5 Juillet, avait été licenciée. Le Général de Courcy, dans le but de réorganiser cette armée, avait demandé au Ministre de la Guerre, le Général Campenon, de mettre à sa disposition une mission militaire composée d'officiers et de sous-officiers français, des différentes armes, auxquels serait confié le commandement des unités indigènes constituées sur le modèle des troupes françaises. Cette nouvelle armée devait être aux ordres du roi d'Annam et payée par le trésor royal.

(1) *Revue Indochinoise* 1923, N^{os} 3-4, 5-6, 7-8, 9-10, 11-12—1925 N^{os} 1-2. 3-4 et 5-6 — Au Tonkin 1873-1881-1886. — Notes et souvenirs par R. Bonnal

(2) Cf. R. Bonnal : *Op. cit.*, p. 438 et suiv.

(3) Cf. R. Bonnal : *Op. cit.*, pp. 447 et 448.

« Le Général de Cools occupait à cette époque, au Ministère de la Guerre, à Paris, les fonctions de chef d'Etat-Major général. Il fut chargé par le Ministre d'étudier ce projet et de lui donner la suite qu'il pourrait comporter.

« Me trouvant alors en congé à Paris, continue M. Bonnal, le Général Thommassin, directeur de l'Infanterie au Ministère, avec lequel j'étais en relation d'amitié, me pria de fournir au Général Cools les indications que mon récent séjour au Tonkin et l'expérience acquise en dix années d'administration indigène m'avaient permis de recueillir. Dans l'entretien que j'eus avec cet officier général je ne lui cachai pas les difficultés de toute nature et les dangers d'une pareille entreprise.

« Le Général de Cools avait fait partie, en 1860, de l'Expédition de Cochinchine comme chef d'Etat-Major ; il avait donc jadis pratiqué les Annamites et pouvait apprécier la valeur des arguments que je crus devoir lui présenter dans l'intérêt du pays, et aussi dans celui des officiers français placés dans une situation fautive et exposés aux mauvais procédés ou aux caprices des autorités annamites. Et, d'autre part, en supposant que la Mission eût toute facilité pour recruter des soldats, ce qui n'était rien moins que certain, comment pourrait-elle les armer, puisque le Gouvernement annamite ne disposait que de sabres et de lances pour l'infanterie, et pour son artillerie, de « pierriers » ou « gingoles, » (1), engins aussi bruyants que ridicules,

« J'ai lieu de croire que le Général de Cools rendit compte au Ministre de notre conversation ; mais le Général Campenon, désirant laisser au Général de Courcy toute liberté d'action, se décida à donner une suite favorable à son projet et la « Mission militaire d'Annam » fut organisée.

« Le Ministre fit appel aux officiers de l'armée active et aux officiers démissionnaires, et les demandes de ces derniers atteignirent un chiffre fantastique (2). Les soldes avaient été calculées avec libéralité, et une somme de 20.000 francs était assurée à la famille de tout officier qui mourrait au service du roi ; le Trésor royal devait supporter ces dépenses . . . »

Puis l'auteur donne un extrait d'une lettre (3) d'un de ses camarades, le Commandant B..., dont les appréciations très élogieuses pour les

(1) Cf. R. Bonnal : *Op. cit.*, p. 448, note (1), — « Petits canons portatifs lançant des biscaïens. »

(2) Cf. R. Bonnal : *Op. cit.*, 453, signale qu'au moment de la formation de la Mission militaire de Hué, plus de 6.000 demandes d'officiers en activité ou rayés des cadres ont été présentées au Ministère de la Guerre.

(3) Cf. R. Bonnal : *Op. cit.* p. 449.

officiers de l'armée active et les sous-officiers de la Mission, font encore plus ressortir la dureté de celles qu'il donne sur les officiers démissionnaires qu'on y avait incorporés, appréciations qui viennent pleinement corroborer celles du Général Prudhomme que j'ai citées plus haut.

La lettre se termine par cette déclaration plutôt pénible et dure, mais nette et brutale : « Un officier de l'armée active ne peut sans rougir faire partie d'une Mission qui est l'objet de la risée et du mépris universel (1) ».

Dans un court résumé, l'auteur raconte ensuite l'arrivée de la Mission à Tourane et la constitution de six bataillons de miliciens ; il termine en disant : « Plus tard (Juin 1886) (2), ces bataillons furent, sous la dénomination de « Chasseurs annamites », organisés sur le même pied que les Tirailleurs tonkinois. Les cadres actifs furent conservés et les officiers démissionnaires licenciés avec une indemnité de six mois de solde.

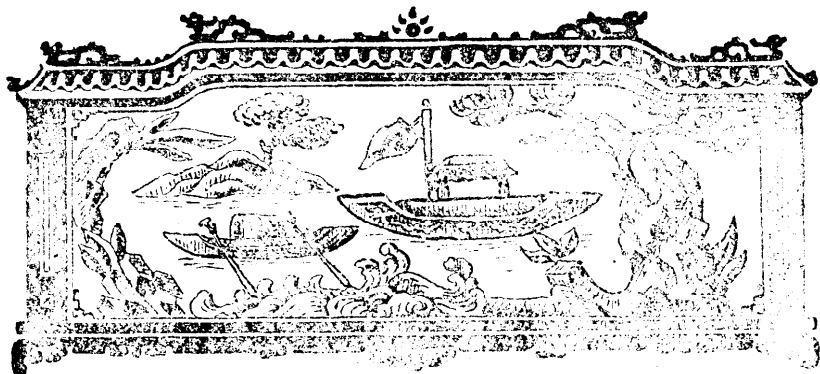
« En résumé, la tentative fantaisiste du général en chef avait arrêté la carrière de jeunes gens de mérite (3), avait coûté fort cher ; mais son échec avait eu cet heureux résultat de priver le roi d'Annam « des verges que nous lui donnions pour nous battre », suivant l'expression du Général Brière de l'Isle. »



(1) Cf. R. Bonnal : *Op. cit.*, p. 449.

(2) Cf. R. Bonnal : *Op. cit.*, pp. 449 et 450.

(3) En ce sens, comme le spécifie M. Bonnal, p. 449, que « parmi les sous-officiers, la plupart avaient abandonné, pour faire compagnie, les galons d'adjudant, de sergent-major ou de maréchal des logis chef. Ces jeunes gens, en général bien élevés, d'une instruction supérieure, comptaient, en s'expatriant, arriver plus tôt à l'épaulette. »



L'AMBASSADE DE PHAN-THANH-GIAN EN 1863

D'APRES LES DOCUMENTS FRANCAIS

par A. DELVAUX

des Missions-Etrangères de Paris.

MM. Trần-Xuân-Toạn et Nguyễn-Đình-Hoè ont donné une traduction bien intéressante de l'ambassade de Phan-Thanh-Giân en 1863 (1), et les lecteurs du *Bulletin des Amis du Vieux Hué* seront bien aise de trouver ci-après quelques détails peu connus, pour compléter l'étude de cet épisode de l'histoire franco-annamite (2).

(1) Voir : *L'Ambassade de Phan-Thanh-Giân*, B. A. V. H., 1919, pp. 161-216 ; 1921, pp. 147-187, 243-281. — Nous reproduisons, pour les nouveaux membres de l'Association qui n'ont pas la collection complète du Bulletin, les portraits des ambassadeurs annamites, qui accompagnaient ce premier travail.

(2) Une bonne partie de ces détails sont relatés dans les *Annales de l'Ecole des Sciences Politiques*, tome X à XIII (1895-1898), d'après Silvestre, ancien directeur des Affaires Civiles et Politiques au Tonkin et en Annam.

Beaucoup d'autres sont pris dans *La Question de Cochinchine au point de vue des intérêts français*, par M. H. Abel (pseudonyme de M. Rieunier), 1864.

Les Premières années de la Cochinchine, pour Paulin Vial.

Les Commencements de l'Indo-Chine française, par Septans. (Extraits des *Archives de la Marine et des Colonies*). Quelques coupures du *Courrier de Saigon* (1863-65), du *Moniteur Universel* (Paris 1864) et du *Gia-Định-Báo*. (Journal officiel de la Basse-Cochinchine),



Le but officiellement déclaré du Gouvernement annamite était de présenter ses félicitations et ses présents à Napoléon III, en échange de ceux qu'avait reçus l'empereur T^hư-Đức à l'occasion du récent traité du 5 Juin 1862. Mais l'intention réelle de la Cour de Hué était de racheter les trois provinces perdues, au moins d'atténuer la rigueur du traité Bonard (1).

Loin de mettre opposition au départ de cette mission, l'Amiral de la Grandière offrit gracieusement un de ses bateaux de guerre, l'Européen, pour transporter les ambassadeurs en France, à la seule condition que les dépenses de la traversée seraient remboursées par le Gouvernement annamite. Le Lieutenant de vaisseau Rieunier (Ly-a-nhi de la relation des ambassadeurs annamites), ancien aide de camp de l'Amiral Bonard, fut chargé d'accompagner la mission jusqu'à Paris.

Cette mission comprenait une soixantaine de personnes, dont dix Saigonnais, presque tous chrétiens.

« Chaque jour, raconta le Père Hoằng, premier interprète de l'ambassade (2), chaque jour nous récitons nos prières en commun, après celles de l'équipage, présidées par l'aumônier du bord. Il fallut assez de temps pour façonner tout le personnel annamite aux exigences de la vie commune à bord ; mais on y arriva. . . . On était largement pourvu de saumure de poisson, de piment et d'autres assaisonnements, et on s'en trouva bien ; car bientôt, nous autres Annamites, nous trouvions la table des officiers par trop copieuse et trop échauffante, et nous étions bien aise d'avoir quelques plats préparés à la mode du pays. Avant que d'arriver à Aden, peu de nos gens échappèrent à l'impitoyable mal de mer. »

Parti de Saigon le 4 Juillet (1863), l'Européen arriva à Suez le 17 Août. A Alexandrie, l'ambassade monta à bord du *Labrador*, et arriva le 10 Septembre dans la rade de Toulon, où elle fut saluée de 17 coups de canon. Tous les bâtiments de guerre avaient reçu l'ordre de pavoiser aux couleurs impériales de l'Annam, et l'on raconte qu'à défaut de pavillon spécial dans la série des enseignes nationales, on dut sortir les pavillons de quarantaine qui sont en effet de couleur jaune.

(1) Annales, tome XI (1895), pp. 291 et ss.

(2) D'après les souvenirs de Monseigneur Caspar, ancien évêque de Hué.



Planche XXXI. — Portrait de Phan -Thanh - Giản, premier ambassadeur.
(D'après une photographie de l'époque, conservée au Muséum de Paris,
N° 10.608, et communiquée par M. A. SALLES.)

Le lendemain, à 10 heures du matin, les envoyés annamites reçurent, à bord, la visite des autorités maritimes de Toulon. Le Capitaine de frégate Aubaret (Hà-ba-lý de la relation annamite), délégué du Ministre des Affaires-Etrangères, servit d'interprète.

Peu après, visite des chantiers et parcs d'artillerie, suivie d'un lunch à la Préfecture maritime de Toulon. A deux heures de l'après-midi, l'ambassade monta à bord du yacht impérial l'Aigle, et y garda une attitude particulièrement réservée et respectueuse, déclinant l'honneur de pénétrer dans les appartements privés de l'empereur et de l'impératrice.

Le vaisseau *la Ville de Paris* leur offrit ensuite un spectacle tout à fait inattendu : un branle-bas de combat. A la sonnerie de *la générale*, ce vaisseau, tout à l'heure paisible et silencieux, se transforma en un volcan ; mais au milieu de tous ces feux de bordée et de ces décharges de mousqueterie, on ne remarqua aucune trace de désordre ou de précipitation. Dans la soirée, le *Labrador* continua sa route vers Marseille.

Le 11 Septembre, M. Mure de Pelanne, consul général, vint, de la part du Ministère des Affaires-Etrangères, souhaiter la bienvenue aux envoyés du royaume d'Annam et les conduire à leur hôtel, où ils prirent contact avec toutes les autorités civiles, militaires et maritimes de Marseille. La visite du port et de la ville, débordante de mouvement et de richesse, les impressionna autant que les démonstrations guerrières de Toulon.

Dès le lendemain, le chemin de fer les emporta vers Paris, où ils arrivèrent le dimanche, 13 Septembre, au soir. Chemin faisant, ils furent émerveillés, deux jours durant, de la variété des paysages, de la multiplicité des villes, villages et châteaux, mais surtout de l'ordre et de la richesse des cultures en plein automne. Vingt ans après, le Père Hoàng, en relatant ses souvenirs, en parlait encore avec enthousiasme. « Nous étions à l'affût, dit-il à Monseigneur de Hué, pour découvrir un seul pouce de terrain laissé en friche, et la beauté et la richesse de la France, que nous regardions au début de notre voyage comme une vantardise quelque peu ridicule des officiers français, devinrent de plus en plus évidentes ».

A leur arrivé à Paris, les ambassadeurs furent reçus par M. Feuillet de Conches (A-tô mang), qui leur souhaita la bienvenue au nom de Napoléon III. Des voitures de la Cour, escortées d'un détachement de dragons, les conduisirent à l'hôtel qui leur était préparé, 17, rue Lord-Byron, près de l'Arc de triomphe.

L'empereur n'était pas à Paris ; il n'y rentra que dans les premiers jours d'Octobre, revenant de Biarritz, mais, le 18 Septembre, la

Mission annamite fut présentée officiellement au Ministre des Finances, M. Achille Fould. Phan-Thanh-Giân, fort ému, prononça quelques paroles très dignes, et, mis plus à l'aise par la réponse courtoise et l'accueil cordial du ministre, il entama une longue conversation, dans laquelle il sut déployer les ressources de son esprit, plein de finesse et d'intelligence. Avec beaucoup de tact, il effleura à peine le chapitre des récriminations, se contentant de se louer des égards qu'il trouvait, *surtout depuis qu'il avait touché le sol français*. Là encore, M. Aubaret servit d'interprète.

A partir de ce moment, les négociations se trouvèrent engagées dans des débats contradictoires entre le ministère et l'ambassade, débats qui ne durent porter, selon toute vraisemblance, que sur la quotité de la rançon de l'Annam et sur des questions de détail, vu que M. Drouyn de Lhuys était déjà décidé à conclure un acte d'évacuation presque totale de la Basse-Cochinchine.

M. Rieunier rapporte que dès l'arrivée de l'ambassade à Toulon, *l'Indépendance belge* annonça que l'Annam offrait 85 millions de francs pour le rachat des provinces occupées, tout en laissant la propriété de Saigon à la France. Inutile de dire que cette nouvelle fut reproduite par toute la presse française et étrangère.

Peu après, un mémoire confidentiel, autographié et tiré à cinquante exemplaires seulement, fut présenté à l'empereur et aux personnages les plus influents, pour appuyer chaudement les offres de Phan-Thanh-Giân. Ce document ne fut pas communiqué à l'Amiral Bonard, gouverneur titulaire de la Cochinchine et auteur du traité qu'on allait déchirer, ni à l'Amiral de la Grandière, gouverneur intérimaire, ni au Marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine et des Colonies. Le siège était fait au Ministère des Finances et aux Affaires-Etrangères, et l'on eut bien soin de ne pas provoquer l'opposition, avant d'avoir préparé l'opinion publique.

En attendant le retour de l'empereur, on promena les mandarins dans Paris. Le Conservatoire des Arts et Métiers, la manufacture des Gobelins, les usines à gaz et le Jardin d'Acclimatation les intéressèrent spécialement. La propreté des rues et le souci de l'hygiène publique et privée les étonnèrent grandement (1).

On a beau lire et relire la relation officielle de l'ambassade, rédigée par Phạm-Phú-Thứ (le second ambassadeur) ; on n'y découvre que

(1) « Quelques-uns d'entre nous, raconta le Père Hoàng, ne virent jamais un enfant, à fortiori un adulte, satisfaire ses besoins naturels, et cela pendant tout le cours de notre voyage en France. Nous en étions à nous demander si les Français avaient les mêmes nécessités que nous autres Annamites ».



Planche XXXII. — Autre portrait de Phan -Thanh -Giản, premier ambassadeur.
(D'après une photographie de l'époque, conservée au Muséum de Paris,
N° 10.610, et communiquée par M. A. SALLES.)

de rares allusions trahissant le véritable but des mandarins annamites. Ainsi, lors de la visite faite à l'Amiral Bonard (le 29 Septembre, après son retour de Vichy), Phạm-Phú-Thứ fait remarquer incidemment que l'amiral était en délicatesse avec M. Aubaret. sans autre explication. Lors du dîner des ambassadeurs au Ministère des Affaires-Etrangères (21 Octobre), le rédacteur de la dite relation raconte qu'à plusieurs reprises les fonctionnaires français invités discutèrent vivement ensemble sur le nouveau traité, sans pouvoir se mettre d'accord.

Le 7 Novembre (1863) eut lieu la réception en audience publique au palais des Tuileries. L'avant-veille, à l'occasion de la session législative, l'empereur avait dit dans son discours :

« Les expéditions lointaines, *objet de tant de critiques*, n'ont pas été l'exécution d'un plan prémédité ; la force des choses les a menées, et cependant elles ne sont pas à regretter. Comment en effet, développer notre commerce extérieur, si, d'un côté, nous renoncions à toute influence en Amérique, et si, de l'autre, en présence des vastes territoires occupés par les Anglais, les Espagnols et les Hollandais. la France restait, seule, sans possession dans les mers d'Asie ?. . . . Nous avons conquis en Cochinchine une position qui, sans nous astreindre aux difficultés du gouvernement local, nous permettra d'exploiter les ressources immenses de ces contrées et de les civiliser *par le commerce* »

Il y avait là, comme on le voit, une confusion voulue entre les affaires du Mexique et celles de la Cochinchine, mises sur le même plan, bien que le Gouvernement les eût engagées dans des vues absolument différentes. Le Gouvernement impérial, à la veille de publier l'énorme déficit de 972 millions (1), escompta atténuer le coup en faisant étalage des cent millions offerts par le roi d'Annam pour le rachat de la Cochinchine.

Fort de l'engagement public et solennel de Napoléon III de ne retenir de la conquête de la Basse-Cochinchine que les avantages commerciaux, Phan-Thanh-Giân se rendit confiant à l'audience impériale. Les costumes de cérémonie étranges et somptueux des ambassadeurs firent sensation. D'une voix grave et tremblante d'émotion, et en un récitatif plaintif et à moitié chantant, Phan-Thanh-Giân prononça son discours aussitôt traduit par M. Aubaret. Le spectacle de ce beau et noble vieillard, pleurant en quelque sorte les malheurs

(1) Dont 210 dépensé au Mexique et 60 en Extrême-Orient (Chine et Cochinchine.)

de sa lointaine patrie, causa une impression profonde, et plus d'une des dames de la suite impériale essuya une larme furtive.

L'empereur répondit en quelques paroles qu'il avait voulu certainement faire bienveillantes dans la forme autant que dans le fond. « La France, dit-il en substance, est bienveillante pour toutes les nations et protectrice des faibles ; mais ceux qui l'entravent dans sa marche, ont à craindre sa sévérité ».

En passant par la bouche de l'interprète, ces paroles prirent une tournure inattendue qui terrifia les ambassadeurs. M. Aubaret traduisit la fin du discours de l'empereur par ces mots : « phải có sợ ». Or, le mot *sợ* signifie : s'épouvanter, trembler de peur. « Les annamites, qui avaient attendu avec anxiété pendant plus d'un mois, dit M. Rieunier, l'audience impériale, en sortirent atterrés. Ils croyaient leur but manqué. »

On s'empressa de les tranquilliser et on les invita à faire connaître leurs conditions. Autorisés de par leur roi (Tự-Đức), à promettre toute rançon qu'exigerait la France, sauf à en discuter, à en rogner la quotité plus tard, à Hué, les ambassadeurs ne se firent pas prier, et bientôt le *Moniteur universel* du 12 Novembre (1863) leur apprit officiellement que le traité du 5 Juin 1862 allait être remanié. Nos droits de possession consacrés par l'article III de ce traité, étaient tout simplement passés sous silence (1).

En un mot, le succès de la Mission annamite paraissait complet, vu que la Cour de Hué obtenait, selon son désir, la reprise des négociations à peu près sur le pied du *statu quo ante*.

Ce premier et principal succès obtenu, laissant à Paris d'ailleurs, des défenseurs puissants de leur cause, les ambassadeurs n'avaient plus rien à faire en France ; mais avant de reprendre la route de l'Annam, où allait bientôt se discuter le sort de la Cochinchine, ils crurent devoir se rendre à Madrid.

. . .

Après le départ de l'ambassade annamite de Saigon, l'Amiral de la Grandière, nonobstant tous les bruits d'évacuation de la Basse-Cochinchine, poursuivit son oeuvre d'organisation et de consolidation de la jeune colonie. Il fit donner la chasse au *Quần-Định*, chef rebelle au service du roi *Tự-Đức*, alloua des avances et des secours aux populations nécessiteuses, et entreprit d'importants travaux à

(1) Voir l'*Exposé de la situation de l'Empire*.

Saigon et à Cholon, tout en stimulant l'initiative privée. Afin de prouver que la Cochinchine était capable de se suffire peu à peu, il établit un budget merveilleusement équilibré, et consolida l'influence de la France, en plaçant le Cambodge sous son protectorat.

Le 28 Novembre l'amiral reçut, à la grande satisfaction de tous, sa nomination de gouverneur titulaire de la Basse-Cochinchine, en remplacement de l'Amiral Bonard, nommé à la préfecture maritime de Rochefort.

Le 18 Novembre 1864, le transport de guerre le *Japon* ramena l'ambassade à Saigon. L'absence des mandarins avait duré huit mois et demi, et le seul voyage de retour avait pris près de quatre mois. Partis de Madrid, après avoir été reçus en audience solennelle par la reine Isabelle, les ambassadeurs avaient pris la mer à Valence. à bord du vapeur espagnol *Lepanto*. Ils essuyèrent toute une série de tempêtes et d'avaries, durent relâcher successivement à Cette, à Civita-Vecchia, à Naples et à Messine, et n'arrivèrent que le 23 Janvier 1864 à Alexandrie, et une semaine plus tard à Suez, où le *Japon* les attendait depuis deux mois et demi.

En Cochinchine, le bruit s'était répandu que la Mission annamite avait péri dans un naufrage. D'aucuns allèrent jusqu'à accuser certains agents de la Cochinchine de n'être pas étrangers à cette fin tragique, et cela « pour gagner du temps, et retarder l'exécution des engagements pris avec les ambassadeurs » (1).

« Avec quelle anxiété, dit M. du Hailly, le petit noyau de Français groupés à Saigon, n'attendait-il pas de courrier en courrier une solution que chacun ne pouvait s'empêcher de redouter instinctivement » (2).

Rien que la nomination de M. Aubaret comme consul de France pour Hué et pour Bangkok, était de mauvais augure. Cet agent compta précéder l'ambassade à Saigon ; mais, grâce à un accident du paquebot le *Donai*, et obligé qu'il fut de se rendre au Siam pour remettre au roi Mong-Kut une lettre autographe de Napoleon III, M. Aubaret n'arriva à Saigon que le 21 Mai. Dès Février, le paquebot le *d'Entrecasteaux* avait apporté de vagues nouvelles qui équivalaient à l'annonce d'un désastre. On apprit que l'opinion de la métropole, par un de ses revirements subits qui lui sont familiers, était nettement hostile au nouvel établissement de la Cochinchine, et que la haute finance avait mis tout en oeuvre pour transformer cette entreprise en bouc émissaire de nos expéditions lointaines.

(1) P. Vial : *Op. cit.*, t. I, p. 243

(2) *Souvenirs d'une campagne dans l'Extrême-Orient, 1864*, par M. du Hailly

Lorsque l'ambassade annamite mit pied à terre, à Saigon, le 18 Mars (1864), accompagnée du Lieutenant Boresse, elle fut accueillie très courtoisement par le Gouverneur et la population française. Malgré l'angoisse voilant l'avenir de la colonie et malgré tout le mécontentement causé par la politique incompréhensible du Gouvernement français, personne ne ménagea les marques de respect et de sympathie à Phan-Thanh-Giản, qui, à l'âge de 72 ans, n'avait pas reculé devant les fatigues et les hasards d'un si long voyage en plein inconnu, du moment qu'il s'agissait de servir son pays (1).

Le *Courrier de Saigon* (Mars 1864) a consigné dans plusieurs articles délicieux le détail des réceptions offertes, des promenades de nos mandarins à travers Saigon et Cholon, en pleine voie de transformation. Gais et heureux de se retrouver sous le ciel d'Annam, les ambassadeurs racontaient volontiers leurs impressions ; ils avaient acquis, au cours de leur voyage, une agréable aisance de manières et un entregent tout occidental.

« Le 19 Mars, écrit le *Courrier* (2), Phan-Thanh-Giản et ses deux collègues sont allés fort simplement au Café de Paris, où ils ont eu occasion de revoir une partie des officiers de l'expédition, manière délicate de faire une visite à ceux qu'ils n'avaient pas encore rencontrés.

« Le lendemain, ils sont allés à Cholon : ils ont visité les ponts, les travaux considérables entrepris pour la rectification des quais et des rues de ce vaste quartier.

« Ils étaient tous trois à pied, accompagnés de deux officiers français ; ils n'avaient pas le moindre parasol (comme insigne de leur dignité), et quand ils se sont trouvés au soleil, ils ont daigné s'abriter sous un modeste parapluie ! Une foule nombreuse s'était assemblée autour d'eux et n'a point paru scandalisée de cette dérogation à l'ancienne étiquette . . . »

Toute la colonie française était bien intriguée de leur réserve extrême relative aux négociations en cours, et ce n'est que par quelques indiscretions des gens de leur suite qu'on apprit les principales modifications qu'allait apporter la convention nouvelle enveloppée de tant de mystère. L'Amiral de la Grandière mit à leur disposition l'avis *l'Echo*. Ils montèrent à bord le 24 Mars, et arrivèrent à Hué le 28.

L'accueil fait à M. Aubaret, lors de son passage à Saigon fut plutôt froid. Il eut hâte de se réembarquer sur le *d'Entrecasteaux*, et arriva le 14 Juin (64) à Thuận-An, à l'embouchure de la rivière de

(1) Annales t. XI, p. 304.

(2) *Courrier de Saigon* du 22 Mars (1864).



Planche XXXIII. — Portrait de Phạm -Phú -Thứ, deuxième ambassadeur.
(D'après une photographie de l'époque, conservée au Muséum de Paris,
et communiquée par M. A. SALLES.)

Huế. Il y reçut les honneurs militaires et fut autorisé à remonter de jour jusqu'à la Capitale. Là, il fut accueilli bien cordialement par Phan-Thanh-Giản, et reçu en audience solennelle le 16 par le roi Tự-Đức.

« Il fut traité avec la plus grande considération, dit M. Paulin Vial, et fut invité à s'asseoir sur les marches du trône, honneur qui n'avait pas encore été accordé à des étrangers. Le lendemain, il fut reçu en audience particulière par le souverain annamite, et, grâce à sa connaissance parfaite de la langue, il put avoir un assez long entretien avec son royal interlocuteur » (1).

Il est certain qu'à l'audience solennelle on s'écarta fort du cérémonial ordinaire : au lieu de rester placé loin du roi, à une distance qui ne permettait pas de distinguer ses traits, ni d'entendre sa voix, M. Aubaret fut invité à se rapprocher du prince et à lui parler directement, pour lui exposer brièvement l'objet de sa mission. Ce bref entretien dura plus d'une heure, et il a permis à M. Aubaret de nous faire le portrait du roi d'Annam :

Tự-Đức, alors âgé de trente-sept ans, avait une physionomie sympathique, le regard profond, la voix grave, la parole calme ; il ne portait pas de barbe et avait le teint d'un blanc mat. M. Paulin Vial dit qu'il paraissait efféminé ; mais, ajoute-t-il, « il parle nettement et avec une autorité qui prouve que c'est bien lui qui gouverne réellement » (2).

En dehors des entretiens particuliers entre le roi et notre envoyé, Phan-Thanh-Giản fut chargé de poursuivre la conclusion des négociations. Enhardi par les succès déjà obtenus et poussé, d'ailleurs, par le Cờ-Mật (Conseil secret du roi), le mandarin s'efforça de diminuer encore les concessions promises à Paris ; mais on accorda largement les demandes qui ne tiraient pas à conséquence. C'est ainsi que M. Aubaret put obtenir la mise en liberté de 27 chrétiens indigènes détenus dans les prisons de la Capitale pour cause de religion.

* * *

Pendant que M. Aubaret et Phan-Thanh-Giản s'escrimaient — un mois durant — à mettre la dernière main au nouveau traité, les partisans du traité Bonard (5 Juin 1862) ne restaient pas inactifs, mais mettaient toute leur ardeur et leur conviction à remonter le courant contraire de l'opinion du Gouvernement et du public. Parmi ces défenseurs, *la Marine* marchait au premier rang : les Amiraux Bonard

(1) P. Vial : *Op. cit.*, t I, p. 282.

(2) *Ibid.*

et Rigault de Genouilly, le Marquis P. de Chasseloup-Laubat, Ministre de la Marine et des Colonies, le Baron Brenier et M. Rieunier, plus tard amiral et ministre de la Marine.

En Avril 1864 parut la brochure de M. Rieunier : *La question de Cochinchine au point de vue des intérêts français*, par H. Abel. Elle fut adressée à tous les ministres, maréchaux, amiraux, conseillers d'Etat, sénateurs, députés, aux chambres de commerce et aux rédactions des grands journaux, en un mot à toutes les personnes intéressées à la question ou susceptibles d'émettre un avis. L'empereur la reçut aussi, accompagnée d'une carte de la Cochinchine et d'une note exposant sans ménagement les conséquences de l'abandon honteux du traité Bonard, et blâmant amèrement la suppression de tout crédit à la Cochinchine au budget de l'année 1865.

Au début de Novembre (1864), M. de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine, remit à l'empereur un Mémoire sur les événements de la *Cochinchine depuis leur origine* Peu à peu presque toute la presse désapprouva la rétrocession, et devint favorable à la conservation de la Basse-Cochinchine. Seul l'empereur, muet comme un sphynx, ne faisait pas connaître sa décision.

« Après ce grand mouvement sympathique à la colonie, mouvement qui s'était étendu dans la France entière, l'empereur fit enfin lancer un contre-ordre, Parties au milieu de Juin 1864, les nouvelles instructions devaient faire renoncer aux négociations en projet, ou, si elles étaient commencées ou terminées, permettre de revenir purement et simplement au traité de 1862 » (1). Le contre-ordre du Gouvernement, arrivé à Saigon, fut expédié en toute hâte, et l'avis *l'Echo* remettait, le 21 Juillet, les nouvelles instructions à notre plénipotentiaire à Hué. Elles arrivèrent malheureusement trop tard ; les signatures avaient été échangées le 15 Juillet 1864.

Dès le 24 Juillet, M. Aubaret, accompagné de M. Duval, sous-lieutenant du régiment étranger, et de M. de Cuverville, élève-consul, étaient de retour à Saigon ; mais M. Aubaret se rendit en grande hâte à Bangkok, pour y gérer son consulat.

* * *

Voyons brièvement les principales clauses du traité Aubaret (15 Juillet 1864), avec les conséquences désastreuses qu'il devait amener.

(1) H. Rieunier : *Op. cit.*, pp 15 et 88.



Planche XXXIV. — Portrait de Nguy -Khắc -Đan, troisième ambassadeur.
(D'après une photographie de l'époque, conservée au Muséum de Paris,
et communiquée par M. A. SALLES.)

La France rend à l'Annam les trois provinces occupées ; mais reçoit en échange le protectorat des six provinces de la Basse-Cochinchine. Pourtant, ce protectorat n'entraîne *aucune idée de vassalité*.

Possession de trois comptoirs français à Saigon, à My-Tho et au Cap Saint-Jacques, avec une certaine étendue de territoire.

Droit de résidence à Tourane, Balat et Quảng-Nam, sur la côte d'Annam, avec concession de 9 kilomètres de terrain autour de ces ports, pour y établir des comptoirs.

Payement d'une indemnité de guerre de 80 millions de francs, à verser par l'Annam, soit deux millions pendant quarante ans.

M. Aubaret lui-même reconnu, dans ses rapports sur la question, qu'une occupation aussi restreinte était une charge inutile et équivalente à une évacuation. — Bien plus, selon la remarque de M. Rieunier, l'établissement des comptoirs, leur ravitaillement et leur défense, n'exigerait pas moins de forces et de dépenses que l'occupation des trois provinces (1), et ne rapportait rien.

Après les sacrifices de la première heure, soit environ 19 millions pour 1860-62 et 14 millions pour 1863 et 1864, la France ne versa plus que 8 millions de francs en 1865, et, grâce à l'ordre et à l'économie introduits dans tous les services, la métropole était en droit d'escompter des bénéfices appréciables. On sait que cet espoir ne tarda pas à se réaliser.

Dès la première annuité (en 1864) l'Annam se déclara incapable de verser plus de 134.000 piastres, soit 670.000 francs au lieu de 2.000.000, et l'on pouvait s'attendre à voir se renouveler d'année en année des fins de non-recevoir.

Le nouveau traité n'accorda plus aux Français que la faculté de traverser l'Annam pour leurs affaires, avec obligation de retourner immédiatement dans l'un des trois ports ouverts — encore ne pouvaient-ils entrer en territoire annamite qu'en vertu d'une autorisation expresse des mandarins.

Même en ce qui concerne la liberté des cultes, les diplomates annamites avaient posé des restrictions qui annulaient leurs concessions apparentes : liberté entière était accordée aux missionnaires d'enseigner la religion catholique ; mais les lois du royaume continuaient, comme par le passé, à interdire aux indigènes de « s'écarter de la voie morale et religieuse nationale ».

M. de Chasseloup-Laubat signale que le Gouvernement français avait demandé spécialement qu'au cas où le traité nouveau aurait été accepté de part et d'autre, les indigènes soumis à notre domination

(1) En voir le détail dans H. Abel : *Op. cit.*, p. 29 et 88.

par le traité de 1862, et qui se trouveraient replacés dans la main des mandarins, ne fussent jamais recherché pour le fait de leur soumission à l'autorité française et pussent rentrer en possession de leurs biens. Or, la Cour de Hué n'accordait qu'une simple *amnistie* ; de sorte que les Annamites restés sous l'autorité française se trouvaient demeurer en état de rebellion. Quant à la question des biens à restituer, elle était singulièrement compliquée par cet amendement ajouté par la Cour : « S'ils existent encore entre les mains du Gouvernement. » Accepter ces conditions ! c'était abandonner tous ceux qui s'étaient loyalement soumis et légitimer toutes les spoliations commises.

Beaucoup d'autres considérations, qu'il serait trop long d'énumérer en détail, étaient exposées avec une grande clarté et une impeccable logique dans le rapport présenté, le 4 novembre 1864, par M. de Chasseloup-Laubat, et produisirent l'impression qu'on en attendait.

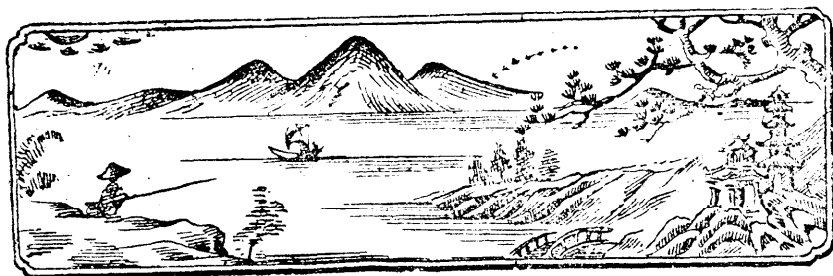
Le traité Aubaret ne fut pas ratifié à Paris, et, le 29 janvier 1865, le gouverneur de la Basse-Cochinchine fut avisé du refus définitif d'accéder aux offres de rachat présentées par la Cour de Hué.

En terminant ce modeste travail, je ne puis m'empêcher de rendre mes humbles hommages aux grands patriotes qui ont su maintenir et faire prospérer notre jeune empire français d'Extrême-Orient.





(Gravure extraite du Monde Illustré, communiquée par M. Hồ -Đắc -Khải.)



LES ESPRITS MALFAISANTS

DANS LES

AFFECTIONS EPIDEMIQUES AU BINH-THUAN

Par le D^r A. SALLET

Les esprits mauvais et les démons peuplent d'une façon particulière le vaste pays du Bình-Thuận. Tout s'y prête : l'aspect des terres diversement occupées (cultures et forêts, chaos rocheux, montagnes qui s'étagent, marais et sables, chemins perdus) ; c'est encore le mélange des races que font les Annamites, les Chams et les Moïs ; mais aussi c'est la facilité créatrice des natures simples qui l'habitent : le peuple ici est resté sans lettres. La crédulité a donc su fournir par l'intervention des fantômes et des génies méchants, l'explication de très nombreux phénomènes, et les superstitions ont remplacé toute religion du Buddha ou du Ngoc-Hoàng. Quelques génies locaux ont pourtant des rites particuliers, mais le monde des terreurs reçoit de plus nombreux sacrifices. Ici le sorcier est puissant.

Cộng Khánh-Hoà ,

Ma Bình-Thuận.

« Les tigres sont nombreux au Khánh-Hoà »
au Bình-Thuận, ce sont les fantômes. »

J'ai, sur cette phrase populaire, dirigé dès mon arrivée dans le Sud-Annam une enquête sur la démonologie particulière au Bình-Thuận,

et, parmi tous les éléments recueillis, déjà nombreux, j'ai voulu réunir ici quelques documents relatifs aux « ma » spéciaux des affections épidémiques.

Est-il besoin de dire que, pour la plupart des habitants du Bình-Thuận, à l'origine de toutes les affections se tient l'influence perverse d'un esprit ou d'un génie ? Les cachéxies de la forêt, les anémies et les épuisements divers de la plaine dégagée, les accidents même procèdent d'une vengeance ou d'une fantaisie surnaturelles. En parler, ce serait aborder l'étude totale des innombrables démons signalés ici, or, je répète, cette note veut être spéciale pour un groupe restreint.

* * *

Chaque établissement qui réunit des malades a ses hantises ; l'on raconte que des formes blanches glissent autour des constructions hospitalières et un peu partout : l'Ambulance de Phan-Thiêt participe à ce privilège d'angoisse. Je ne doute pas que cette croyance ne parvienne à s'émousser : il doit être des hantises auxquelles on s'habitue et qui ne jettent plus à la longue ni discrédit, ni crainte.

L'abri des malades contagieux (c'est la construction légère du lazaret) devait à sa renommée d'avoir, à côté de l'épouvante des maladies recueillies, son épouvante de voisinage parmi les ombres des nuits.

Il est isolé sur un tertre que rejoint un chemin par une digue légère : autour poussent librement les palétuviers et des herbes livides au milieu des terres grasses sur lesquelles se jettent les marées et où grouille toute une faune immonde de crabes irréguliers et de poissons rampants. Parfois un grand saurien égaré du fleuve, entraîné par des eaux plus fortes, laisse ses traces sur le sol mou. Dans la nuit, des effraies passent et d'autres oiseaux de mauvais présage ; ils se postent parmi les buissons hargneux des euphorbes et des plantes qui déchirent, jetant dans un silence maudit l'âpreté de leurs plaintes sinistres.

C'est un lieu désolé ; et les difficultés de son accès le font paraître encore plus lointain. Nul n'oserait s'aventurer dans son voisinage par les nuits noires, sans la flamme qui protège, en apaisant les ténèbres et en dispersant les présences possibles des ombres dangereuses.

On dit que l'enclos est parcouru par des fantômes, formes blanches aux allures humaines qui s'enfuient dès que reconnues, gagnent quelques amas buissonneux et disparaissent subitement.

Le gardien du lazaret est certes un homme de volonté et d'un courage aussi constant que tranquille : il s'est offert spontanément au cours des plus rudes épidémies pour habiter dans la case voisine, faisant garde auprès des pesteux, leur servant même d'infirmier. Il affirme cependant avoir vu les « ma-hạch », les redoutables fantômes de la peste.

Une nuit, il fut éveillé par un bruit qui lui paraissait provenir de la palissade de clôture. Il vit deux personnages vêtus de longues robes blanches, aux cheveux dénoués, qui s'acharnaient sur la porte. Ils s'enfuirent aussitôt, et le garde se prit à les poursuivre, les voyant glisser, sans pas (car ils ont des jambes réduites et leur apparence de corps s'arrête net à la partie inférieure du vêtement blanc). Ils se portèrent sur un buisson autour duquel le garde tourna : ils avaient disparu.

Une lame de brouillard, un mauvais reveil, le rappel de souvenirs, d'anciens récits, son travail particulier tout à côté ... : le garde a poursuivi des fantômes dans la nuit.

Les « ma-hạch » hantaient les nuits des « linh » qui aidaient, dans les mesures prophylactiques du haut Quảng-Bình, sur le Sông-Gianh, installés pour le cordon sanitaire. Ils accusaient ces fantômes de venir les tourmenter en plein sommeil, les inquiétant, les poussant hors de leurs lits improvisés dans des chutes rudes. Les « ma-hạch » les avaient tirés par les pieds : tant devait être grande chez eux l'obsession du fléau.

Mais le « ma-hạch » est un « ma » d'épouvante (nhát) ; on ne l'accuse jamais d'apporter avec lui le mal qu'il semblerait représenter.

. * .

Tel n'est pas le cas des « ma-đậu », ceux de la variole.

A l'heure où j'écris ces lignes, une coutume récemment instituée tend à disparaître complètement, sur ordres ; elle paraissait faire foi comme garantie de protection des maisons contre le mal et s'imposer au détriment la prophylaxie des vaccines. Elle proviendrait de Cochinchine.

Son origine serait celle-ci : une femme avait eu un songe qu'elle s'empressa de décrire le lendemain. Elle avait vu une série de maisons, closes car il faisait nuit, et des formes blanches qu'elle reconnut pour être des « ma-đậu », s'empressaient autour de chaque

entrée. Mais alors, que ces fantômes pénétraient dans certaines demeures, directement en toute facilité, les efforts de certains autres restaient vains en face de quelques portes, et ils devaient s'en retourner, n'ayant pu pénétrer. Or, devant ces portes protégées étaient suspendues des jarres ou des vases en terre, qu'une chaux récente avaient complètement recouverts.

Voilà pourquoi certaines régions de Cochinchine et, par contagion, les quartiers de Phan-Thiết et les villages voisins avaient pris la coutume de protéger les maisons par des vases installés pour faire opposition à l'entrée des fantômes. Ces vases étaient primitivement suspendus par des liens dans l'encadrement des portes ; ils furent ensuite posés simplement, renversés, sur des pieux fichés en terre devant la principale entrée. La plupart du temps, c'étaient des jarres de fabrication commune, scrupuleusement et rigoureusement passées à la chaux.

Une autre protection employée dans un but semblable, et qui fut aussi la conséquence d'un rêve, avait sévi dans la région il y a quelques mois. Ainsi de nombreuses personnes se frottaient le corps des feuilles de l'arbre « gia » (un des grands figuiers sacrés). Mais cette mesure n'était qu'individuelle ; le procédé par les jarres porterait l'avantage de rester une protection familiale, une garantie du groupe.

On connaît également, pour la protection des gens atteints par la variole ; la pratique très ancienne, qui semble de plus en plus abandonnée cependant, et qui consiste à recouvrir ceux-là de filets de pêche, pour empêcher que les « đậu » (graines de pois), projetés par les esprits afin de provoquer la formation des pustules, ne puissent arriver jusqu'à la peau des malades. Cette pratique ne serait du reste pas exclusivement locale, elle emprunte au folklore des populations côtières de l'Annam.

* * *

Les « ma-đậu » doivent être fort impressionnables et sujets à la crainte : les amulettes et les conjurations qui les éloignent sont innombrables. Dans les provinces du Centre-Annam, où les vestiges du passé préhistorique ont permis de récolter quelques vieux instruments en pierre, on utilise les diverses haches polies pour la protection des varioleux. La hache « búasâm sêt », est glissée sous la natte ou l'oreiller du malade ; elle doit éloigner les mauvais esprits présidant au mal. Ici, où les « búasâm sêt », les haches du tonnerre

sont inconnues, on s'ingénie à trouver d'autres talismans redoutables et en particulier pour la protection des enfants. C'est l'explication des amulettes nombreuses qui sont suspendues au cou et qui doivent conjurer par l'effroi : débris de métaux, griffes et dents de fauves ; un enfant portait un lambeau de peau de serpent python dans le but déclaré que nous indiquons.

. . .

Je n'ai pas rencontré, ici dans le Bình-Thuận, appliqué aux « ma » de la variole le qualificatif de « Khách » (étranger), appellation détournée de sa destination primitive, que le P. Cadière signale comme familier à certains points du Quảng-Trị. (L. Cadière : *Croyances et pratiques religieuses des Annamites dans les environs de Hué*. — *Le Culte des Pierres*. — B. E. F. E.-O. T. XIX).

* * *

Depuis quelques années, la population du Bình-Thuận, tourmentée à d'autres titres, ne connaît plus l'angoisse des manifestations actives des épidémies de choléra : les fantômes disparaissent en même temps que les terreurs, et celles-ci ne valent que par des faits proches. La part folklorique des « ma-dịch » (démons du choléra) semble donc assez restreinte, mais cette diminution peut être seulement conditionnelle, et la précision d'une épidémie cholérique subitement éclatée, pourrait bien faire surgir spontanément toute une armée d'esprits malsains et déterminer le rappel et la mise en pratique de très vieilles coutumes conjuratoires.

On raconte en Sud-Annam (et je ne l'admets pas comme spécial au pays), que durant les épidémies graves de cette redoutable chose, des troupes nombreuses de fantômes errants se dispersent par les chemins, les villages et les quartiers. Ils constituent en rôle les agents de l'exécution des volontés infernales en ce qui concerne les épidémies, et c'est pour cela qu'ils sont nommés : *Ôn Hoàng Dịch Lệ*, 瘟瘟疫癘. Les chiens aboient sur leur passage, les signalant ainsi aux populations affolées par leurs invisibles évolutions, et lorsque le vantail ou le panneau d'une porte grince, les gens de la maison ne douteront pas un seul instant que les fantômes sont là, qu'ils pénètrent,

et que la famille aura bientôt ses malades et ses deuils. Il arrive encore que la famille terrifiée croit entendre l'appel d'un nom dans le souffle qui a heurté la porte : les ombres sinistres ont alors fait leur choix, et l'ont sait quelle est la victime désignée, celle qui a été nommée pour la mort.

Je ne puis me reporter pour cette note à l'œuvre puissamment documentée et étudiée que donna en 1912, dans la Revue Indochinoise, de R. P. Cadière (Sur quelques faits religieux ou magiques observés pendant une épidémie de choléra en Annam). Je me souviens que, parmi les pratiques relevées, luttant contre l'action des génies hostiles, se tenait celle de l'opposition des feuilles de « đồng-đỉnh », qui sont les feuilles du palmier-céleri, ainsi désigné parfois à cause de la disposition de la haute plante (Caryota). Ces feuilles étaient placées devant les maisons, on en portait également sous les chapeaux ; elles devaient mettre les esprits en déroute, en protection de la famille ou de l'individu. Je n'ai pas entendu parler de l'existence de cette coutume au Bình-Thuận. Ici, on se contente de faire inscrire par les sorciers des caractères tracés en rouge sur des longs papiers jaunes : 天行已過 Thiên hành dĩ quá. On les colle sur les portes, et ils indiquent aux puissances mauvaises que leur action ne peut s'exercer dans ces demeures ainsi marquées, que le ciel protège. (« Bình Thiên hành » signifierait « maladies épidémiques-maladies portées en punition du ciel »).

* * *

Le paludisme est malheureusement trop répandu, et d'une façon pernicieuse et cruelle, dans la région boisée, la plaine inculte et la zone des rizières ; les Annamites l'estiment bien souvent par quelques-unes de ses formes, à l'égal d'une épidémie. Notre nomenclature pourrait ainsi le comprendre, et il nous faudrait dire des détails bien curieux sur des esprits très différents et sur des modes d'intervention étranges. Il y a les « ma-mọi » qui viennent de la montagne, sous plusieurs aspects, et ils sont sauvages, apporté par les sauvages, ils appartiennent à la forêt. Ils distribuent aux misérables qui vivent de l'exploitation de l'arbre les affections les plus sévères, parmi les cachexies et les œdèmes. Alors, l'hydropisie marque les marmites que le génie hostile a jetées dans leurs ventres gonflés, et les rates augmentés dont les bords font saillie indiquent, à tous, les couteaux, présents néfastes des mêmes esprits.

Il y a encore les « ma-hò'i », les démons chams, dont les hantises sont habituelles et l'influence pernicieuse, surtout au voisinage des tombeaux anciens du vieux peuple presque disparu. Ils sont à l'origine de très nombreux paludismes rencontrés sur bien des points de la zone basse et au bord marin.

D'autres esprits dangereux peuvent intervenir dans les apparitions des épidémies : il en est de particuliers pour les « Chams », il en est pour les « Moïs ». Mais le plus grand nombre des fantômes et des démons que les croyances populaires adoptent (« ma-giát, » « ma-gáo, » « ma-dum, » « ma-xà-dung, » « ma-rà » « con tinh » et « yêu » divers) n'apportent le plus souvent que des influences s'adressant à des individus saisis isolément. Je pense pouvoir les analyser quelque jour dans une étude plus étendue et pour l'ensemble de mon enquête sur le monde fantômatique et mystérieux qui hante ce pays et préside dans les croyances à tant d'événements.

Je ne me livre à aucun commentaire, à aucune discussion d'origine, à aucune comparaison entre le folklore d'ici et le folklore d'ailleurs. Du reste, il faudrait établir des recherches bibliographiques, elles seraient restreintes, ce que je tiens en ma possession restant par trop insuffisant, d'autant plus que la matière en a été fort peu traitée, mais seulement incidemment, au cours d'autres études ou parmi des relations traitant du pays indochinois et des races qui l'habitent. J'ai rappelé quelques rares souvenirs de lectures ; cette note ne veut être que l'exposé simple de traditions et de certaines coutumes d'une région.

. . .

Je me permets seulement de donner cette appréciation finale.

Toutes ces influences sont certainement curieuses, mais elles sont lamentables si l'on considère que la grande partie de la population du Binh-Thuận, à cause de la croyance d'origine acceptée, se guidera, pour des guérisons plus certaines, en confiance, vers des offrandes d'apaisement aux génies qui tourmentent, et qu'ainsi la prophylaxie et l'hygiène s'effaceront sous les cérémonies les plus mélangées. Les

Chams, eux, n'ont qu'une médecine réduite qui s'enveloppe de tout un rituel de propitiations ; les Annamites ont leurs innombrables sorciers.

Autant que cette confiance ne correspond qu'à de santés individuelles, elle reste à combattre ; mais cette lutte particulière doit avoir des bénéfices moins précis et moins vastes que celle, de nécessité absolue, qui doit forcer une sotte ignorance et des pratiques ridicules imaginant des protections absurdes et perfides, dans les maladies épidémiques de l'ordre le plus important.





AU SUJET DU TOMBEAU DE MONSEIGNEUR PIGNEAU DE BÉHAINE, ÉVÊQUE D'ADRAN

Par H. COSSERAT et L. CADIÈRE

La découverte récente du tombeau de Nha-Trang, où certains croyaient avoir trouvé la véritable sépulture de l'illustre évêque d'Adran, et la polémique qui s'en est suivie dans une partie de la presse indochinoise, a donné une recrudescence d'actualité au tombeau dans lequel reposent sans aucune doute possible les restes du grand ami de l'Empereur Gia-Long, et justifie en même temps la présence dans notre Bulletin de la note ci-dessous, puisque Nha-Trang se trouve en Annam.

Je crois donc intéressant de signaler le fait suivant, sur lequel une pleine lumière n'a pas encore été faite, et qui mériterait cependant d'être complètement éclairci.

En Novembre 1923, sachant que notre érudit collègue M. Salles se trouvait de passage à Saigon et profitait de son séjour dans cette ville pour s'occuper tout particulièrement de faire restaurer le tombeau de Monseigneur d'Adran, je lui signalais que Picard-Destelan, dans son ouvrage *Annam-Tonkin*, écrit : (1) « Nous reprenons l'œuvre commencée il y a cent ans. L'évêque d'Adran était mort en 1798 (2) le roi Gia-Long lui avait fait de pompeuses funérailles, il lui donna

(1) Picard-Destelan : *Annam-Tonkin*. Notes de voyage d'un marin Paris, — Paul Ollendorf, Editeur. 28 bis, Rue de Richelieu, 1892, pp 63-64

(2) Erreur. Mgr. d'Adran est mort en 1799.

le titre d' « *accompli* », et le tombeau de l'évêque fut élevé à Saigon, d'après les ordres du roi de l'Annam, *qui fit venir un artiste français, M. Barthélemy*, (1) pour le construire. C'est un monument dans le style des pagodes chinoises. Avant la conquête, il était entretenu au frais du Gouvernement annamite ; il est devenu, sous l'amiral Charner, propriété nationale . . . » Et je terminais ma lettre en demandant à notre collègue s'il avait eu connaissance de ce fait, que je voyais cité pour la première fois, qu'un artiste français avait été chargé d'édifier le tombeau de Mgr. d'Adran, et je lui disais que personnellement je n'avais jamais rencontré ce nom de Barthélemy parmi ceux des Français qui étaient présents en Cochichine au service de Gia-Long, à l'époque de la mort de l'Évêque d'Adran.

Voici la réponse que me fit aimablement M. Salles.

« Saigon, le 13 Novembre 1923.

« Mon cher Collègue,

« Je vous remercie d'avoir eu l'aimable pensée de m'envoyer ce passage de Picard-Destelan au sujet du tombeau de l'Évêque d'Adran. Mais je crois que cet auteur, écrivant d'après ses souvenirs, a fait quelque peu erreur.

« Il n'est pas possible qu'en 1800, Gia-Long ait fait venir un artiste français ; et un artiste français n'aurait pas su construire le tombeau — pagode de style annamite — que nous possédons.

« Je crois me rappeler que c'est Dezos de la Roquette qui, à la fin de sa notice sur Mgr. Pigneau, dans la *Biographie universelle de Michaud*, nomme « Barthélemy », mais je ne crois pas qu'il dise que c'était un artiste français ; il le désigne comme architecte du monument ; probablement c'était un catholique.

« Ici, l'enquête que j'ai fait faire auprès des notables du village de Tân-Sơn-Nhứt ne m'a fourni que ceci : « L'architecte et le surveillant serait un Đốc-Binh dont on ignore malheureusement le nom ».

« Sous réserve de revue de la notice de Dezos, je crois que Picard-Destelan a brodé inconsciemment . . . »

La question paraissait donc réglée, en ce sens qu'il était logique d'admettre, comme le suggérait M. Salles, que le M. Barthélemy de Picard-Destelan devait être tout simplement un catholique annamite

(1) C'est moi qui souligne.

portant ce nom de Barthélemy, et j'attendais une occasion pour signaler ce petit fait dans un de nos bulletins, lorsque tout dernièrement, mon attention fut attirée sur un passage d'une lettre reproduite dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, dans lequel il est précisé que c'est bien un *artiste français* qui fut l'architecte du tombeau de Pigneau de Béhaine.

Cette lettre est écrite par Mgr. Lefebvre, Evêque d'Isauropolis, vicaire apostolique de la Cochinchine Occidentale, et est adressée à MM. Les Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères à Paris. Elle est datée « De la Capitale de la Cochinchine, 5 Janvier 1847. »

Mgr. Lefebvre écrit que, le 25 Mai 1846, M. Duclos et lui quittèrent Synapcore (sic) sur une jonque dont l'équipage était uniquement composé de chrétiens annamites, se proposant de rentrer en Cochinchine. Après une navigation très périlleuse pour une faible embarcation comme la leur, ils arrivèrent le 6 Juin en face d'un port appelé *Can-git*. Malheureusement ils ne purent échapper à la douane cochinchinoise, furent découverts et conduits à Gia-Đinh, où ils furent emprisonnés. C'est là que M. Duclos, le compagnon de Mgr. Lefebvre, contracta, le 21 Juin la maladie qui devait l'enlever, le 17 Juillet suivant, à son compagnon.

Je cite maintenant littéralement le texte de Mgr. Lefebvre (1) : « . . . On conçoit quelle dut être mon affliction de me voir enlever par la mort mon cher compagnon de captivité, qui était aussi mon compatriote et avait été autrefois mon condisciple. Il s'était consacré avec zèle à l'instruction de nos élèves au collège général de Pinang pendant trois ou quatre ans, il avait confessé généreusement la foi en Cochinchine, et avait voué toutes ses affections à cette Mission, la plus éprouvée de toutes. Nous avions lieu de compter encore sur ses travaux apostoliques pendant plusieurs années, mais Dieu en a disposé autrement, que son saint nom soit béni ; Son sort n'est point à pleurer, c'est moi qui suis à plaindre d'avoir perdu mon ami, mon soutien dans les tribulations qui m'étaient réservées.

« Le magnifique tombeau que le roi Gia-Long fit élever à Mgr. Pigneau, évêque d'Adran, subsiste encore, quoique depuis longtemps personne n'en prenne plus soin ; il n'est pas éloigné de la ville de Saigon ; je demandai que mon ami fût enterré dans

(1) *Annales de la Propagation de la Foi* 1847, vol. 19, pp. 368 et 369. Extrait d'une lettre de Mgr. Lefebvre, Evêque d'Isauropolis, vicaire apostolique de la Cochinchine Occidentale, à MM. les Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères, datée de la Capitale de la Cochinchine, 5 Janvier 1847.

l'enceinte du mausolée, et le grand mandarin accéda à ma demande. On se rappelait avec plaisir les services rendus autrefois par un Français au roi Gia-Long. C'était un contraste frappant de voir le petit-fils de ce prince condamner en même temps aux fers deux Français, animés du même esprit que Mgr. d'Adran. La plupart des mandarins en gémissaient, car l'édit du roi venait d'arriver ; il portait que M. Duclos et moi devions être conduits à la capitale la chaîne au cou, pour y être jugés suivant les lois. Je me hâtai de rendre les derniers devoirs à mon confrère ; on me laissa pour cela assez de liberté. J'ornai le défunt des vêtements sacerdotaux, je récitai tout l'Office des Morts pour le repos de son âme. Le corps fut placé dans un beau cercueil tel qu'on en voit peu en Europe, et porté en terre par une troupe de soldats. Les chrétiens auraient voulu suivre le corps, mais la crainte les retint ; on ne vit que quelques femmes et quelques enfants qui osèrent se montrer.... »

J'ai transcrit cet extrait de lettre pour deux raisons : d'abord parce qu'il signale le fait peu connu, je crois, d'un missionnaire enterré dans l'enclos même du mausolée de Mgr. d'Adran, et ensuite parce qu'il motive une note du Rédacteur des Annales, dans laquelle il donne des détails précieux sur les funérailles de Mgr. Pigneau de Béhaine, note qu'il termine en signalant aussi que l'Empereur Gia-Long fit construire le mausolée *d'après les plans d'un artiste français*.

Cette note qui, par ses précisions au sujet des funérailles de Mgr. d'Adran, vient encore appuyer, si c'était nécessaire, toutes les preuves qu'on possède déjà (1), que le tombeau de Nha-Trang ne peut contenir les restes de Mgr. d'Adran, mérite, pour les motifs donnés plus haut, d'être reproduite. La voici, *in extenso*.

« Mgr Pigneau (2), qui fut l'ami et le guide du roi Gia-Long dans la prospérité, après l'avoir soutenu et relevé dans l'infortune, mourut le 9 Octobre 1799. Son corps, embaumé par ordre du prince, fut porté à Saigon, et exposé pendant deux mois, dans un cercueil magnifique. Au jour fixé pour la pompe funèbre, on vit les chrétiens et les idolâtres accourir en foule à ses funérailles, ainsi que les Mandarins revêtus de leurs habits de cérémonie. Tous montraient une vive douleur et le plus grand recueillement. Le roi, qui avait exigé qu'on fit pour l'Evêque d'Adran tout ce que la religion catholique permettait, et qui avait fait mettre à la disposition des Missionnaires tout ce

(1) Voir lettre du P. Cadière, dans Comptes-rendus des séances des Amis du Vieux Hué : B. A. V. H., 1925, p. 233.

(2) *Annales de la Propagation de la Foi*. 1847, vol. 19, P. 268.

dont ils pourraient avoir besoin, assista lui-même à ses funérailles avec les officiers des différent corps ; et, chose étrange pour le pays ! sa mère, la reine, et sa soeur allèrent aussi jusqu'au tombeau. La garde du monarque, composée de plus de douze mille hommes, marchait sous les armes ; plus de cent éléphants, avec leur escorte ordinaire, précédaient ou suivaient le convoi, que le prince royal dirigeait en personne, par ordre de son père. On y traîna des canons de campagne pendant toute la marche, qui dura depuis une heure après minuit jusqu'à neuf heures du matin ; quatre-vingts hommes choisis portaient le corps placé dans un superbe palanquin. Il se trouvait, à ces funérailles, environ cinquante mille hommes, sans compter les spectateurs qui couvraient les deux côtés du chemin l'espace d'une demi-lieue. Imitant la conduite des chrétiens, le roi jeta un peu de terre dans la fosse, et fit, en versant un torrent de larmes, les derniers adieux au ministre qu'il venait de perdre. Pour se conformer aux dernières volontés de l'Evêque d'Adran, ce prince le fit enterrer dans un petit enclos, que le Prélat possédait près de Saigon, et lui fit élever un monument, dont un *artiste français* (1) composa le dessin et soigna l'exécution. Pendant plusieurs années, une garde d'honneur était continuellement placée dans le jardin ; et l'on regarderait en Cochinchine, comme un profanateur, celui qui voudrait en jouir ou l'habiter. »

Comme on le voit, l'auteur de cette note précise lui aussi la qualité de Français de l'architecte du mausolée de l'Evêque d'Adran, et la question reste posée sur ce sujet : « un artiste Français, du nom de Barthélemy, a-t-il sur les ordres de l'Empereur Gia-Long, conçu les dessins et surveillé l'exécution du mausolée de Monseigneur Pigneau de Béhaine, Evêque d'Adran, et, dans l'affirmative, quel était ce Français ? »

H. COSSERAT.

*
* *

Réponse à la question posée par **M. H. Cosserat**. — Des documents récemment publiés par le P. Adrien Launay, archiviste et historien de la Société des Missions-Etrangères de Paris, contiennent des renseignements qui permettent de déterminer la personnalité de « M. Barthélemy », de « l'artiste français », qui aurait donné les plans et surveillé la construction du tombeau de l'Evêque d'Adran à Saigon.

(1) C'est moi qui souligne.

Dans une lettre adressée aux Directeurs du Séminaire de Paris, et écrite de « Dong-nai, 24 Avril 1800 », quatre mois et demi après les funérailles de Mgr. Pigneau de Béhaine, M. Le Labousse, après avoir fait l'éloge des vertus de l'Evêque d'Adran, donne des détails précis sur ses derniers moments et sur la pompe avec laquelle Nguyễn-Anh avait voulu que son conseiller et ami fut enseveli. Et voici ce qu'il dit au sujet du tombeau :

« Actuellement ce prince fait faire un tombeau superbe, monument digne de Monseigneur et de lui ; il est placé sur une plateforme de neuf toises carrées sur une demi-toise de haut, qui sera couverte d'une belle maison en tuiles ; une muraille de briques à hauteur d'appui, avec différentes décorations, en fera le contour ; dix à quinze hommes, sous l'autorité de Barthélemy que vous avez vu à Paris à la suite du prince, seront chargés de la garde du tombeau » (1).

Dans le Testament de l'Evêque d'Adran, écrit de la main du même M. Le Labousse, qui assista le prélat à ses derniers moments, Barthélemy est mentionné à de nombreuses reprises, car Mgr. Pigneau de Béhaine avait une grande affection pour lui, et lui fit de nombreux legs. Il est dit, notamment :

« S. Gr. donne à Barthélemy Sang le jardin de Go-vap (2), avec trois buffles, trois familles cambogiennes, trois cents *quan*. S. Gr. recommande Barthélemy à tous les missionnaires comme le plus fidèle de ses serviteurs qui lui a rendu toutes sortes de services, etc., etc., et désire qu'ils ne le laissent manquer de rien ; il lui donne des habits, des soieries qui sont à la maison et tout ce qu'il a chez lui, instruments etc. » (3).

Puis c'est, mis par écrit par M. Le Labousse, à mesure que les souvenirs du prélat se précisaient, le détail des divers dons :

« Tous les habits et culottes de S. Gr. devront être partagés entre Cu et Sang, les habits, etc., que Sang ne pourrait pas porter convenablement seront pour Cu... » (4).

(1) *Histoire de la Mission de Cochinchine. Documents historiques*. III, p. 381. — Archives Missions-Etrangères, Vol. 746. pp. 839 et suiv. — Lettre publiée jadis dans les *Nouvelles Lettres édifiantes*, Vol. VIII, pp. 147 et suiv.

(2) Celui où le prélat voulut être enterré : « Sa Grandeur désire être enterrée au haut de son jardin de Go-vap, dans le quarré qui est vis-à-vis de la petite maison de récréation » (A. Launay : *ibid*, p. 384).

(3) A. Launay : *Ibid.*, p. 385. — Archives Missions-Etrangères. Vol. 746. pp. 790 et suiv.

(4) *Ibid.*, p. 385.

« Tous les habits longs de S. Gr. seront donnés à Cu, les courts à Sang avec les caleçons et les chemises, excepté cinq à six des plus fines, qui seront données à Cu » (1).

« Monseigneur a encore six à sept cents piastres. S. Gr. en donne cent piastres à Sang, outre ses trois cent *quan*... Elle donne à Sangchacun trois pièces de nanquin Des pièces de velours rouge qui sont à Saigon, il faudra donner un habit à, ... Sang, ... » (2).

« Dans le bonheur du jour, il y a environ sept cents piastres ; il faudra donner cent piastres pour Barthélemy Sang » (3).

« A Barthélemy Sang un caleçon de *dia* blanc. . . ; à Sang trois pièces de nanquin jaune ... A Sang chacun deux paires de culottes . . . S'il y a de l'argent de reste des présents faits à l'occasion des funérailles de Mgr., S. Gr. veut qu'on laisse en dépôt, entre les mains d'un procureur, mille *quan*, qui seront pour aider ceux qui sont pauvres parmi les fidèles serviteurs de S. Gr., qui, dans la suite, pourraient être dans le besoin comme Sang, ... A Sang un habit et culotte de toile ou même de soie s'il en reste, parce qu'il a bien servi Mgr. pendant sa maladie » (4).

« Il faudra distribuer les jeunes gens cambodgiens, etc , entre Cu, Sang ... » (5).

Tous ces textes prouvent, d'une façon certaine, me semble-t-il, que Barthélemy Sang, ou Sàng (6), n'était pas un Français, mais un des plus fidèles serviteurs de Mgr. Pigneau de Béhaine, qui avait accompagné l'évêque en France, qui le soigna toute sa vie, et particulièrement dans sa dernière maladie, et que, par un suprême sentiment de délicatesse, Nguyễn-Ánh chargea de la garde du tombeau de son illustre ami.

L. CADIÈRE.

(1) *Ibid.*, p. 387.

(2) *Ibid.*, p. 387.

(3) *Ibid.*, p. 388.

(4) *Ibid.*, p. 389.

(5) *Ibid.*, p. 390.

(6) Les documents publiés ne portent pas les accents.

S O M M A I R E

Communications faites par les Membres de la Société.

	Pages
Les Français au service de Gia-Long. — XI. — Nguyễn-Ánh et la Mission, documents inédits (par L. CADIÈRE)	1
La Mission militaire française de 1885 en Annam (par H. COSSERAT).	51
L'ambassade de Phan-Thanh-Giã en 1863, d'après les documents français (par A. DELVAUX)	69
Les esprits malfaisants dans les affections épidémiques au Bình-Thuận (par le Dr A. SALLET)	81
Au sujet du tombeau de Monseigneur Pigneau de Béhaine, Evêque d'Adran (par H. COSSERAT et L. CADIÈRE)	89

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à M. le *Président des Amis à Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12\$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le Bulletin des Amis du Vieux Hué, tiré à 600 exemplaires, forme (fin 1924) 12 volumes in-8°, d'environ 4.900 pages en tout, illustrés de 860 planches hors texte, et de 580 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les Membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à M. le *Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie, ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.



Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D'ACCUEIL

